



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

17218

PROGRAMME REGIONAL ARABE  
DE  
DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-TRAITANCE

DP/RAB/86/001/11-58  
DP/MOR/87/017  
"MAROC"

Rapport Technique Intérimaire : Programme Régional Arabe  
de Développement de la Soustraitance

Etabli pour le Gouvernement Marocain  
Pour l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Organisation chargée de l'exécution pour le compte du  
Programme des Nations Unies pour le Développement.

D'après l'étude de Mr Jean-Michel BOUYER - 11.58  
Expert en Organisation Rationnelle de la Sous-Traitance.

Section de l'Infrastructure Institutionnelle  
Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
VIFNNE

Chargé du Programme à l'ONUDI: André de Crombrughe

N'ayant pas officiellement approuvé le présent rapport, l'Organisation  
des Nations Unies pour le développement Industriel ne partage pas  
nécessairement les vues exprimées par l'Auteur.

R E S U M E

Titre : Programme Régional Arabe de Développement de la Sous-Traitance.

Numéro : DP/RAB/86/001-58 - DP/MOR/87/017

Objet : Etudier, concevoir, proposer et mettre en application, les instruments techniques, économiques, commerciaux, juridiques et informatiques nécessaires au développement d'un système intégré de sous-traitance, et à la mise en place d'un réseau arabe de sous-traitance industrielle.

Recommandations reçues :

Rapport de mission au M A P O C du 23 au 30 juin 1985, par R. HOLTZ.

Consultant principal (DP/RAB/84/008)

Documents de projets :

"DP/RAB/86/001/B/01/37

"DP/MAR/86

"DP/RAB/86/001/B/11-C3

"DP/MOR/87/017/A/01/37

Durée : Du 31 août au 12 septembre, 19 au 31 octobre et du 1er au 12 décembre 1987.

Principales Conclusions et Recommandations :

Les présentes missions complètent les différentes approches précédentes. Elles ont confirmé l'adhésion totale et l'intérêt indiscutable des différents organismes concernés, qui ont jugé que cette action est tout à fait indispensable et complémentaire à celle entreprise par le Gouvernement MAROCAIN, pour le développement Economique et Industriel du Pays. Monsieur LAUZON Représentant-Résident Adjoint du PNUD, nous informe que toutes nos actions devront transiter par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, dont le Chef de division de la Coopération Economique est Monsieur NACIF, qui interviendra pour nous faciliter les contacts et mises en rapport avec les organismes concernés par le projet. Il suivra nos interventions et les appuiera pour atteindre le but escompté.

A ce jour, après les modifications apportées, suivant les recommandations du Gouvernement Marocain, un nouveau document de projet DP/MOR/87/017 établi par le PNUD, en collaboration avec les Experts J.M. BOUYER et C. CUNY de l'ONUDI, et remis aux autorités compétentes :

- Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie Marocaine.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de CASABLANCA.
- Office pour le Développement Industriel.

Nous avons obtenu l'engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de CASABLANCA, conformément aux attributions qui lui ont été assignées par le document de projet ainsi que celui pour le développement industriel.

Le problème de financement du projet National n'est pas encore bien arrêté.

A l'occasion de la dernière mission effectuée, nous pouvons considérer que nous sommes prêts à démarrer la BSTC. Toutefois nous devons tenir compte du retard considérable indépendant de nos actions, pris à ce jour, ce qui implique de revoir la durée et le planning des missions à venir, afin de mener à bonne fin notre projet, et en assurer la pérennité dans le temps.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :

- A - Rencontres et concertation avec les Autorités Marocaines.
- B - Examen du nouveau dossier de projet DP/MOR/87/017 et modification.
- C - Mise en place des structures opérationnelles de la BSTC.

I - ACTIVITES ET RESULTATS :

- A - Entretien avec Mr NACIF, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- B - Entretien avec Mr EL AYOUBI, Directeur Général de la FCCIM - RABAT.
- C - Entretien avec Mrs GHISSASSI et FLISSATE, Ministère de l'Industrie.
- D - Courrier à Mr le Ministre du Commerce et de l'Industrie.
- E - Entretien avec Mr EL AYOUBI à la FCCIM - RABAT.
- F - Entretien avec Mr EL WAFI, Président de la CCI de CASABLANCA.
- G - Entretien avec Mr GHISSASSI.
- H - Entretien avec Mrs GHANNAN et HILIA - Ministère du Comm. et de l'Ind.
- I - Entretien avec Mr Abdallah AZMANI, Ministre du Commerce et de l'Industrie.
- J - Entretien avec Melle RIMOLDI, Administrateur Adjoint au PNUD.
- K - Entretien avec Mr EL BAZ, Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- L - Entretien avec Mr EL WAFI, Président de la CCIC.
- M - Entretien avec Mme ZNIBER et Mr LAUZON, PNUD.
- N - Entretien avec Mrs EL WAFI et BERRADA, CCIC.
- O - Entretien avec Mr EL BAZ, Directeur du Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie.
- P - Entretien avec Mrs EL AOUD, Président de la FIMME, et LAHRICHI Secrétaire Général.

II - RECOMMANDATIONS :

- 1 - Intégration du projet National Marocain au projet Régional.
- 2 - Formalisation par textes officiels du cadre Institutionnel.
- 3 - Formalisation du Cadre structurel.
- 4 - Financement.
- 5 - Programme Chronologique de Concrétisation.

ANNEXES :

- 1 - Liste des Références.
- 2 - Courrier du PNUD au Ministre du Commerce et de l'Industrie.
- 3 - Note d'information au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- 4 - Courrier du Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- 5 - Télex - PNUD - Mise en forme finale PRODOC.
- 6 - Page de garde dossier de Projet DP/MOR/87/017.
- 7 - Page 6
- 8 - Pages 27 bis et 27 Ter.
- 9 - Demande d'ingénieurs civilistes.
- 10 - Annonce-recherche de candidats pour Directeur BSTC.
- 11 - Planning des opérations concernant le recrutement d'un Directeur BSTC.
- 12 - Procédure de recensement des Etablissements.
- 13 - Projet de planning.
- 14 - Méthode de sélection des Entreprises IMME.
- 15 - Procédure de visite.
- 16 - Modèle de lettre Mailing de sensibilisation.
- 17 - Procédure de prise de rendez-vous pour opération de recensement
- 18 - Argumentaire.
- 19 - Modèle de lettre de confirmation d'entretien et de prise de rendez-vous.
- 20 - Dossier d'entreprise.
- 21 - Comment remplir le formulaire d'identification de l'Entreprise.
- 22 - Formulaire de recensement.
- 23 - Modèle de lettre de remerciement après action de recensement.
- 24 - Procédure d'intervention, demande de travaux, fiche de travail.
- 25 - Catalogue des questions à régler lors de l'élaboration d'un contrat de sous-traitance.
- 26 - Projet de sous-commission de la Charte de sous-traitance Industrielle.

- 27 - Dossier participation au MIDEST.
- 28 - Courrier Ministère de la Coopération Economique Multilatérale.
- 29 - Courrier Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- 30 - Courrier de la CCIC.
- 31 - Dossier de recrutement d'un Directeur BSTC.
- 32 - Dossier Participants au Séminaire BST du CAIRE.
- 33 - Courrier de remerciement FIMME.
- 34 - P.V. de la réunion tenue à la CGE MAROC le 7/12/1987.



INTRODUCTION :

Les présentes missions qui se sont déroulées du 31 août au 12 septembre, 19 au 31 octobre et du 1er au 12 décembre 1987, exécutées par l'Expert J.M. BOUYER 11-58, ont été fixées sur trois objectifs concourants :

- Rencontres et concertation avec les Autorités Marocaines.
- Examen du nouveau dossier de projet DP/MOR/87/017 et modification.
- Mise en place des structures opérationnelles de la BSTC.

A - Rencontres et concertation avec les Autorités Marocaines :

Les différentes réunions et entretiens que nous avons eus avec les autorités Marocaines.

- Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- FCCIM (Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie Marocaines).
- CCI de CASABLANCA.
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a confirmé la nécessité de mettre en application le plus rapidement possible, le projet de création d'un Programme National d'Organisation Rationnelle de la sous-traitance au Maroc.
- FIMME (Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques du MAROC).

B - Examen du nouveau document de projet DP/MOR/87/017 et modification le 20 - 21 octobre 1987, prise de connaissance du dossier avec Melle RIMOLDI, Administrateur Adjoint de programme au PNUD - Rabat.

Remaniement suivant les recommandations faites par le Gouvernement Marocain, portant sur l'Ajustement Institutionnel et Budgétaire.

Mise en forme du document de projet suivant la demande du PNUD - Rabat.

Modification du dossier MOR/87/017 (voir document de projet définitif).

C - Mise en place de structures opérationnelles de la Bourse de  
Sous-Traitance de CASABLANCA.

- 1 - Installation et implantation dans les locaux de la CCIC.
- 2 - Création des outillages de travail destinés au bon fonctionnement de l'Organisme.
- 3 - Recrutement de l'effectif composant la cellule opérationnelle de la BSTC.

I - ACTIVITES ET RESULTATS

A - Entretien avec Monsieur NACIF, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :

Le 02 septembre 1987.

" Information sur les missions précédentes et résumé des démarches entreprises jusqu'à ce jour.

Monsieur NACIF, Chef de la Division de la Coopération Economique avec les Organismes Internationaux au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, sera notre Interlocuteur, et devra être informé et tenu au courant de toutes nos démarches, actions et travaux entrepris auprès des différents Organismes concernés par le projet, ceci dans le but de pouvoir nous faciliter les ouvertures, les rendez-vous et appuyer nos requêtes, demander et stimuler l'ensemble de nos Partenaires Marocains.

" Par contre il est important de savoir que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ne pourra en aucun cas prendre de décision concernant le financement du projet.

" Monsieur NACIF doit recontacter Monsieur GHIS SASSI Chef de la Division de la Planification au Ministère de l'Industrie, pour activer les démarches, devant nous permettre d'obtenir la Signature du-dit projet.

" Monsieur NACIF nous confirme son engagement total pour nous assister, et nous aider à mener à bien notre Mission et de faire le maximum pour synchroniser les actions entreprises auprès des Autorités concernés.

" Monsieur NACIF demande à être informé régulièrement des démarches entreprises et des résultats obtenus, ceci dans le but de nous aider ou de nous suggérer d'autres possibilités, nous permettant d'obtenir le financement nécessaire.

B - Entretien avec Monsieur EL AYOUBI, Directeur Général de la FCCIM RABAT :

Le 03 septembre 1987. Hôtel SAPHIR - RABAT.

" Premier contact avec Monsieur EL AYOUBI qui succède à Monsieur BANSAR à la Direction de la FCCIM.

\* Monsieur EL AYOUBI était très occupé par l'Organisation et l'animation d'un séminaire d'une semaine, organisé par la FCCIM.

Il a été convenu de nous rencontrer plus longuement la semaine suivante. Durant notre bref entretien, Monsieur EL AYOUBI m'a informé qu'il n'avait pas encore pris connaissance, en profondeur des dossiers concernant l'implantation de Bourses de Sous-Traitance au MAROC, et que le rapport DP/RAB/86/001/11-58 de juin 1987 avait été égaré. D'autre part, je suis informé des changements effectués dans les structures de la FCCIM.

En ce qui concerne les fonds nécessaires au Financement du Projet, contrairement aux promesses très engagées qui nous avaient été faites (voir rapport DP/RAB/86/001/11-58 de juin 1987) pour la mise en place rapide du Projet, Monsieur EL AYOUBI affirme qu'aucun moyen de financement n'est possible pour le moment, pour la réalisation du Projet National Marocain.

Il préconise de revoir les Responsables du Ministère du Commerce et de l'Industrie, qu'il considère comme étant le seul Organisme pouvant approuver le dossier de Projet et débloquer les fonds nécessaires.

\* Monsieur EL AYOUBI souhaite que Monsieur Abdallah AZMANI Ministre du Commerce et de l'Industrie, s'engage personnellement à l'égard de ce Projet et confirmer son accord par écrit.

Nous devons donc revoir Monsieur GHISSASSI pour lui demander de soumettre et d'argumenter le Projet de dossier auprès de Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

\* Monsieur EL AYOUBI est très convaincu de l'importance du Projet, mais confirme que sans aide financière du Gouvernement ou autres Organismes, il ne sera possible de déboucher sur du concret.

Il est à préciser qu'à aucun moment une formule de financement en totalité ou même partielle, n'a été avancée par le Directeur Général de la FCCIM.

Après cet entretien et rapport auprès de Monsieur NACIF, ce dernier suggère que Monsieur EL AYOUEI au nom de la FCCIM contacte directement le Ministre du Commerce et de l'Industrie afin de l'informer des difficultés rencontrées, et d'envisager une solution de financement du Projet.

Cette recommandation n'a pas été suivie d'acte.

• Monsieur NACIF insiste sur le fait que les Experts ONUDI ne sont pas chargés de rechercher ni d'effectuer des démarches concernant les problèmes de financement.

Celles-ci doivent être faites uniquement par les Autorités et Organismes Marocains des secteurs d'activités concernés.

Ces demandes doivent être formalisées officiellement par des entrevues ou par courriers.

Il doit en être de même pour les suggestions ou les solutions apportées.

• Monsieur NACIF demande à être tenu informé du résultat des nouvelles démarches entreprises suite à ses recommandations.

Précisons que Monsieur NACIF cherche à joindre Monsieur GHISSASSI, afin qu'il contacte le Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour faire avancer le dossier.

C - Entretien avec Messieurs GHISSASSI et FLISSATE du Ministère de l'Industrie :

Le 04 septembre 1987.

• Ces Messieurs demandent que le PNUD adresse un courrier au Ministre du Commerce et de l'Industrie Monsieur Abdallah AZMANI, ancien Président de la FCCIM, en vue de solliciter son intervention auprès des différentes Fédérations Professionnelles concernées par le Projet de Sous-Traitance Nationale, ainsi qu'à certains industriels, et ceci dans le but de dégager une solution de financement du Projet.

• Monsieur GHISSASSI confirme que l'ODI a donné son accord, mais qu'à ce jour aucune nouvelle n'est parvenue de FCCIM.

• Rapport à Monsieur NACIF de l'entretien avec Messieurs GHISSASSI et FLISSATE.

D - Courrier à Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie :

Le 07 septembre 1987.

• Rédaction et envoi du PNUD d'un courrier (annexe 2) adressé à Monsieur Abdallah AZMANI Ministre du Commerce et de l'Industrie, avec copie à Monsieur NACIF.

• Demande d'entrevue à l'ODI avec Monsieur BELHASSEN Secrétaire Général. Celui-ci étant en congé, la rencontre n'a pu avoir lieu.

E - Entretien avec Monsieur EL AYOUBI Directeur Général de la FCCIM - Rabat :

Le 08 septembre 1987 à la FCCIM.

• Information sur les démarches et entrevues effectuées au cours des missions précédentes par les Experts CUNY et J.M. BOUYER.

• Monsieur EL AYOUBI souhaite réunir dans un temps proche les CCI Marocaines, afin de soumettre le Projet de création de Bourses de Sous-Traitance au Maroc, et étudier les possibilités de financement.

• D'autre part il propose de provoquer une réunion avec les Responsables :

- Du Ministère du Commerce et de l'Industrie
- Du PNUD
- De la FCCIM
- De la CCI de CASABLANCA
- Du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- De l'ODI
- De la FIMME
- Du Ministère des Affaires Economiques de la WILAYA de CASABLANCA.

toujours dans le but de solutionner notre problème de financement.

• Cette réunion qui risque de retarder considérablement l'avancement des travaux sera sanctionnée par un Procès-Verbal.

• Il est évident que nous nous trouvons à l'heure actuelle dans une impasse, d'où il semble difficile de sortir.

• Rédaction d'une note d'information (annexe 3) à l'attention de Monsieur NACIF.

• Compte tenu des événements qui vont suivre, cette note n'a pas été diffusée.

F - Entretien avec Monsieur EL WAFI Président de la CCI de CASABLANCA :  
Le 09 septembre 1987.

- Monsieur BERRAD Administrateur adjoint en congé.
  - Rencontre avec Monsieur BATAI département Information et Conseils aux entreprises.
  - A signaler que le dossier de Projet MOR/87/017 et DP/RAB/86/001/11.58 n'ont jamais été transmis à la CCI de CASABLANCA par la FCCIM qui les a bloqués.
  - Remise par Monsieur J.M. BOUYER Expert, des dossiers :
    - DP/RAB/86/001/11.58
    - MOR/87/017.
  - Entretien avec le Président EL WAFI.
  - Information sur les démarches entreprises lors de la mission en cours et point sur l'état actuel d'avancement des opérations.
  - Le Président EL WAFI très sensible à la réalisation du Projet recommande vivement d'adresser d'urgence un courrier au Président de la FCCIM afin d'obtenir de façon formelle et écrite une décision.
  - Dans le cas où la réponse de la FCCIM ne serait pas satisfaisante le Président EL WAFI envisage très sérieusement de faire prendre en charge le Projet par la CCI de CASABLANCA.
- D'autant plus que celle-ci doit recruter prochainement des Cadres et du Personnel, et pourrait profiter de cette occasion pour embaucher des personnes ayant des profils adaptés pour le bon fonctionnement de la Bourse de Sous-Traitance.
- La CCI de CASABLANCA programmera le budget de fonctionnement de la BST pour l'exercice 1987/1988, avec la perspective de mettre en place une structure légère, qui évoluera dans le temps en fonction des travaux et volumes d'affaires à traiter.
  - Les postes pris en charge par la CCI de CASABLANCA seraient les suivants :

Personnel :

- 1 Directeur
- 1 Ingénieur Industriel
- 1 Secrétaire

Frais généraux du service :

- Appui logistique
- Moyens burotiques
- Moyens de communication
- Moyens de transport autonome (1 véhicule de service).

\* Monsieur le Président EL WAFI en ma présence a pris contact directement avec le Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, et a fait part de son étonnement concernant les difficultés rencontrées, et le blocage actuel constaté.

Il a en outre rappelé énergiquement l'importance primordiale de la réussite de mise à bonne fin du-cit Projet.

Il déplore également que toutes les démarches entreprises ont nécessité un laps de temps trop important, sans pour autant aboutir, et que nous avons pris un retard considérable pour la mise en place du Projet et de son démarrage.

G - Entretien avec Monsieur GHISSASSI.

Le 10 Septembre 1987.

\* Information sur les derniers contacts pris.

\* Monsieur GHISSASSI m'informe que le Ministère a envoyé une lettre Réf : 2313 en date du 9 juin 1987 suivie de plusieurs télex de relance à la FCCIM.

A ce jour, aucune réponse n'a été donnée.

Devant cette situation de blocage Monsieur GHISSASSI assure qu'il fait le maximum pour argumenter et défendre le Projet.

Il préconise de provoquer une réunion avec la participation du Ministère du Commerce et de l'Industrie et de la FCCIM, pour une prise de décision définitive.

\* Compte-rendu des derniers entretiens à Monsieur NACIF.

H - Entretien avec Messieurs GHANNAM et HILIA- Ministère du Comm. et de l'Ind.

\* Information sur le déroulement de la mission et de l'état d'avancement du Projet.

\* Devant les difficultés évoquées Messieurs GHANNAM et HILIA préconisent une éventuelle possibilité de prise en charge du Projet Bourse de Sous-Traitance par la FIMME (Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques).



I - Entretien avec Monsieur Abdallah AZMANI Ministre du Commerce et de l'Industrie :

Le 11 septembre 1987.

\* Appel de Monsieur BATAI CCI CASABLANCA me demandant de contacter le Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, afin d'obtenir un rendez-vous dans la journée avec Monsieur le Ministre AZMANI, pour un entretien au sujet du Projet Bourse de Sous-Traitance Nationale.

\* Rendez-vous fixé à 13 H. 30 mn.

\* Un accueil très chaleureux m'a été réservé par Monsieur le Ministre, qui m'a exprimé ses remerciements et félicitations concernant le travail qui avait été effectué.

Il a exprimé très nettement sa détermination pour la mise en place du Projet de Sous-Traitance Nationale au Maroc.

Il a décidé immédiatement que la CCI de CASABLANCA était l'Organisme le mieux adapté à la prise en charge du Projet, et qu'il était préférable de démarrer l'action à CASABLANCA qui regroupe environ 70% de l'Industrie Marocaine.

\* Quant au finacement la CCI de CASABLANCA pourra l'assurer, et si besoin est, le Ministère du Commerce et de l'Industrie pourra aider la CCI de CASABLANCA.

\* Monsieur le Ministre AZMANI m'a donné son accord de principe concernant le Projet, et une confirmation par courrier doit suivre (annexe 4).

\* Lors de la prochaine mission de l'Expert J.M. BOUYER qui se déroulera du 19 au 31 octobre 1987, le Projet sera remanié en fonction des observations et remarques évoquées par Monsieur le Ministre, et le Projet définitif sera soumis à la signature.

\* Ceci devra être fait très rapidement, afin de commencer la mise en place du Projet.

\* Monsieur le Ministre AZMANI m'a confirmé qu'il se tenait à notre entière disposition, et demande que nous le contactions directement si des difficultés se présentaient dans l'avenir.

J - Entretien avec Mademoiselle RIMOLDI Administrateur Adjoint du Programme, PNUD.

Le 21 et 22 octobre 1987.

- Prise de connaissance du nouveau document de projet DP/MOR/87/017.
- Examen du dossier et remaniement suivant les recommandations faites par le Gouvernement Marocain (annexe 4) portant essentiellement sur l'ajustement Institutionnel et Budgétaire.
- Mise en forme du Prococ suivant la demande du PNUD-RABAT (annexe 5).
- Modification dans le dossier MOR/87/017 (voir document définitif) des points suivants :

- Page de garde : Contribution du Gouvernement Marocain ramenée à une année pour un coût partagé de DR - 1 500 000 F (annexe 6)
- Page 6 : Modifications des effectifs prévus (annexe 7)
  - 1 Directeur technique
  - 2 Ingénieurs Techniques
  - 1 secrétaire Mécanographe.
- Pages 27bis et 27ter : Révision du budget ramenée sur un an (annexe 8)

• Prise de contact avec Monsieur EL WAFI Président de la CCIC, afin de l'informer de ma présence et de le remercier de son intervention auprès de Monsieur AZMANI Ministre du Commerce et de l'Industrie.

K - Entretien avec Monsieur EL BAZ Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le 22 octobre 1987.

• Remise du nouveau document de Projet DP/MOR/87/017 remanié suivant les recommandations faites par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Monsieur EL BAZ nouvellement en poste, me confirme qu'il va étudier dans les plus brefs délais le dossier, afin d'en tirer une synthèse qui sera exposée à Monsieur le Ministre AZMANI.

Monsieur EL BAZ confirme l'accord de principe concernant la signature du Projet.

• Prise de rendez-vous avec Monsieur EL WAFI Président de la CCIC, pour remise du document de Projet définitif, et définir un plan de travail durant ma mission.

I - Entretien avec Monsieur EL WAFI Président de la CCIC.

Le 23 octobre 1987.

• Remise du nouveau document de Projet DP/MOR/87/017, et commentaires des modifications apportées.

• Au cours de l'entretien Monsieur BERRADA CCIC m'informe de la possibilité de disposer pour une durée de deux années, d'Ingénieurs Civilistes (Etudiant ayant obtenu son diplôme et qui doit exécuter deux années de service civil pour le compte de l'Administration civile. Affectation décidée par le Ministère des Affaires administratives. Rémunération assurée par l'Etat).

Cette opportunité me semble très intéressante étant donné le budget très serré dont nous disposons.

Aussi je contacte Monsieur EL BAZ Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en vue d'obtenir deux Ingénieurs Techniciens civilistes.

Monsieur EL BAZ me confirme qu'il effectue les démarches nécessaires pour nous donner satisfaction (annexe 9).

• J'informe Monsieur EL BAZ de la mise en place des structures et du démarrage de la BSTC.

Plan de travail à la CCIC du 23 au 31 octobre 1987.

- A) - Installation dans les locaux de la CCIC.
- B) - Recrutement d'un Directeur responsable de la prise en charge de la BSTC.
- C) - Elaboration et mise au point des outillages de travail.

A - Installation dans les locaux de la CCIC.

Des bureaux sont mis à notre disposition.

Toutefois il est indispensable que nous bénéficions dans un proche avenir de matériel affecté à la BSTC, tel que, lignes téléphoniques indépendantes, machine à écrire, photocopieuse, matériel de rangement et de classement, etc...

Autre point très important, nous devons impérativement disposer d'un véhicule de service affecté à la BSTC, afin d'effectuer nos missions de recensement.

B - Recrutement d'un Directeur responsable de la BSTC.

J'ai mis au point un plan concernant le recrutement d'un candidat.

- 1) - Annonce (annexe 10)
- 2) - Planning des opérations concernant le recrutement d'un Directeur de la BSTC (annexe 11).

Ce plan et ces consignes doivent être impérativement respectés, pour avancer considérablement le travail, lors de ma prochaine mission prévue du 1er au 12 décembre 1987.

C - Elaboration et mise au point des outillages de travail BSTC.

Le 24, 25, 26 décembre 1987.

Réalisation des maquettes sur ordinateur, création de la gamme d'outillages qui doit nous permettre de lancer la BSTC lors de ma prochaine mission. Ces documents ne sont pas figés, toutes suggestions, modifications, améliorations peuvent être apportées en fonction de l'exploitation vécue.

Gamme des outillages :

- Annexes :
- 12 - Procédure de recensement des Etablissements.
  - 13 - Projet de planning.
  - 14 - Méthode de sélection des entreprises IMME.
  - 15 - Procédure de visites.
  - 16 - Modèle de lettre Mailing de sensibilisation.
  - 17 - Procédure de prise de rendez-vous pour opération de recensement.
  - 18 - Argumentaire.
  - 19 - Modèle de lettre de confirmation d'entretien et de prise de rendez-vous.
  - 20 - Dossier entreprise.
  - 21 - Comment remplir le formulaire d'identification de l'Entreprise.
  - 22 - Formulaire de recensement.
  - 23 - Modèle de lettre de remerciement après action de recensement.
  - 24 - Procédure d'intervention, demande de travaux, fiche de travail.
  - 25 - Catalogue des questions à régler lors de l'élaboration d'un contrat de sous-traitance.
  - 26 - Projet de sous-commission de la Charte de sous-traitance Industrielle.

M - Entretien avec Madame ZNIBER et Monsieur LAUZON PNUD-RABAT.

Le 24, 25, 26 octobre 1987 (week-end).

• Etude du dossier MOR/86/016, suite à la demande de Madame ZNIBER et de Monsieur LAUZON.

• Rapport et commentaires faits aux représentants du PNUD.

Le 27, 28 octobre 1987

• Mise au point des outillages de Travail BSTC.

• Confirmation au Ministère de la Coopération Economique avec les Organismes Internationaux des participants MAROCAINS au MIDEST 1987 à PARIS, voir télex (annexe 27)

• Transmission de :

- Maquettes
- Plaquettes BSTC
- Imprimés divers
- Cartes de visites
- Etude de sigle
- Etc...

à Monsieur BERRADA en vue de lancer des études de projets et des consultations de prix durant mon absence.

Le 29 octobre 1987.

• Réunion au PNUD à 17 heures.

• Point sur l'état d'avancement des travaux.

Le 30 octobre 1987.

• Mise au point définitive du planning des travaux à exécuter durant mon absence, entre mission actuelle et la prochaine se déroulant du 1er au 12 décembre 1987.

N - Entretien avec Messieurs EL WAFI et BERRADA CCIC.

Le 01 décembre 1987.

• Monsieur BERRADA Administrateur Adjoint CCIC.

• Point sur l'état d'avancement des travaux exécutés entre les deux missions.

• Opération de recrutement ; gros retard pris. Parution de l'annonce le 26.11.87 au lieu du 2.11.87. Avons reçu quelques dossiers de candidatures.

Aucune autre action prévue n'a été entreprise.

Attente de l'Expert ONUDI.

• Remise des courriers adressés à la CCIC pour approbation définitive et signature du Projet National (annexes 28-29).

• Courrier de confirmation d'engagement de la CCIC concernant le Projet National (annexe 30).

• Monsieur EL WAFI Président de la CCIC :

• Point sur le recrutement d'un Directeur BSTC.

• Compte tenu de l'emploi du temps très chargé du Président, il est urgent de lancer l'action de recrutement d'un candidat au Poste de Directeur de la BSTC.

• Constitution d'un planning de convocation, pour entretien avec les candidats le 3.12.1987.

• Envoi de télex, télégrammes pour convocations, le but étant de présélectionner 3 ou 4 candidats ayant un profil correspondant aux besoins du poste à pourvoir.

• Le Président EL WAFI recevra ces candidats le 4.12.1987, pour arrêter un choix définitif, voir dossier recrutement (annexe 31).

#### INFORMATION :

• Monsieur BATAL Département Information et Conseil aux Entreprises chargé de la mise en place du système informatique, a démissionné de ses fonctions, ce qui pose un gros problème concernant l'avancement de la création et de l'exploitation du fichier consulaire de la CCIC.

• D'autre part, les différents travaux de création d'outillages BSTC demandés lors de ma précédente mission, n'ont pu être exécutés en totalité.

• Correction et mise au point des outillages établis.

• Conception, réalisation et mise au point d'autres outillages en vue de terminer l'ensemble pour la fin de ma mission, Secrétaire en arrêt de travail trois jours.

#### IMPORTANT :

• Concernant les fonds nécessaires devant permettre le bon fonctionnement de la BSTC, et notamment destinés à rémunérer le personnel, ne sont pas débloqués.

- Dans l'immédiat le Président EL WAFI doit contacter le Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour accélérer la procédure et obtenir satisfaction rapidement.

- Monsieur EL BAZ, Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie, n'a donné aucune réponse à notre demande concernant la mise à disposition de la BSTC de deux Ingénieurs civilistes.

Relance faite le 2.12.1987.

- Mademoiselle RIMOLDI demande de lui désigner d'urgence les personnes devant participer au séminaire BST, devant se dérouler au CAIRE du 6 au 10.12.1987.

- Il nous est difficile de désigner des participants, étant donné que notre structure BSTC n'est pas encore arrêtée et en place.

- Toutefois une liste de participants est arrêtée, voir (annexe 32).

Le 02 décembre 1987.

- Etude fichier de sélection des IMME au MAROC.

- Passage en revue et étude des fichiers, annuaires, documents, listings, organismes, etc... existants.

- Il apparaît que nous allons devoir constituer nous-mêmes notre propre fichier, en partant des différents renseignements que nous allons obtenir de multiples sources.

- En effet aucun outillage fiable adapté à nos besoins n'existe.

- La constitution d'un tel fichier représente une tâche importante et longue à exécuter.

- Toutefois, ce fichier très précieux pourra être exploité pour de multiples travaux.

- Nous devons rencontrer prochainement les responsables de la FIMME, afin d'étudier les fichiers disponibles au sein de cet Organisme.

Visite au PNUD-RABAT : Entretien avec Madame ZNIBER et Mademoiselle RIMOLDI.

- Point sur les travaux en cours.
- Mademoiselle RIMOLDI demande d'activer les démarches entreprises par la CCIC, concernant la participation MAROCAINE au séminaire BST du CAIRE.

Le 03 décembre 1987.

- Recrutement d'un Directeur BSTC.
- Entretien avec 6 candidats, voir dossier recrutement (annexe 31) pour présélection.

Observations :

- Bon niveau des personnes vues.
- Toutefois compte tenu de leur qualification et de leur situation actuelles, je crains que nous rencontrions des difficultés quant au niveau de rémunération souhaitée.
- Ce point doit être étudié avec le Président EL WAFI.

Le 04 décembre 1987.

- Elaboration et mise au point des outillages BSTC.
- Entretien avec un candidat postulant au poste de Directeur de la BSTC.
- Point avec le Président EL WAFI qui doit s'absenter durant la semaine du 7 au 12 décembre 1987.
- Pour le recrutement définitif d'un candidat, il lui est impossible de recevoir les postulants comme prévu ce jour, d'autant que le problème des fonds nécessaires aux rémunérations n'est pas solutionné.
- Nous décidons donc de mettre en attente les candidats que nous prévenons par courrier (annexe 31).
- Monsieur le Président EL WAFI verra lui-même les candidats présélectionnés dès son retour de voyage.
- Un dossier complet accompagné d'observations pour chaque personne rencontrée ainsi que des recommandations écrites transmis à Monsieur BERRADA, qui est chargé de le transmettre et de le commenter au Président EL WAFI.



- Le programme et démarches concernant la participation du MAROC au séminaire BST du CAIRE sont terminés.

- Toutefois Monsieur BERRADA Mohamed, Ex-Président et Président d'Honneur de la FIMME, membre actif de la CCIC, ne pourra participer à cette manifestation, étant donné le retard pris dans la transmission du dossier et le délai imposé par les formalités à exécuter pour sortir du Territoir MAROCAIN.

O - Entretien avec Monsieur EL BAZ, Directeur du Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le 07 décembre 1987.

- Monsieur EL BAZ confirme que le Ministère du Commerce et de l'Industrie est prêt à signer le Projet National.

- Mademoiselle RIMOLDI doit le recontacter afin de lui donner les informations concernant la procédure à suivre à cet effet.

- Relance concernant l'obtention de deux Ingénieurs civilistes dans les plus brefs délais.

- Monsieur EL BAZ est informé que tous les outillages nécessaires au bon fonctionnement de la BSTC sont prêts, reste à régler d'urgence le problème de financement, afin d'effectuer l'embauche du personnel au plus vite.

Je reçois l'assurance que le maximum sera fait pour accélérer les démarches.

- Entretien avec un candidat postulant au poste de Directeur de la BSTC.

P - Entretien avec Messieurs EL AOUD Président de la FIMME et LAHRICHI Secrétaire Général.

- Exposé sur les objectifs et l'organisation de BSTC.

- Monsieur EL AOUD marque un très grand intérêt pour notre organisme, et nous assure qu'il est tout à fait d'accord pour que la FIMME apporte son aide au maximum de ses possibilités, annuaire des adhérents, fichiers divers, campagne de promotion à travers les IMME, etc...

• Son intérêt est d'autant plus grand, qu'un projet de création de BST inter-adhérents FIMME existe.

Il souhaite donc que nous constituions rapidement en étroite relation avec la FIMME et la BSTC, une cellule de réflexion et de travail.

• Actuellement la FIMME comporte 130 adhérents, soit environ 80% du C.A. des IMME.

• Un recensement laisserait apparaître environ 700 entreprises IMME.

Un dossier doit nous être fourni sur cette étude.

• Monsieur EL AOUD demande que lors de ma prochaine mission au MAROC, un exposé détaillé sur la BST soit fait au Conseil d'Administration de la FIMME.

Le 08 décembre 1987.

• Rédaction et envoi de la lettre de remerciement à Monsieur EL AOUD (annexe 33), et P.V. de la réunion tenue avec les représentants de la FIMME (annexe 34).

• Travail sur les outillages BSTC.

• Prise de rendez-vous avec le PNUD le 10.12.1987 à 15 H 30 mn pour arrêter la procédure de signature du Projet National avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

• Entretien avec un candidat postulant au poste de Directeur de la BSTC.

Le 09 décembre 1987.

• Travail sur les outillages BSTC.

• Point avec Monsieur BERRADA

- Dossier MIDEST.

- Dossier CAIRE.

- Dossier recrutement.

• Rédaction d'une note résumant le déroulement de la mission et des différents points à traiter d'urgence lors de la prochaine mission.

- Deux dossiers complets comportant les différents documents et notes élaborés au cours de la mission ont été remis à Monsieur BARRADA, dont un pour le Président EL WAFI.

- PNUD - Rendez-vous avec Monsieur LAUZON

Information sur le déroulement de la mission et point.

Rien de particulier à signaler. Toutefois Monsieur LAUZON adresse une note à Mademoiselle RIMOLDI qui doit contacter d'urgence Monsieur EL BAZ pour la Signature du Projet.

- Vu dossier BERRADA participant au MIDEST 1987, problème de remboursement de billet d'avion.

Le 11 décembre 1987.

- Entretien avec deux candidats postulant au poste de Directeur de la BSTC.

- Fin de l'élaboration des outillages BSTC.

- Examen avec Monsieur BERRADA du dossier des candidatures Directeur BSTC, commentaires et consignes à transmettre au Président EL WAFI pour recrutement définitif d'un Directeur.

II - R E C C O M M A N D A T I O N S.

▪ Appliquer les recommandations préconisées par le rapport DP/RAB/86/001/11.58 établi par l'Expert J.M. BOUYER en date de juin 1987, portant essentiellement sur :

- 1 - Intégration du Projet National Marocain au Projet Régional.
- 2 - Formalisation par Textes Officiels du cadre Institutionnel.
- 3 - Formalisation du cadre structurel.
- 4 - Financement.
- 5 - Programme chronologique de concrétisation.

▪ Régler dans les plus brefs délais, les trois préalables restant à traiter, à savoir :

- 1 - Assurer le financement du fonctionnement pratique du centre de Sous-Traitance (CCI CASABLANCA).
- 2 - Mise en place des structures de Sous-Traitance et démarrage.
- 3 - Revoir programme et durée des missions à venir pour mener à bonne fin notre projet et en assurer la pérennité.

LISTE DES REFERENCES.▪ Ministère du Commerce et de l'Industrie

- Mr. Abdallah AZAMANI , Ministre du Commerce et de l'Industrie
- Mr. EL BAZ , Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie
- Mr. GHISSASSI , Chef de la Division de la Planification
- Mr. FLISSATE , Chef du Service de la Coopération Industrielle
- Mr. GHANNAM , Chef de Division de l'Industrie Métallurgique et Mécanique
- Mr. HILIA , Chef de Division de l'Industrie Electrique et Electronique

▪ FCCIM (Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie Marocaines)

- Mr. EL IDRISSE , Président de la FCCIM
- Mr. EL HARRATI , Vice Président de la FCCIM
- Mr. ABOU LAHEEN , Président C.C.I. de SETTAT
- Mr. EL AYOUBI , Directeur Général de la FCCIM

▪ C.C.I. (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Casablanca

- Mr. EL WAFI , Président de la C.C.I. de CASABLANCA
- Mr. BERRADA , Administrateur Adjoint
- Mr. BATAL , Département Information et Conseil aux entreprises

▪ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Mr. NACIF , Chef de la Division de la Coopération Economique avec les Organismes Internationaux
- Melle SABAH , Responsable des dossiers PNUD régional
- Mr. AITHMID , Dossiers ONUDI

▪ O.D.I. (Office de Développement Industriel)

- Mr. BELHASSEN , Secrétaire Général
- Mr. SLAOUI , Responsable du Développement Industrie
- Mr. CHRAIBI , Chef du Service Département I.M.M.E
- Mr. EL HAZZAOUNI , Assistant en Gestion Industrielle

• F.I.M.M.E. (Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques,  
et Electriques du MAROC

- Mr. EL AOUD , Président de la F.I.M.M.E.
- Mr. LAHRICHI , Secrétaire Général

• PNUD-RABAT

- Mr. JAEGER , Représentant-Résident et Coordinateur  
des activités opérationnelles du PNUD
- Mr. LAUZON , Représentant-Résident Adjoint
- Mme ZNIBER , Administrateur de programmes
- Melle RIMOLDI , Administrateur Adjoint de programmes

Référence /87/MOR/87/017

04

Le 8 Septembre 1987

Monsieur le Ministre,

Objet : MOR/87/017 - Bourse de sous-traitance nationale.

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre n° 999 datée du 24 juillet 1987, par laquelle j'avais souhaité recevoir vos commentaires sur le contenu du projet annexé.

Au cours de la mission que M. Bouyer est en train d'effectuer au Maroc, du 31 Août au 12 Septembre 1987, il nous a fait part des observations suivantes : il s'avère que certains points assez importants pour l'avenir du projet, à savoir la distribution des responsabilités entre les différents partenaires techniques concernés (Direction de l'Industrie, FMCCI, CCI de Casablanca, ODI) n'ont pas encore été définis d'une manière précise. Dans le même contexte, le budget de la contribution gouvernementale n'est pas encore arrêté. Cette situation risque de compromettre le démarrage du projet dans les délais impartis, compte tenu que ce dernier a été envisagé en étroite connexion avec les objectifs du projet régional arabe du développement de la sous-traitance RAB/86/001.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des institutions impliquées en vue de coordonner tous les efforts nécessaires pour le démarrage du projet, notamment du point de vue financier ; dans ce sens, je me permets d'envoyer copie de cette lettre au Directeur de l'Industrie, au Président de la Fédération Marocaine des Chambres de Commerce et d'Industrie, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, au Secrétaire Général de l'Office de Développement Industriel, à M. Vassiliev, Directeur Général des Opérations Industrielles de l'ONUDI.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Représentant Résident

Christoph Jaeger

S.E. Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères et de la Coopération  
Attention : Monsieur le Directeur Général  
de la Coopération Internationale  
Immeuble Es-Saâda  
Rabat

Le 9 Septembre 1987

Note d'informationau Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Objet : Assistance à l'établissement d'une Bourse de Sous-traitance Nationale

Référence : RAB/86/001  
dossiers MOR/87/017

A l'attention de Monsieur Nacif,  
Chef de la Division de la Coopération Economique avec  
les Organismes Internationaux

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien téléphonique du 8 septembre 1987 et pour satisfaire votre requête, j'ai le plaisir de vous confirmer les différents entretiens que j'ai eus au cours de ma mission avec Monsieur Ghissassi, Chef de la Division de la Planification au Ministère du Commerce et de l'Industrie et El Ayoubi, Directeur Général de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie au Maroc. Monsieur Ghissassi nous a réitéré que le Ministère du Commerce et de l'Industrie n'était pas en mesure d'accepter de participer au financement du projet référencé ci-dessus. Toutefois, il nous a conseillé d'adresser au Ministère un courrier dont vous trouverez copie jointe, dans le but d'obtenir une intervention auprès de la FMCCI, des différentes fédérations et industriels concernés, pour l'aide au financement du projet.

D'autre part, il est important de signaler que le document de projet transmis par le PNUD le 24 juillet 1987 aux organismes suivants :

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- Ministère du Commerce et de l'Industrie,
- FMCCI

n'a pas soulevé de remarques à ce jour et que le PNUD n'a eu aucune nouvelle concernant ce dossier. Monsieur Ghissassi demande que la FMCCI s'engage dès maintenant, de façon formelle à prendre en charge le projet.

Pour sa part, Monsieur El Ayoubi ne peut prendre position étant donné qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires destinés à la mise en place et au fonctionnement de la Bourse de sous-traitance nationale.

En conséquence, nous nous trouvons à l'heure actuelle, dans une impasse d'où il semble difficile de sortir.

./...



La position de la FMCCI n'est pas arrêtée de façon formelle en raison des difficultés rencontrées pour le financement du projet. Tous les responsables concernés, contactés à ce jour, hésitent à s'engager de quelque façon que ce soit pour l'aboutissement du financement permettant de demander rapidement la mise en place dudit projet.

Il est indispensable que dans la mesure où la FMCCI est motivée pour prendre à sa charge le Centre de Bourses de Sous-traitance National pour le Maroc, elle doit s'engager par écrit dans les plus brefs délais.

Peut-être serait-il judicieux de provoquer une réunion de toutes les autorités compétentes concernées : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Ministère du Commerce et de l'Industrie, PNUD, FMCCI, CCI de Casablanca, Office de Développement Industriel, le Chef de Division du Ministère des Affaires Economiques responsable de la Wilaya de Casablanca. Cette réunion aura pour but de trouver les moyens pour financer le projet. Toutefois, il apparaît évident que cette réunion va imposer un laps de temps important qui risque de retarder son démarrage et occasionnera des frais supplémentaires.

Cependant, nous considérons que les études menées et rapports rédigés à ce jour, doivent permettre aux autorités de décision de se prononcer et de s'engager. Il convient de rappeler à cet égard, que le démarrage et la mise en place dudit projet étaient prévus pour début septembre. Mais à l'heure actuelle, il nous est totalement impossible de respecter ce délai.

Trois personnes sont déléguées pour représenter le Maroc au séminaire organisé sur la Sous-traitance qui se déroulera du 14 au 18 septembre 1987 à Tunis, sans pour autant avoir obtenu pour l'instant l'assurance de trouver une solution à la mise en place du projet de création de bourse de sous-traitance nationale au Maroc. Aussi, compte tenu de l'état de fait de la situation actuelle qui nous semble bloquée, nous nous remettons à votre entière compétence afin d'envisager une solution fiable et rapide nous permettant de pouvoir continuer de mener à bien notre mission.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

J.M. Bouyer  
Expert Consultant

PJ / Copie lettre adressée au Ministre

MINISTÈRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

RABAT, le 2 - OCT 1987

وزارة التجارة والصناعة

3762 ~~DCI/DP~~/DP<sup>2</sup>  
REFERENCE A RAFFELER

رقم  
الرجوع الاشارة الى المرجع

/\_E MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

\_-/\_

/))ONSIEUR LE REPRESENTANT RESIDENT DE L'ONUUDI  
A RABAT

OBJET/ - Projet MOR/87/017 - Bourse de sous-traitance nationale.

/))onsieur le Représentant Résident,

Suite à votre lettre n° 00999 du 24/7/1987 et à la dernière mission effectuée au Maroc par Monsieur BOUYER du 31 au 12 Septembre 1987, j'ai l'honneur de vous faire part des suggestions de mon département, particulièrement, sur le choix de l'institution devant abriter le bureau de Bourse Nationale de sous-traitance.

Rappelons à ce sujet que, lors des premières consultations avec les institutions impliquées dans le projet, le siège de la Fédération Marocaine des Chambres de Commerce et d'Industrie a été choisi pour abriter le bureau de la Bourse.

Après réflexion, ce choix nous semble inapproprié du fait que cette institution joue plus un rôle de représentation et de coordination des actions des différentes chambres de commerce et d'industrie du Royaume que d'intervention directe.

.../...

Aussi, et afin de permettre au bureau de la Bourse de jouer pleinement son rôle en matière de sous-traitance, il nous paraît plus pertinent et plus efficace de le placer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Wilaya de Casablanca.

Ce choix s'explique pour deux raisons principales :

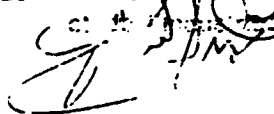
- Raison fonctionnelle : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca peut se vouer pleinement à cette activité,
- Raison stratégique : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca se trouve au coeur même de la plus importante concentration des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques du Royaume.

En outre, le choix de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca peut constituer une solution au problème de financement, du fait de la suppression d'une partie des charges prévues, par le document du projet, pour l'équipement matériel et humain du bureau initialement proposé à la Fédération Marocaine des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre note des suggestions ci-dessus pour la reformulation du document de projet.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'assurance de ma Haute considération.

Le Ministre du Commerce



Signé : Abdelhak AITAH

IZCZC RBA I .....  
DD VIF ...

Nombre de mots ( 86 )

SS = ETAT PRIORITE DD = ROUTINE  
SP = PRESS (UNIC) RR = URGENT

ADRESSE TELEGRAPHIQUE

RABAT I (I UNIDO I) .....  
code à débiter jour/heure

UNIDO VIENNE  
DATE : 13 OCTOBRE 1987  
Réf. DOSSIER : MOR/87/017

TEXTE : MISC VASSILIEV POUR HAMDY-DE CROMBRUGGHE MOR/87/017 BOURSE SOUS TRAI-  
TANCE NATIONALE

- AAA GOUVERNEMENT VIENT DE NOUS FAIRE PART SUGGESTIONS CONCERNANT ASPECTS INSTITUTIONNEL ET FINANCIER : EN RAISON PROXIMITE DU MILIEU INDUSTRIEL ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES A CASABLANCA, CHAMBRE DE COMMERCE DE CASABLANCA CONSIDEREE COMME INSTITUTION LA PLUS APPROPRIEE POUR ABRITER LA BOURSE. VOUS ENVOYONS COPIE LETTRE GOUVERNEMENT VALISE 16 OCTOBRE.
- BBE REMANIEMENTS IMPORTANTS DOIVENT ETRE APPORTES DOCUMENT PROJET REFLETANT AJUSTEMENTS INSTITUTIONNELS ET BUDGETAIRES
- CCC EN CONSEQUENCE, TOR PROCHAINE MISSION MAROC M. BOUYER 19-31 OCTOBRE DEVRAIT COMPRENDRE MISE EN FORME FINALE PRODOC.

(JAEGER, UNDE/PRO RABAT)

ZLZC RBA106  
DD VIF

RABAT (UNIDO) 14 11020

MISC1747 VASSILIEV POUR HAMDY-DE CROMBRUGGHE MOR/87/017 BOURSE  
SOUS TRAITANCE NATIONALE AAA GOUVERNEMENT VIENT DE NOUS FAIRE  
PART DE SUGGESTIONS CONCERNANT ASPECTS INSTITUTIONNEL ET FINANCIER:  
EN RAISON PROXIMITE DU MILIEU INDUSTRIEL ET CONCENTRATION DES  
ENTREPRISES A CASABLANCA, CHAMBRE DE COMMERCE DE CASABLANCA  
CONSIDEREE COMME INSTITUTION LA PLUS APPROPRIEE POUR ABRITER LA  
BOURSE. VOUS ENVOYONS COPIE LETTRE GOUVERNEMENT VALISE 16 OCTOBRE.  
BBB REMANIEMENTS IMPORTANTS DOIVENT ETRE APPORTES DOCUMENT PROJET  
REFLETANT AJUSTEMENTS INSTITUTIONNELS ET BUDGETAIRES. CCC EN  
CONSEQUENCE, TOR PROCHAINE MISSION MAROC M. BOUYER 19-31 OCTOBRE  
DEVRAIT COMPRENDRE MISE EN FORME FINALE PRODOC. (JAEGER).

DL C&D  
INNN

Approuvé par :

PROGRAMME DES NATIONS UNIES

POUR LE DEVELOPPEMENT

CASIER O. N. U.

RABAT - CHELLAH

Maroc



UNITED NATIONS

DEVELOPMENT PROGRAMME

603 - 10

615 - 31

624 - 36

635 - 05

651 - 40

TELEPHONE :

برنامج الامم المتحدة الانمائي  
الرباط

MOR/87/017

Le 14 octobre 1987

*Avec les compliments*

*du Programme*

*des Nations Unies Pour le Développement*

... Suite à notre télex Misc1747 du 14 octobre 1987, veuillez trouver ci-joint copie de la lettre émanant du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume du Maroc.

Salutations distinguées.

*Silvana Rimoldi*  
Silvana Rimoldi  
Administrateur. ONUDI

Monsieur A.A. Vassiliev  
Directeur Général-Adjoint  
Département des Opérations  
Industrielles - ONUDI  
B.P. 300  
A-1400 VIENNE

UNDEVPRO 31082H  
ZCZC R3A022Z LCSS993 D0Y88Z VIR455L  
DD RBA

.VIENNA (UNIDG/CH) 23/10 1814  
TOPT JACOB DE HANBY DE GRC NOROCC  
NOR/87/217 BOURSE SOUSTRAITANT NATIONALE REVOCIEE 1949.  
AAA HEUREUX D'APPRENDRE SUGGERE GOVT POUR ACCUEIL DE LA BOURSE  
AUPRES CCI CASABLANCA. PRIERE DEMANDER EXPERT BOUYER LA MISE EN FORME  
FINALE DU PRODCO COMME SUGGERE. ESPERONS QUE DORENAVANT DECISION  
FINALE ET REQUETE OFFICIELLE SUIVRONT INCESSAMMENT  
BBB CONCERNANT PARTICIPATION MIDEST PARIS 16-20 NOVEMBER DANS CADRE  
PROJET REGIONL DP/RAB/86/001 SUGGERERIONS CONNAITRE AU PLUS VITE  
NOMS ET FONCTIONS DES PARTICIPANTS (2 OFFICIELS ET 2 INDUSTRIELS AVEC  
DSA SEULEMENT)  
CCC EXPERT LEGISLATION INDUSTRIELLE INTEGRATION/COMPENSATION (11-54)  
DANS CADRE DP/RAB/86/001 M.F. CHEMIEZ SERA EN MISSION AU MAROC DU 11  
AU 18 JANVIER 1989. PRIERE INFORMER MIN INDUSTRIE, CCI, CCI  
CASABLANCA ET CONFIRMER REMERCIEMENTS  
(VASSILIEV UNIDG VIENNA)  
COL CND

1.241110

1.241101

1.241001

Date reçue: 26 OCT 1988

File No.	Date
BB	
DBB	
UNEP	
WFP	
JPO	
POI	✓
POB	
ADT	

M. Royer NC 267

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

PROJET DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC

Document de Projet

ANNEXE N° 6

Titre du Projet : Assistance à l'établissement d'une Bourse de Sous-Traitance et du Partenariat dans les Industries Métallurgiques Mécaniques Electriques (IMME)

Numéro du Projet : DP/MOR/87/017

Secteur : Industrie

Sous-secteur : Activité de soutien aux institutions industrielles

Organisme d'exécution du Gouvernement : La Fédération Marocaine des Chambres de Commerce et d'Industrie (FMCCI)  
L'office pour le Développement Industriel (ODI)

Agence d'exécution : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Date prévue pour le début de l'exécution : Septembre 1987

Contribution du Gouvernement : coût partagé  
pour 1 année DH 1.500.000

Contribution du PNUD : - à charge du Programme Régional Arabe  
DP/RAB/86/001 : US \$ 43.000  
- à charge du projet national DP/MOR/87/017  
US \$ 97.000

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du Gouvernement

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom de l'ONUDI

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du PNUD

\_\_\_\_\_  
Date

### 4.3 Impact attendu du projet

#### 4.3.1 Changements attendus à l'issue du projet :

Par rapport à la situation avant-projet telle que décrite aux points 2.1.2 (ii) et 2.2.1, il est prévu que le projet MOR/87/017 apportera les changements suivants :

##### (i) Au plan institutionnel :

- établissement et mise en fonctionnement d'une Bourse de sous-traitance nationale

- effectifs : a) inventaire et étude : 5 ingénieurs industriels

- b) animation sous-traitance :

- FMCCI : 1 Directeur technique

- 1 ingénieur industriel

- 1 secrétaire mécanographe

- CCI Casablanca : 1 Directeur technique

- 2 adjoints

- 1 secrétaire

- Effectif de démarrage des opérations, création d'un flux de sous-traitance entre grandes entreprises et PMI.

- Première localisation de rayonnement à Casablanca.

- Système d'auto-financement de la Bourse mis en place, attribuant à la FMCCI les ressources financières nécessaires par le canal des décimes sur patentes (1%). Ceci sera couplé par les localisations des organisations professionnelles en fonction des services rendus par le centre de sous-traitance.

##### (ii) Au plan de la mentalité industrielle :

- Conception de l'industrie

- Sensibilisation aux problèmes et aux solutions offertes par la mise en place d'une Bourse de sous-traitance : mobilisation plus grande dans les travaux à réaliser, diffusion et échange d'information technique, souplesse accrue des entreprises.

##### (iii) Au plan de la productivité :

- amélioration des rendements, diminution des coûts de production ;

- amélioration de la spécialisation productive ;

- réduction des écarts d'utilisation par rapport aux capacités théoriques de production.

##### (iv) Au plan financier :

- augmentation des chiffres d'affaires ;

- réduction du prix de revient, d'où augmentation des marges, de prix de vente plus compétitifs.

(v) Au plan replicabilité (possibilité de reproduire ou généraliser l'action) : Il est explicitement prévu que les expériences tirées de la mise en fonctionnement de l'antenne principale de Casablanca (première à constituer), dans la phase de lancement et de montée en régime estimée à 2 ans, seront directement utilisées pour l'ouverture des sept autres antennes régionales, de sorte que le pays sera entièrement couvert (7 antennes sur des zones d'un rayon de 200 km chacune).

./...



BUDGET RELATIF A LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT MAROCAIN  
(en nature et dirhams)

Evaluation pour un an et par poste budgétaire à compter du démarrage des opérations

Postes budgétaires	H/M	Coût annuel	Cumul Sous-Totaux
<u>Etude et animation sous-traitance</u>			
- FMCCI			
1 Directeur	12	144.000	
1 Directeur Adjoint	12	96.000	
1 secrétaire mécanographe	12	60.000	
- Coût personnel		300.000	300.000
Frais généraux du service		104.000	
Déplacements, recensement		60.000	
<u>Appui logistique</u>		à la charge de la FMCCI. Mise à disposition gratuite.	
- locaux et mobilier			
<u>Moyens burotiques</u>			
- 1 machine à écrire		12.000	
- 1 photocopieuse		30.000	
- Pré-imprimés		40.000	
<u>Moyens de communication</u>			
- Téléphone autonome		1.000	
- 2 lignes directes (1 appel+réception). Téléx		3.000	
<u>Moyens de transport autonomes</u>			
- 1 véhicule de service		100.000	
Coût frais		350.000	650.000
- Coût Total FMCCI		650.000	650.000

./...

Postes budgétaires	H/M	Coût annuel	Cumul Sous-Totaux
- <u>CCI CASABLANCA</u>			
- 1 Directeur	12	144.000	
- 2 Adjointes	24	192.000	
- 1 secrétaire	12	60.000	
- Coût personnel		396.000	396.000
Frais généraux du service		158.000	
Déplacement recensement		130.000	
<u>Appui logistique</u>			
- locaux et mobilier			
<u>Moyens bureautiques</u>			
- 1 machine à écrire		12.000	
- 1 photocopieuse		30.000	
- Pré-imprimés		20.000	
<u>Moyens de communication</u>			
- Téléphone autonome		1.000	
- 2 lignes directes (1 appel + 1 réception). Télex		3.000	
<u>Moyens de transport autonomes</u>			
- 1 véhicule de service		100.000	
- Coût frais		454.000	850.000
- Coût total CCI		850.000	850.000
- Coût total FMCCI + CCI		1.500.000	1.500.000

./...

le 27/10/87  
-----B.S.T. Casablanca  
-----NOTE: 0003  
-----

DESTINATAIRES : LE PRESIDENT EL WAFI LAHCEN  
Mr BERRADA  
Mr BOUYER  
Mr BATAL  
CLASSEMENT

Suite à votre demande, j'ai contacté le 26 Octobre 1987 Mr EL BAZ, directeur du cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie dans le but de lui demander d'avoir l'obligeance de faire le nécessaire en vue de mettre à disposition de la BOURSE DE SGUS TRAITANCE de Casablanca deux Ingénieurs civilistes émanant d'écoles d'ingénieurs techniques polyvalents.

Mr EL BAZ m'a confirmé son accord d'entreprendre les démarches nécessaires et ne manquera pas de vous tenir au courant quant à la suite donnée au projet .

J.M. BOUYER

le 27/10/37  
-----B.S.T. Casablanca  
-----NOTE: 0001 ANNONCE RECHERCHE CANDIDAT DIRECTEUR B.S.T.  
-----Destinataires: LE Président EL WAFI LAHCEN  
Mr BERRADA  
Mr BOUYER  
Mr BATAL  
Journaux: MATIN et MAROC SOIR  
CLASSEMENT

I M P O R T A N T   E T A B L I S S E M E N T  
R E C R U T E  
U N   D I R E C T E U R  
-----

! Pour prendre en charge, implanter, animer, gérer, contrôler  
! avec rigueur suivant des objectifs précis, une équipe de quatre  
! personnes .

- Agé d'environ 40 ans.
- Bonne présentation .
- Dynamique, homme de terrain .
- Ingénieur technicien polyvalent grandes Ecoles.
- Expérience réussie de 5 ans minimum à un poste de direction technique, transformation des métaux, usinage, serrurerie, Tolerie, Emboutissage, Outillages, Forge, Fonderie, Electricité, Plastique, Caoutchouc et sous-traitance .
- Ayant le sens de l'organisation.
- Aimant les contacts humains .

! Merci d'envoyer demande manuscrite, C.V., Photo récente et  
! Photocopies des diplomes au journal qui transmettra .

J.M. BOUYER

## LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Nous sommes un  
**IMPORTANT ORGANISME PUBLIC A RABAT**

Dans le cadre du développement de nos équipes de travail, nous recrutons

### UN (E) PSYCHOLOGUE

Il (elle) sera chargé (e) essentiellement de :

- la sélection, recrutement et suivi des cadres : études de postes, conception d'annonces, entretiens et épreuves de sélection, suivi de l'intégration des candidats etc...
- l'organisation et animation du service recrutement

Psychologue de formation (Doctorat de 3<sup>e</sup> Cycle ou équivalent) il (elle) a le sens de l'écoute et de grandes aptitudes à communiquer et à établir de bonnes relations humaines.

Avoir travaillé dans le domaine du recrutement constituerait un atout supplémentaire à sa candidature.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo) à notre cabinet conseil DELTA MANAGEMENT qui étudiera votre candidature avec soin et discrétion.

**DELTA MANAGEMENT**  
107, AVENUE DE NICE CASABLANCA

SOCIETE

IN  
OU TECH

- Le candidat de
- Etre âgé de 25
- Avoir une per
- Avoir des con
- teinture et fin
- Pouvoir se dé
- le Royaume.
- Pouvoir trava
- à Casablanca
- Avoir un dipl
- dans une école

- Le poste offre :
- Une formation
  - pour technico
  - Un salaire att
  - Un cadre de t
  - Un véhicule d
  - pour les dépla

Adressez CV avec photo

IMPORTANT ETABLISSEMENT  
RECRUTE

### UN DIRECTEUR

pour prendre en charge, implanter, animer, gérer, contrôler avec rigueur suivant des objectifs précis d'une équipe de 4 personnes.

### INGENIEUR TECHNICIEN POLYVALENT

- Agé de 40 ans.
- Expérience réussie de 5 ans minimum à un poste de direction technique, (transformation des métaux, usinage, serrurerie, tôlerie, emboutissage, outillage, forage, fonderie, électricité, plastique, caoutchouc et sous-traitance).

Merci d'envoyer demande manuscrite. C.V., photo et diplômes au journal qui transmettra

231986

IMPORTANT  
LABORATOIRE

## IMPORTANTE SOCIETE DE CONFECTION

travaillant exclusivement export  
(500 employés)

### CHERCHE

\* 1 DIRECTEUR TECHNIQUE  
CONFIRME

\* 1 CHEF D'ATELIER CONFIRME

\* 1 AGENT DE METHIENE

27/10/87  
-----E.S.T. Casablanca  
-----

N

NOTE: 0002 : PLANING DES OPERATIONS CONCERNANT RECRUTEMENT  
-----  
D'UN DIRECTEUR DE E.S.T.

DESTINATAIRES : LE PRESIDENT EL WAFI LAHCEN  
-----  
Mr BERRADA  
Mr BATAL  
Mr BOUYER  
CLASSEMENT

PROCHAINE MISSION J.M. BOUYER AU MAROC DU 1 AU 12 DECEMBRE 1987  
-----  
OPERATIONNEL DU 2 AU 11 DECEMBRE 1987

- 1 - Parution de l'annonce le lundi 2 Novembre 1987 dans les journaux : LE Matin et Maroc Soir.
- 2 - A réception des dossiers de candidatures pré-sélection par le Président EL WAFI LAHCEN.
- 3 - Expédition des dossiers de candidatures à l'attention de Mr BOUYER  
2 Allée Berthier "le Bois Impérial" 54630 RICHARDMENIL-FRANCE pour examen et communiquer à la C.C.I.C. la liste des candidats à convoquer pour les journées du mercredi 2 et jeudi 3 Décembre 1987.
- 4 - Entretien toutes les 2 heures à partir de 8h,30 du matin.
- 5 - Synthèse avec le Président EL WAFI LAHCEN le vendredi 4 Novembre 1987 pour déterminer le ou les candidats à revoir ensemble pour prise de décision d'embauche.

J.M. BOUYER

28/10/87

B.S.T. Casablanca

NOTE : 0007

## PROCEDURE DE RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS

Destinataires : Le President EL WAFI LARGEN  
 M. BERRADA  
 M. BOUYER  
 CLASSEMENT

Il est impératif pour un bon suivi des travaux que nous mettions au point un planning sur lequel nous porterons toutes les opérations, les travaux en cours et à venir, et ce pour une durée d'un mois révisable et rejustée toutes les semaines.

Le planning sera glissant, c'est à dire, lorsqu'une semaine sera écoulée, nous programmerons une nouvelle semaine. Cet outil, sur lequel seront portés tous les renseignements ayant trait aux interventions de la B.S.T.C. devra impérativement être mis à jour au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux. Il sera le reflet de l'activité de la B.S.T.C. et permettra à toutes personnes concernées de vérifier le bon fonctionnement du service en question. Cet outil offrira l'avantage au personnel de la B.S.T.C. d'être informé en permanence des travaux en cours et à venir. De vérifier que les tâches à assumer sont bien exécutées et si besoin de réagir en conséquence. Sur ce planning nous trouverons les renseignements suivants :

- Le mois de référence, ventilé par semaine, par jour, toute journée et heures.
- Tous les memores de l'équipe B.S.T.C., en vue de planifier dans le temps les tâches qu'ils auront à assumer.
- Les noms des firmes à visiter et leurs coordonnées.
- Les heures de rendez-vous.
- A la fin : différentes rubriques tel que :
  - Observations
  - Envoi de lettre de confirmation de visite.
  - Envoi de lettre de recensement.
  - Envoi de lettre de remerciements.
  - Index de mise à jour du dossier.
  - Traitement informatique du dossier.
  - Cas à traiter.
  - Etc...

Il est important de rappeler qu'un ingénieur technique B.S.T.C. devra impérativement effectuer deux visites par jour et ceci tous les deux jours. Un jour pour visiter les entreprises et établir les dossiers d'identification et de suivi de l'activité. L'autre jour si besoin est, traiter le ou les cas soulevés par les entreprises visitées et déclencher la procédure prévue à cet effet.

PROJET : BOUT DEBUT OPERATION ET TRAVAUX EXECUTES OU A EXECUTER  
----- IL EST IMPORTE DE PRENDRE LA MISE A JOUR DU  
STANDARD GENERAL.

NOTE : LE DISPOSITIF SOMMAIRE DU PROJET DE STANDARD GENERAL  
----- CONCERNE SEUL LES EXECUTES ET TOUTES MODIFICATIONS,  
AMBIENTATIONS ET SUPPRESSIONS SERONT LES SEULS VALIDES.

LES SOCIETES SONT PREPAREES AVANT EXECUTION STANDARD GENERAL

10. 11. 1974



Note 0015.

### PLANNING DES TRAVAUX

	SEMAINE DU: AU					SEMAINE DU: AU					SEMAINE DU: AU					SEMAINE DU: AU					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI		
	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A.M	M	A	
DIRECTEUR: M.		X	X		X																
INGENIEUR: M.	X	X			X	X															
INGENIEUR: M.			X	X		X	X														
SECRETARIE: M.																					

NOM DES INGENIEURS AVEC  
 6 VISITES PAR JOUR SUIVIES  
 2 JOURS  
 A JOUR DE VISITE. ET LE  
 LENDemain AISE A JOUR  
 DU DONICA SAISE EN  
 INFORMATIQUE.  
 DECLANCHER PROCEDURE  
 DE TRAITEMENT DE CAS  
 SI BESOIN EST.

- UNIL DES CAS DE ...  
 ... LES RENSEIGNEMENTS ...

SERONT PORTES SUR CE PLANNING TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES  
 DE LA ASTC. ET CE CI EN TEMPS REEL. CET OUTIL SERA LE TABLEAU DE BORD ACCOMPAGNE  
 A TOUS.

TYPES DE RENSEIGNEMENTS | ENVOI DOCUMENT D'IDENTIFICATION.  
 LETTRE DE REMERCIEMENT APRES VISITE  
 DOSSIER SAISE EN INFORMATIQUE.  
 CAS A TRAITER.  
 CAS TRAITER.  
 ETC ...

LE PLANNING SERA ALISSANT CHAQUE FIN DE SEMAINE LA 4<sup>ème</sup> SEMAINE SERA PROGRAMMEE.

Le 28/10/87

P.S.T. Casablanca

NOTE : 0004

METHODE DE SELECTION DES ENTREPRISES

J.M.M.E.

En vue d'établir un programme d'action d'identification des entreprises .

Sur une carte, définir en partant du point central, c'est à dire la C.E.I.C., des rayons d'action de 2,5 km en 2,5 km. Diviser ces rayons d'action en secteurs .  
Établir une liste exhaustive des secteurs identifiés .

Pour chaque secteur recensé, déterminer en partant des documents fournis par le répertoire de la direction de l'industrie les entreprises à prospecter.

Établir un ordre chronologique de prospection suivant les critères :

- Situation géographique
- Taille de l'entreprise
- Secteur d'activité
- etc ...

J.M. BOUYER

1. 14/07/87

1.5.1. Description

1. 2 : 0000

PROCEDEUR DE VISITE

destinataires : le President du JARI LANCER  
 de BERRARD  
 de BARRY E  
 CLASSEMENT

après le liste de prospection établie suivant la méthodologie  
 énoncée ( voir note : 0006 du 24/10/87 ) une personne  
 désignée chargée de la section de planning des visites de  
 recensement des entreprises devra procéder de la façon suivante :

1) Envoi par machine d'une circulaire d'information concernant  
 le B.S.T.C. ( voir modèle document note : 0013 pour un secteur  
 déterminé )

2) Appel téléphonique auprès des entreprises contactées par  
 machine en vue d'une prise de rendez-vous pour effectuer  
 l'opération d'identification de l'entreprise.

La personne effectuant ce travail devra être très sensibilisée  
 sur le fonctionnement de la B.S.T.C. afin de pouvoir argumenter  
 les différents services proposés, convaincre son interlocuteur,  
 répondre aux diverses questions qui lui seront posées par  
 l'interlocuteur de l'entreprise contactée, qui devra être impere-  
 rivement le plus apte à répondre aux questions posées par l'inter-  
 locuteur B.S.T.C. aux étapes de la dossier d'identification de  
 l'entreprise ( voir note 0012 ) un argumentaire succinct sera  
 établi ( voir note 0015 )

lorsque l'entreprise aura donné son accord pour un rendez-vous  
 à prendre de l'IME direction générale exerce de la société,  
 de son site et de ses ateliers de production afin que note  
 l'adresse B.S.T.C. trouve rapidement le lieu où il doit se rendre.

3) ouverture d'un dossier entreprise ( voir note 0012 )

4) envoi d'un dossier d'entreprise comportant :

6 - lettre de confirmation de l'entretien téléphonique et de  
 prise de rendez-vous ( voir note : 0010 )

8 - envoi de la notice explication précisant la façon de  
 remplir le formulaire d'identification de l'entreprise  
 ( voir note : 0014 )

9 - envoi de l'annuaire de l'identification de l'entreprise  
 ( voir note : 0017 )

NOTE IMPORTANT :

----- Comme il le sera précisé dans la lettre d'accompagnement, les documents B.S.T.O. transmis à la personne à rencontrer lui serviront uniquement à préparer le travail, c'est à dire, les dossiers nécessaires répondant aux questions posées dans le dossier d'identification d'entreprise exmple :

- Liste d'affaires

- Date de création de l'entreprise

- Adresses des filiales

- Ventilation des effectifs

- Produits techniques

- Parc machines : C'est le point le plus important car il représente la plus grosse charge de travail pour constituer le dossier d'identification d'entreprise. En effet, lorsque nous nous trouvons dans une société possédant plus de 15 machines-outils, il est très difficile et très long d'effectuer le recensement directement dans les ateliers.

- Très important :

----- Le dossier d'identification d'entreprise ne devra en aucun cas être rempli par la société. Ce dossier sera constitué en collaboration étroite avec l'ingénieur technique B.S.T.O. qui pourra au cours de l'exécution du travail de recensement, à travers un dialogue établi, poser des questions précieuses qui lui permettront de détecter un certain nombre d'informations précieuses qui pourront alimenter votre service de renseignements.

J.M. BOUYER.

LE 08/03/2007

Mr. J. B. BOURGEOIS

NOTE : 0013

CIRCUAISE TAILLON

Destinataires : Le Président de GAFI (ANDE)  
Mr B. BOURGEOIS  
Mr BOURGEOIS  
CLASSEMENT

Veuillez trouver ci-joint modèle de circulaire destinée à  
notre Notaire de sensibilisation auprès de l'Entreprise (M).

J. B. BOURGEOIS

LE 10/12/87

R.C.I. Casablanca

MODELE DE LETTRE MAILING

Monsieur  
Directeur Général de  
-----

Monsieur,

Dans le cadre de ses activités visant essentiellement la promotion de l'entreprise, le Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca a le plaisir de vous informer de la création d'une Bourse de Sous-Traitance.

Il s'agit d'un organisme dont la vocation est de centraliser en permanence tous les renseignements concernant les activités, les possibilités techniques des entreprises, pour permettre, en mettant en contact demandeurs et offreurs, une utilisation optimale et rationnelle de leurs capacités de production.

A cet effet, nous vous invitons vivement à prendre contact dans les meilleurs délais avec la Bourse de Sous-Traitance à la R.C.I.C. en vue d'obtenir tous les renseignements que vous souhaiteriez avoir sur cet organisme.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

D.M. BOUYER.

LE 25/11/78

B.S.T. Casablanca

NOTE : BMS

PROCEDURE DE PRISE DE RENDEZ-VOUS  
POUR OPERATION DE RECLASSEMENT

Destinataires : Le Président EL BACHA EL ANASSER  
Mr BERRADA  
Mr BUIYK  
CLASSEMENT

- 1 - Se présenter B.S.T. de Casablanca.
- 2 - Demander à parler à la personne s'occupant des problèmes de sous-traitance Responsable technique ou éventuellement des achats et approvisionnements.  
Si possible obtenir comme correspondant :
  - Le Président Directeur Général
  - Le Directeur Général
  - Le Directeur Technique
  - Le Responsable de sous-traitance
  - Le Chef de Production
  - Le Chef d'Atelier
  - Le Chef des Approvisionnements et achats
- 3 - Demander si la personne contactée a bien reçu le dossier 201169.
- 4 - NON : lui en expliquer un à son attention et recontacter à une date ultérieure.
- 5 - OUI : lui rappeler succinctement les grandes lignes des fonctions de la B.S.T. (1) et si nécessaire répondre aux questions posées.
- 6 - Prise de rendez-vous : définir la date, l'heure et le lieu avec précision.  
Attention : Préciser les adresses, siège administratif ou autre de préférence.  
Communiquer le nom de l'agent technique B.S.T. qui assurera le rendez-vous.  
Confirmer oralement ce rendez-vous par un rapport d'application ou le parer au rendez-vous même. Cette partie devra en informer l'autre.
- 7 - Rappeler que pour valoir convenir une lettre de confirmation accompagnée d'un dossier de identification entreprise et/ou d'un mode d'identification.  
Préciser que ce dossier doit uniquement servir à préparer les éléments nécessaires à l'élaboration de l'annuaire et/ou de signer du dossier.

LA REDACTION DU DOSSIER NE SE FAIT QU'EN

PRESENCE DE L'INNOVATEUR B.S.L.C.

- 1/ Ouverture du dossier entreprise voir note :  
N 0012 remplir concisusement ce document.
- 2/ Faire lettre de confirmation d'admission et  
de prise rendez-vous note : 0010.
- 3/ Porter les informations au planning general.

G.M. BOUYER.



# ARGUMENTAIRE

FAIRE OU ACHETER ?

FABRIQUER OU SOUS-TRAITER ?

LA BOURSE

DE

SOUS-TRAITANCE

## TABLE DES MATIERES

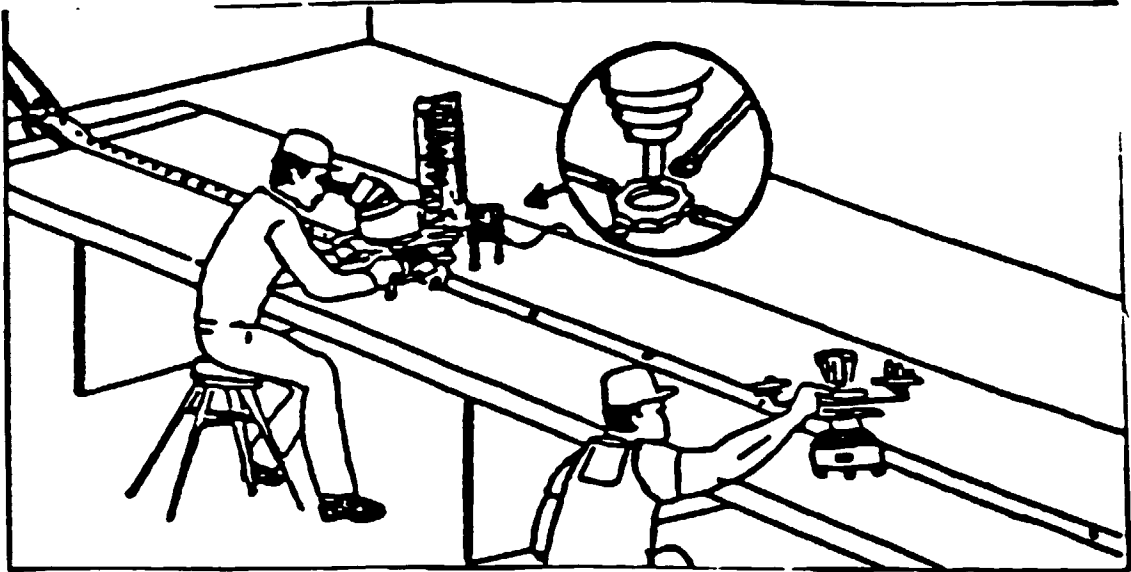
TITRE	PAGE
1. Qu'est-ce que la sous-traitance ?	5
2. Quelles sont les principales formes de sous-traitance ?	6
- Sous-traitance fondée sur la capacité	6
- Sous-traitance fondée sur la spécialisation	7
3. Qui sont les entrepreneurs principaux ?	9
4. Qui sont les sous-traitants ?	9
5. Quels sont les avantages de la sous-traitance ?	11
- Pour l'entrepreneur principal	11
- Pour les sous-traitants	13
6. Qu'est-ce qu'une bourse de sous-traitance ?	15
7. Comment fonctionne une bourse de sous-traitance ?	17
8. Quelles sont les activités de la bourse de sous-traitance ?	18
9. Avantages et perspectives de la sous-traitance	21
10. Pourquoi s'inscrire à la bourse de sous-traitance ?	23
11. Comment et où s'inscrire ?	24

## 1. QU'EST-CE QUE LA SOUS-TRAITANCE ?

La sous-traitance est une forme de coopération entre grandes entreprises et petits fabricants. C'est une méthode efficace et moderne qui permet aux entreprises d'obtenir un rendement élevé grâce à l'utilisation rationnelle de leur capacité installée et à une meilleure utilisation des autres ressources.

Elle consiste en un accord entre deux parties : l'entrepreneur principal et le sous-traitant. L'entrepreneur principal confie à une ou plusieurs entreprises la production de pièces, de composants de sous-ensembles nécessaires pour la fabrication de son produit final. Le sous-traitant exécute le travail conformément au cahier des charges établi par l'entrepreneur principal.

Il y a donc ainsi une division du travail dans le secteur industriel et les sous-traitants sont de plus en plus spécialisés dans un ou plusieurs domaines technologiques.



#### SOUS-TRAITANCE FONDEE SUR LA SPECIALISATION

Cette forme de sous-traitance est utilisée lorsque l'entrepreneur principal souhaite obtenir les services de sous-traitants qui possèdent du matériel et des machines spécialisés pour entreprendre des travaux difficiles et de précision. Ces sous-traitants ont des compétences techniques ou un savoir-faire spécialisés touchant des procédés de production ou des produits particuliers et les entrepreneurs principaux préfèrent recourir à leurs services. Cette relation de sous-traitance n'est pas liée à la fluctuation des commandes et tend donc à être une relation à long terme.

Du fait de leurs connaissances ou de leurs installations de production spécialisées, ces sous-traitants peuvent être en position dominante.

### 3. QUI SONT LES ENTREPRENEURS PRINCIPAUX ?

Les entrepreneurs principaux sont généralement, mais non nécessairement, de grandes entreprises fabriquant des machines-outils, des instruments, des véhicules, etc., dont l'assemblage final nécessite une grande quantité de pièces et d'éléments, qui tous ne sont généralement pas fabriqués dans leurs propres installations de manière intégrée pour des raisons soit d'économie, soit de spécialisation.

Bien que les relations de sous-traitance puissent exister dans divers secteurs d'activité, elles dominent surtout dans le secteur mécanique, dans des industries telles que l'automobile, le chemin de fer, l'électricité et l'électronique, l'électroménager, le matériel de précision, le formage de pièces métalliques, le traitement des surfaces, le formage des plastiques, ainsi que dans des industries métallurgiques de base telles que la fonderie, la forge, la mécanique générale ou les travaux de mécanique de précision.

### 4. QUI SONT LES SOUS-TRAITANTS ?

Les sous-traitants sont généralement des entreprises petites et moyennes qui, s'étant spécialisées dans certains procédés et opérations, sont capables de fournir des produits de qualité conformes au cahier des charges établi par l'entrepreneur principal et ce, à des conditions économiques avantageuses.

Quelquefois, les grandes industries ayant une capacité disponible excédentaire, peuvent aussi jouer le rôle de sous-traitants. Il peut aussi arriver que des industries petites et moyennes aient besoin des services d'autres entreprises pour la fabrication de pièces et d'éléments afin d'exécuter des commandes importantes et agissent ainsi en qualité d'entrepreneurs principaux.

## 5. QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA SOUS-TRAITANCE ?

### POUR L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL

Un avantage majeur de la sous-traitance pour l'entrepreneur principal est la possibilité de disposer d'éléments et de services à un coût relativement plus faible en s'adressant à des entreprises petites et moyennes parce que leurs frais généraux sont faibles, ce qui contribue en fin de compte à abaisser le coût du produit final. L'entrepreneur principal peut avoir un approvisionnement assuré en produits de qualité conformes aux cahiers des charges et donc ne conserver que des stocks très peu importants. Il est aussi possible de réduire les investissements en biens d'équipement, d'économiser des ressources financières et de limiter la structure organisationnelle et la main-d'oeuvre employée. L'entrepreneur principal a la possibilité d'utiliser au mieux ses ressources en concentrant ses efforts sur l'innovation technologique, les produits complexes faisant intervenir des techniques de pointe, les nouveaux circuits de commercialisation, etc.

La sous-traitance de pièces et de composants permet à la société jouant le rôle d'entrepreneur principal de faire en sorte que sa structure organisationnelle soit la plus efficace et la plus efficiente.

## POUR LES SOUS-TRAITANTS

Le sous-traitant a l'avantage d'utiliser sa capacité installée de façon régulière, ce qui lui permet de garantir à ses employés la sécurité de l'emploi. Comme il n'a pas à se préoccuper de la commercialisation, ses dépenses commerciales sont fortement réduites, ce qui permet à chaque unité de tarifer ses services moins cher. Le paiement rapide par les entrepreneurs principaux des travaux demandés contribue aussi au bon fonctionnement des petites unités sous-traitantes dont les ressources financières sont en général très limitées.

Le transfert de technologie de la grande industrie aux petits sous-traitants est très avantageux, tant pour les unités sous-traitantes que pour le secteur industriel national en général. Les innovations techniques des entrepreneurs principaux sont automatiquement transmises aux unités sous-traitantes qui bénéficient aussi de leur assistance technique continue. Les sous-traitants reçoivent des sociétés donneuses d'ordre des outils, des calibres et des installations, ainsi qu'une assistance pour la normalisation et les contrôles de qualité, grâce auxquels elles améliorent leurs compétences.

Les sous-traitants ont la possibilité de traiter de manière indépendante avec plusieurs clients nationaux et internationaux. Ils ont aussi la possibilité de se spécialiser dans la production d'articles spécifiques et de passer contrat avec des clients ayant des exigences particulières.

## 6. QU'EST-CE QU'UNE BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ?

Face aux besoins croissants des grandes entreprises à la recherche de sous-traitants et de petites unités souhaitant obtenir des commandes de grandes entreprises ou coopérant avec d'autres petites industries à la production d'un produit fini, il faut un bureau centralisant tous les renseignements voulus sur les capacités de sous-traitance. Or, c'est la mission de la bourse de sous-traitance. Elle rend la sous-traitance industrielle possible en centralisant, d'une part, les besoins des grandes entreprises et, d'autre part, les possibilités des diverses industries de sous-traitance.

C'est pourquoi la bourse de sous-traitance gère une banque de données informatisées contenant des renseignements détaillés sur les caractéristiques techniques (y compris le plan détaillé des machines) et le type de produits offerts par les sous-traitants en vue de répondre aux besoins des entrepreneurs principaux.



## 7. COMMENT FONCTIONNE UNE BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ?

La bourse de sous-traitance est un centre d'information et de promotion industrielles. Elle rassemble et enregistre sur ordinateur des informations détaillées sur les entreprises sous-traitantes et notamment sur leur capacité de production, leurs spécialisations techniques, leurs caractéristiques et les spécifications des machines et du matériel, la qualité de leur production et leur capacité disponible pour les travaux de sous-traitance. Elle rassemble également des informations sur les besoins en pièces détachées des grandes industries.

Les entrepreneurs principaux se mettent en rapport avec la bourse de sous-traitance soit en s'y rendant personnellement, soit par lettre, téléphone ou télex, pour que la bourse leur indique les sous-traitants capables d'effectuer les travaux qu'ils souhaitent sous-traiter conformément à certaines spécifications techniques, normes de tolérances, qualité et dans les quantités voulues.

La bourse étudie les informations techniques fournies et détermine les procédés industriels qui interviennent, ainsi que les machines et le matériel nécessaires pour chaque procédé. Elle consulte ensuite sa banque de données (ordinateur) et sélectionne les entreprises de sous-traitance disposant des moyens techniques et de la capacité nécessaires. L'entrepreneur principal reçoit une liste de ces entreprises, qui lui permet d'entrer directement en contact avec les sous-traitants.

La bourse de sous-traitance a uniquement le rôle d'intermédiaire et de conseiller technique et n'intervient ni dans l'établissement des contrats, ni dans les accords commerciaux que sont amenés à passer les entrepreneurs principaux et les sous-traitants, à moins d'y être invitée par les deux partenaires.

g) Expositions et foires de la sous-traitance :

La bourse organise la participation des entreprises aux foires nationales et internationales. Elle organise aussi des expositions et foires nationales ou régionales pour rehausser le prestige de la sous-traitance et en faire connaître les possibilités.

h) Informations économiques :

La bourse classe, à l'intention des éventuels utilisateurs, des informations sur les matières premières utilisées, les importations et les exportations des unités de sous-traitance, le taux d'utilisation des machines et du matériel et les capacités inutilisées disponibles.

i) Assistance technique et conseils en matière de gestion :

Afin d'améliorer la capacité des unités sous-traitantes, la bourse de sous-traitance dispose soit parmi son propre personnel, soit en faisant appel à l'extérieur, de personnes capables de fournir aux entrepreneurs une assistance technique et des conseils en matière de gestion.

## 9. AVANTAGES ET PERSPECTIVES DE LA SOUS-TRAITANCE

Les avantages de la sous-traitance, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, sont multiples et concernent tous les aspects du développement industriel.

Le développement de la sous-traitance dans un pays peut stimuler le programme d'industrialisation, en rendant les services suivants :

- a) Détermination de la capacité disponible du secteur industriel et amélioration du taux d'utilisation du matériel de production de l'usine.
- b) Renforcement de la participation nationale aux activités de production.
- c) Augmentation de l'emploi.
- d) Décentralisation des activités industrielles et mise en place de centres industriels régionaux.
- e) Assouplissement de la structure industrielle, avec accroissement des possibilités de diversification.
- f) Accès à la sous-traitance internationale, qui peut commencer par la coopération régionale interarabe. Les activités d'exportation s'en trouveront renforcées.
- g) Spécialisation accrue des petites et moyennes industries, qui entraînera une amélioration du matériel et de la technologie de production.
- h) Réduction des fluctuations de l'emploi industriel.
- i) Augmentation de la production et de la productivité industrielles totales.
- j) Substitution progressive de produits locaux aux produits importés et économies de devises.

## 10. POURQUOI S'INSCRIRE A LA BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ?

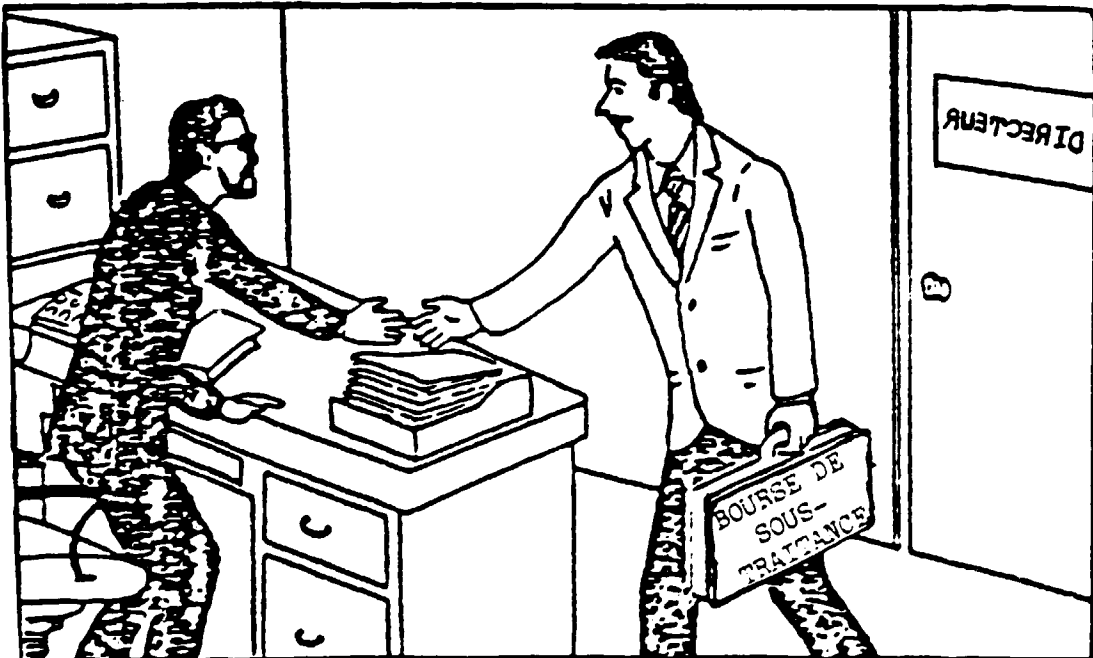
### POUR LES ENTREPRENEURS PRINCIPAUX

L'inscription leur permet de localiser les entreprises qui ont les compétences techniques et administratives voulues et une capacité suffisante, les machines et le matériel adaptés pour exécuter les travaux à sous-traiter et la volonté de participer à des activités de sous-traitance.

Les entrepreneurs principaux peuvent eux aussi obtenir des travaux de sous-traitance pour leurs machines et leur matériel sous-utilisés et améliorer ainsi le rendement de leurs investissements.

### POUR LES SOUS-TRAITANTS

L'inscription à la bourse de sous-traitance leur permet d'obtenir de nouveaux contacts et de nouveaux marchés et d'augmenter le volume des activités de leurs usines, tout en améliorant les taux d'utilisation de leurs machines et de leur main-d'oeuvre.



-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

.....

.....

.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....

.....

.....

.....

D O S S I E R   E N T R E P R I S E

B.S.T. CASABLANCA

CODE ENTREPRISE :                    |-----|

CONTACTEE LE :                        |----/----/-----|

RENDEZ VOUS LE : |--| / |--| / |-----| à |--heures |-- min

RENDEZ VOUS PRIS PAR :               |-----|

DOSSIER SUIVI PAR :                  |-----|

SOCIETE DENOMINATION :              |-----|

ADRESSE NO |-----| RUE : |-----|

ADRESSE VILLE :                      |-----|

N° TELEPHONE :                        |-----|

N° TELEX :                             |-----|

NOM CORRESPONDANT B.S.T. :         |-----|

FONCTION DANS L'ENTREPRISE :       |-----|

N° POSTE :                             |-----|

ADHERENT A LA FIMME :               OUI - NON (1)

SITUATION GEOGRAPHIQUE :            |-----|

N° DE ZONE :                           |-----|

A RECU LE DOSSIER MAILING            OUI - NON

ENVOI DE LETTRE DE CONFIRMATION  
DE VISITE :                            OUI - NON

ENVOI QUESTIONNAIRE :                OUI - NON

ENVOI LETTRE REMERCIEMENT VISITE : OUI - NON

-----  
(1) = Barres la mention inutile

## ANNEXE N° 21

RÈGLEMENT ALPHABÉTIQUE ET NUMÉRIQUE  
DE LA DÉSIGNATION DES ENTREPRISES

-----  
 A. P A G E -----  
 -----

Secteurs d'activité : Code à 3 chiffres

- 
- Nomenclature de référence : NACE 1970. Activité économique.
  - Nomenclature utilisée au Maroc : N.M.E.A.

Région : Code à 3 chiffres (1 à 7)

- 
- Nomenclature de référence : Liste des régions.

Numero chronologique : Code à 3 chiffres

- 
- Numero d'ordre d'inscription des entreprises par région.

0 0 1

0 0 2

et ainsi de suite.

L'ensemble constitue le No de code de l'entreprise.

code	code	ordre
activité	région	chronologique

Dénomination :

- 
- Style ou marque d'usage courant  
 (exemple : A.M.S.)

Raison sociale :

- 
- Intitulé officiel de l'entreprise  
 (exemple : Société Marocaine de Développement Ind.)

A.B. : 1. Abréviation de forme juridique

- 
- \* S.A. : pour société anonyme
  - \* S.A.R.L. : pour société à responsabilité limitée
  - \* E.P. : Entreprise en nom propre individuelle
  - \* S.M. : société en nom collectif.

C.A.P. : 1. Capital social

- 
- \* Capital investi en M. (mars de D. 1970)

C.T. : 1. Chiffre d'affaires

- 
- \* Montant total annuel en M. (mars de D. 1970)

E.P.R. : 1. Entreprises en production

- 
- \* Année de démarrage effectif de l'entreprise.

Correspondant I.C.B. : 1.

- 
- \* Nom de la personne désignée dans l'entreprise  
 (nom de la soussignée).

C.N. : No de l'entreprise du correspondant.





-----

- Mentionner les secteurs des données et adresses pour lesquels l'entreprise trouve le A.

-----

-----

-----

Noms et adresses des données d'adresses principaux pour lesquels l'entreprise trouve le A.  
 Bien mentionner le pays en cas de références à l'étranger.

B. - P A G E - 1. -

-----

\* Produits propres ( Fabrication sur catalogue )

- Code N & P. ( marchandises pour commerce extérieur, équivalence NIMEX )

- Désignation : Terminologie N & P.

- Capacité : Quantité potentielle de production annuelle de l'entreprise.

- Quantité : Quantité produite annuelle ( annuelle )

- U.C. : Unité de mesure ( voir indice précédente )

-----

\* Produits techniques en sous-traitance :

- Code N & P. ( marchandises pour commerce extérieur, équivalence NIMEX )

- Désignation : Terminologie N & P.

- Capacité : Quantité potentielle de production annuelle de l'entreprise.

- Quantité : Quantité produite annuelle ( annuelle )

- U.C. : Unité de mesure ( voir indice précédente )

-----

\* Importations en composants et matières :

- Code N & P. ( marchandises pour commerce extérieur, équivalence NIMEX )

- Désignation : Terminologie N & P.

- Capacité : Annuelle

- U.C. : Unité de mesure ( voir indice précédente )

- Liste d'attente :  
-----

\* Produits concernés :  
-----

.....  
Mentionner les composants et matières pour lesquels l'entreprise dispose de technologies de pointe (matériaux, produits, etc.).

C. - P A G E - III -

- Travaux confiés en sous-traitance : (Travaux, tâches et autres formes)  
-----

\* Code : D.F.R. à préciser au numéro 1 ou 2 ou 3.  
----

- Travaux reçus en sous-traitance : (Travaux, tâches et autres formes)  
-----

\* Code : D.F.R. à préciser au numéro 1 ou 2 ou 3.  
----

- Travaux à confier en sous-traitance :  
-----

Il s'agit de recenser les travaux que l'entreprise souhaite confier à l'extérieur et pour lesquels elle cherche des partenaires de production. Les spécifications techniques peuvent être notées séparément.

- Travaux recherches en sous-traitance :  
-----

Il s'agit de travaux que l'entreprise souhaite recevoir de la part de donneurs d'ordres.

D - P A G E - IV -

- Potentiels travaillés :  
-----

Noter les potentiels habituellement employés par l'entreprise.

- Données complémentaires :  
-----

\* Mentionner les brevets exploités (soit Marocains, soit étrangers) et les droits de transfert de savoir-faire.

\* Indiquer : - les normes nationales, l'entreprise est soumise ;  
- les normes européennes, l'entreprise est soumise ;  
- les normes internationales, l'entreprise est soumise ;  
- les normes de l'industrie, l'entreprise est soumise ;  
- les normes de l'industrie, l'entreprise est soumise ;  
- les normes de l'industrie, l'entreprise est soumise ;  
- les normes de l'industrie, l'entreprise est soumise ;

\* Spécifier : - les moyens de production exceptionnels (ex. : etc.) ;  
- les moyens de transport exceptionnels (ex. : avions, etc.) ;  
- les moyens de transport exceptionnels (ex. : avions, etc.) ;  
- les moyens de transport exceptionnels (ex. : avions, etc.) ;  
- les moyens de transport exceptionnels (ex. : avions, etc.) ;  
- les moyens de transport exceptionnels (ex. : avions, etc.) ;



Coste d'acquisition :

- Nombre de litres de produit par litre de base = 1,75.
- Coefficient de correction des bases = 1,20.

- Données complémentaires :

Réporter les données correspondantes à l'indice figurant dans la colonne V. du cane 1-572.

- le pourcentage
- le pourcentage
- etc...

- Caractéristiques techniques :

Réporter les caractéristiques en fonction des données de la colonne VI. du cane 1-572.

Cela s'applique soit à la machine, soit à l'appareil.

- Accessoires :

- Cane 1-572 : Complémentaire 1-572 (1) et (2).
- Destination : suivant nomenclature 1-572.
- Constructeur : maison sociale ou filiale du fabricant.
- Type : suivant indice.

C.C.I.C

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ENTREPRISE

B.S.T

Secteur d'Activité: \_\_\_ / \_\_\_ Région: \_\_\_ Chrono-Entrep.: \_\_\_

Dénomination: \_\_\_\_\_ F.J.: \_\_\_\_\_ Cap.: \_\_\_\_\_ M C.A.: \_\_\_\_\_ M  
Raison Soc.: \_\_\_\_\_ E.E.P.: 19\_\_\_\_\_  
Correspondant D.P.S.T. \_\_\_\_\_ Tel.: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Adresse Siege Social	Adresse Usine ( )
Dirigeant: _____ Rue _____ No.: _____ Ville: _____ C.P.: _____ Gouvernorat: _____ Tel.: (____) _____ Tlx.: _____	Dirigeant: _____ Rue: _____ No.: _____ Ville: _____ C.P.: _____ Gouvernorat: _____ Tel.: (____) _____ Tlx.: _____

Effectif	Données Complémentaires
Ouvriers: _____ Employés: _____ Maitrise: _____ Total: _____	Cadres : _____ Aoprent.: _____ Terrain: _____ m2 Couvert: _____ r 2 Proprietaire/Locataire: _____ Puissance Installée: _____ Kw Congés Annuels du ___/___ au ___/___

(CEE B/1 Chiff)

Sous-Secteurs d'Activité (BST)

Code	Désignation	Qnté	Uté	Code	Désignation	Qnté	Uté
___/___	_____	_____	_____	___/___	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	___/___	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	___/___	_____	_____	_____

(CEE C/4 Chiffs)

Secteurs de Technicité (Donneurs d'Ordre)

Code	Désignation
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Références de Technicité (Donneurs d'Ordre)

Raison Sociale	Ville	Pays
_____	_____	___/___
_____	_____	___/___
_____	_____	___/___

C.C.I.C

RENSEIGNEMENTS DETAILLES PRODUCTION

B.S.T

Produits Propres (Fabrication sur Catalogue)

Code (NGP)	Désignation	Capacité	Quantité	Uté
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				

Produits Fabriques en Sous-Traitance

Code (NGP)	Désignation	Capacité	Quantité	Uté
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				

Importations en Composants et Matières

Code (NGP)	Désignation	Origine	Quantité	Uté
/ / /				
/ / /				
/ / /				
/ / /				

Produits Recherchés (Composants et Matières)

Code (NGP)	Désignation	Quantité	Uté
/ / /			
/ / /			
/ / /			
/ / /			

C.C.I.C

DONNEES SUR LA SOUS-TRAITANCE

B.S.T

Code Entreprise: \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Denomination: \_\_\_\_\_

Travaux Confies en Sous-Traitance (Flux)

Code (CEE B)	Désignation	Pays/Région	Quantité	Ute
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____

Travaux Reçus en Sous-Traitance (Flux)

Code (CEE B)	Désignation	Pays/Région	Quantité	Ute
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____

(2 Chiffs)

Travaux à l'oufier en Sous-Traitance (Donneurs)

Code (CEE B)	Désignation	Car.Tech.	Quantité	Ute
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____

Travaux Recherchés en Sous-Traitance (Preneurs)

Code (CEE B)	Désignation	Car.Tech.	Quantité	Ute
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____
___/___	_____	_____	_____	_____



C.C.I.C

DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR L'ENTREPRISE

H.S.T

Code Entreprise: \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Denomination: \_\_\_\_\_

Matériaux Travaillés

Fontes Spec ( )	Cuivres All. ( )	Plomb & All. ( )	Alum. & All. ( )	Nylon ( )
Acier Inox ( )	Laiton(s) ( )	Zinc & All. ( )	Magnés. All. ( )	Celoron ( )
Aciers All. ( )	Bronze(s) ( )	Etain & All. ( )	_____ ( )	Teflon ( )
_____ ( )	_____ ( )	_____ ( )	_____ ( )	_____ ( )

Données Complémentaires

Brevet: \_\_\_\_\_  
 Norme: \_\_\_\_\_  
 Label: \_\_\_\_\_  
 Qualification: \_\_\_\_\_  
 Spécialités Poussées: \_\_\_\_\_  
 Manutention Except.: \_\_\_\_\_  
 Moyen de Transport Except: \_\_\_\_\_  
 Partenaire/Nat./T.P.E.: \_\_\_\_\_  
 Autres Secteurs d'Activité: \_\_\_\_\_  
 Autres Notes: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Observations Particulières de l'Enquêteur

Direction : --	Planning : --	Materiels : --	Document.: --
Etudes : --	Approvit : --	Maint-ce : --	Notice : --
Commercial : --	Stockage : --	Gest. Eco.: --	Catalogue: --
Meth. Organ: --	Maitrise : --	Gest. Soc.: --	Control : --

Indice General de Performance : --

om de l'Enqueteur: \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

C.C.I.C

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS EQUIPMENTS

B.S.T

Code Entreprise: \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dénomination: \_\_\_\_\_

Machines et Installations

SA/Code CEE B	___/___	___/___	___/___	___/___
Désignation	_____	_____	_____	_____
Constructeur	_____	_____	_____	_____
Type/Modèle	_____	_____	_____	_____
Année Fabric.	_____	_____	_____	_____
Origine Fabric.	_____	_____	_____	_____
Et : (0-4)	_____	_____	_____	_____
Postes/Utilis.	___/___ %	___/___ %	___/___ %	___/___ %

Données Complémentaires

a) Code	_____	_____	_____	_____
b)	_____	_____	_____	_____
c)	_____	_____	_____	_____
d)	_____	_____	_____	_____
e)	_____	_____	_____	_____

Caractéristiques Techniques

1) Données	_____	_____	_____	_____
2)	_____	_____	_____	_____
3)	_____	_____	_____	_____
4)	_____	_____	_____	_____
5)	_____	_____	_____	_____
6)	_____	_____	_____	_____
7)	_____	_____	_____	_____
8)	_____	_____	_____	_____
9)	_____	_____	_____	_____

Accessoires

SA/Code DBST	___/9	___/9	___/9	___/9
Désignation	_____	_____	_____	_____
Constructeur	_____	_____	_____	_____
Type	_____	_____	_____	_____
Nombre	_____	_____	_____	_____

C.C.I.C

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ENTREPRISE

B.S.T

Secteur d'Activité: 32 TRAVAIL DE METAUX Région: 01 Chrono-Entrep.: 001

Dénomination: HYDROMECHANIQUE F.J.: S.A Cap.: 125 M C.A.: 2000 M  
 Raison Soc.: S.A E.E.P.: 1980  
 Correspondant D.P.S.T. MR AZBANE MOHAMED Tel.: ( ) 30.03.85

Adresse Siege Social	Adresse Usine ( )
Dirigeant: MR ABDELKRIM BEN JELLOUN	Dirigeant:
Rue No.: 2013	Rue No.:
Ville: CASA C.P.:	Ville C.P.:
Gouvernorat:	Gouvernorat:
Tel.: ( ) 30.03.85 Tlx.: 13016	Tel.: ( ) Tlx.:

Effectif	Données Complémentaires
Ouvriers: 33 Cadres : 3	Terrain: 7000 m2 Couvert: 2000
Employés: 3 Apprent.:	Propriétaire/Locataire: p
Maitrise: 3 Total: 42.	Puissance Installée: Kw
	Congés Annuels du / au /

(CEE B/1 Chiff) Sous-Secteurs d'Activité (BST)

Code	Désignation	Qté	Uté	Code	Désignation	Qté	Uté
1/3	Mise en forme par enlèvement de matière	/					
1/4	Assemblage	/					
/		/					

(CEE C/4 Chiffs) Secteurs de Technicité (Donneurs d'Ordre)

Code	Désignation
1/c	Autres machines et matériel mécaniques

Références de Technicité (Donneurs d'Ordre)

Raison Sociale	Ville	Pays
S.N.T.	CASABLANCA	/ MAROC
SOTUMO	MARJES	/
SONEDE	FES	/

## Produits Propres (Fabrication sur Catalogue)

Code (NGP)	Désignation	Capacité	Quantité
84 / 10 / 35	Pompes centrifuges horizontales	2.200	2000
84 / 10 / 35	Pompes " " verticales.	800	200
84 / 10 / 39	Electropompes monobloc	2.400	2400
/ / /	Moulins à grain.	500	200
/ / /			
/ / /			
/ / /			
/ / /			
/ / /			

## Produits Fabriques en Sous-Traitance

Code (NGP)	Désignation	Capacité	Quantité
87 / 06 / 53	Tambours de freins BNS		50
/ / /	Support réservoir de moteur diesel		700
/ / /	Griffe de démarrage de moteurs diesel		1400
/ / /			
/ / /			
/ / /			
/ / /			
/ / /			

## Importations en Composants et Matières

Code (NGP)	Désignation	Origine	Quantité
84 / 10 / 89	Diffuseur	ITALIE	5.000
84 / 10 / 89	Turbine, pompe à axe vertical	"	5.000
84 / 10 / 89	Palier de guidage	"	1.000
84 / 10 / 89	Volute d'électropompe et de pompe à axe horizontal	"	2.800

## Produits Recherchés (Composants et Matières)

Code (NGP)	Désignation	Quantité
73 / 15 / 09	Aciers Alliés	
74 / 08 / 00	Bronze, étiré hexagonal	
74 / 02 / 00	Laiton	
73 / 20 / 02	Brides forgés en acier Ø Ex. n 50.85	100.000

Code Entreprise: 32 / 01 / 001

Dénomination: HYDROMECANIQUE

## Travaux Confies en Sous-Traitance (Flux)

Code (CEE B)	Désignation	Pays/Région	Quantité	Ut
/	/			
/	/			
/	/			
/	/			
/	/			

## Travaux Reçus en Sous-Traitance (Flux)

Code (CEE B)	Désignation	Pays/Région	Quantité	Ut
1.34 /	Tournage	TUNIS		
1.351 /	Perçage	TUNIS		
/	/			
/	/			
/	/			
/	/			

(2 Chiffs)

## Travaux à Confier en Sous-Traitance (Donneurs)

Code (CEE B)	Désignation	Car. Tech.	Quantité	Jt.
1. /	Contrôle de dureté			
1. /	Equilibrage dynamique des pièces.			
1. /	Traitement thermique.			
/	/			
/	/			

## Travaux Recherchés en Sous-Traitance (Preneurs)

Code (CEE B)	Désignation	Car. Tech.	Quantité	Ut
1. /	Tournage			
1.33 /	Fraisage			
1.351 /	Perçage			
1.661 /	Reinsure			
/	/			

C.C.I.C

DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR L'ENTREPRISE

B.S.T

Code Entreprise: 32 / 01 / 001 Denomination: HYDROMECANIQUE SA

Matériaux Travaillés

Table with 5 columns: Fontes Spec(X), Cuivres All.( ), Plomb & All.( ), Alum. & All.( ), Nylon ( ), Acier Inox (X), Laiton(s) ( ), Zinc & All. ( ), Magnés. All.( ), Celoron ( ), Aciers All.(X), Bronze(s) ( ), Etain & All.( ), Teflon ( ), and empty rows for other materials.

Données Complémentaires

Br et: Norme: UNI (ITALIE) Label: Qualification: Spécialités Pousées: Manutention Except.: Moyen de Transport Except.: Partenaire/Nat./T.P.E.: Autres Secteurs d'Activité: Autres Notes: LA SOCIETE TRAVAILLE SOUS LICENCE CAPPARI/ITALIE LA SOCIETE DISPOSE D'UN EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LA GESTION DU PERSONNEL ET DE LA COMPTABILITE (MARQUE: BULZEXY (S.P.A.) : Type 2100

Observations Particulières de l'Enquêteur

Table with 4 columns: Direction, Etudes, Commercial, Meth. Organ, Planning, Approvit, Stockage, Maîtrise, Matériels, Maint-ce, Gest. Eco., Gest. Soc., Document., Notice, catalogues, Control

Indice General de Performance :

de l'Enqueteur: Mohamed BENJARI DATE: 02 / 02 / 72

Code Entreprise: 32/01/001

Dénomination: HYDROMECANIQUE SA.

## Machines et Installations

SA/Code CEE B	1 / 341.2	1 / 341.2	1 / 341.2	1 / 341.2
Désignation	MOHP "	TOUR "	TOUR "	TOUR "
Constructeur	MERLT	GIOVANNE BREGDA	UTENSIL Maschine	GRAZIANO
Type/Modele	CLOVIS - 28	R R M	AKRON 190	SAG 22n/nr/nr
Année Fabric.	1980	1980		
Origine Fabric.	ITALIE	ITALIE	ITALIE	ITALIE
Etat (0-4)	4	4	2	2
Postes/Utilis.	2 / 100 X	2 / 100 X	2 / 100 X	2 / 100

## Données Complémentaires

a) Code	1	1	1	1
b)				
c)				
d)				
e)				

## Caractéristiques Techniques

1) Données	4000	1500	1000	2500
2)	620	360	380	564
3)	395	220	470	381
4)	350 x 900	170 x 520	200 x 590	422 x 764
5)	105	51	56	85
6)				
7)				
8)				
9)				

## Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation	Lunette	Yandrin 4 mors	Dispositif de coriage	Dispositif de filetage
Constructeur	Pneumatique	-	DIPLOMATIC	DIPLOMATIC
Type	MORARI - ITALIE -	-	TK 30	FILEMATIC 50
Nombre	MG - 302	-	-	-

Code Entreprise: 32 / 01 / 001

Dénomination: HYDROMECANIQUE

## Machines et Installations

SA/Code CEE B	1 / 341.3	1 /	1 /	1 /
Désignation	TOUR //			
Constructeur	GRAZIANO			
Type/Modèle	SAG 210 x ZC			
Année Fabric.	1984			
Origine Fabric.	ITALIE			
Etat (0-4)	4			
Proces/Utilis.	2 / 100 X	/ X	/ X	/

## Données Complémentaires

a) Code	3			
b)				
c)				
d)				
e)				

## Caractéristiques Techniques

1) Données	1000			
2)	440			
3)	220			
4)	310 x 560			
5)	57			
6)				
7)				
8)				
9)				

## Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation	Tourelle électrique à 4 positions			
Constructeur	SIEMENS			
Type	CA 1000000			
Nombre	1			



Code Entreprise: 32 / 01 / 001

Dénomination: Hydro-mécanique

## Machines et Installations

SA/Code CEE B	1 / 333	1 / 3912	1 / 311.2	1 / 311.2
Désignation	Freiseuse universelle	Mortaiseuse	Scie Alternative	Scie alternative
Constructeur	INDIMA	SACHI-MAN	SABI	SABI
Type/Modèle	2020	SYNCHRON 225	U SM 18	SM 18
Année Fabric.	1980			
Origine Fabric.	ITALIE	ITALIE	ITALIE	ITALIE
Etat (0-4)	2	2	4	4
Présentes/Utilis.	1 / 25 X	1 / 6 X	1 / X	1 / X

## Données Complémentaires

a) Code	1			
b)				
c)				
d)				
e)				

## Caractéristiques Techniques

1) Données	1050	225	250	250
2)	275	400	225 x 225	225 x 225
3)	500	350		
4)	2			
5)	1400			
6)	230			
7)	3			
8)	1			
9)				

## Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation	Plateau diviseur manuel			
Constructeur	GOSTAVO PARADISI			
Type				
Nombre	1			

(1 CV = 736 W).

## RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS EQUIPMENTS

Code Entreprise: 32 / 01 / 001

Dénomination: Hydrosculpteur

## Machines et Installations

SA/Code CEE B	1 / 3513	1 / 3512	/	/
Désignation	Perceuse radiale	Perceuse sensitive		
Constructeur	INVEMA			
Type/Modele	FB 40/1000	Super Condor 20		
Année Fabric.	1990	1980		
Origine Fabric	ITALIE	ITALIE		
Etat (0-4)	4	4		
P. tes/Utilis.	2 / 100 %	1 / 50 %	/ %	/ %

## Données Complémentaires

a) Code	1	1		
b)				
c)				
d)				
e)				

## Caractéristiques Techniques

1) Données	40	20		
2)	1233	555		
3)	1000	250		
4)	1	1		
5)	52-2000	105-2000		
6)				
7)				
8)				
9)				

## Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation	Tête multi-roches 3 broches	Tête multi-roche 3 broches	Tête multi-roche 3 broches	Tête multi- spéciale
Constructeur	INVEMA	INVEMA	INVEMA	INVEMA
Type				
Nombre	1	1	1	1

## RENSEIGNEMENTS DETAILLES EQUIPMENTS

Code Entreprise: 32 / 01 / 001

Dénomination: HYDROMECHANIQUE SA.

## Machines et Installations

SA/Code CEE B	1 / 361.5	/	/	/
Désignation	Rectifieuse cylindrique universelle			
Constructeur	RIBON			
Type/Modele	REB/E			
Année Fabric.	1950			
Origine Fabric	ITALIE			
Etat (0-4)	4			
Partes/Utilis.	1 / 25 %	/ %	/ %	/ %

## Données Complémentaires

a) Code				
b)				
c)				
d)				
e)				

## Caractéristiques Techniques

1) Données	320			
2)				
3)	1000			
4)				
5)				
6)				
7)				
8)				
9)				

## Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation	Visualisateur com- partement électronique			
Constructeur	VALBOIS - France			
Type	3200			
Nombre				

Code Entreprise: 32 / 01 / 001

Dénominations: Hydro-mécanique

Machines et Installations

SA/Code CEE B	1 / 412,52	1 / 41	/	/
Désignation	Poste de soudure	Poste de soudure		
Constructeur	ERO	SAF		
Type/Modelé	MIG - 400/SCR	SAFMI G 220 RC		
Année Fabric.				
Origine Fabric.	ITALIE	FRANCE		
Etat (0-4)	4	4		
Prés/Utilis.	1 / 0 %	1 / 50 %	/ %	/ %

Données Complémentaires

a) Code	1	1		
b)				
c)				
d)				
e)				

Caractéristiques Techniques

1) Données				
2)				
3)				
4)				
5)				
6)	12/10	12/10		
7)				
8)				
9)				

Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation				
Constructeur				
Type				
Nombre				

C.C.I.C.

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS EQUIPEMENTS

13.5.1

Code Entreprises: 32 / 01 / 001

Dénomination: BASE COULEUR

Dimensions et Installations

SA/Code CEE B	1 / 551.2	/	/	/
Désignation	Cabine de peinture			
Constructeur	ROSS			
Type/Modele	540			
Année Fabric.				
Origine Fabric	ITALIE			
Etat (0-4)	4			
Présentes/Utilis.	1 / 50 X	/ X	/ X	/

Données Complémentaires

a) Code	3			
b)	1			
c)				
d)				
e)				

Caractéristiques Techniques

1) Données	4000			
2)	1200			
3)	2400			
4)				
5)				
6)				
7)				
8)				
9)				

Accessoires

SA/Code DBST	/9	/9	/9	/9
Désignation				
Constructeur				
Type				
Nombre				



-----

-----

-----

-----

-----

1. Total number of ...

2. ...

3. ...

4. ...

5. ...

6. ...

7. ...

8. ...

9. ...

10. ...

11. ...



SECTION 100 - GENERAL INFORMATION

100-1. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-2. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-3. City and State: \_\_\_\_\_

100-4. Date of this report: \_\_\_\_\_  
100-5. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-6. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

100-7. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-8. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_

100-9. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-10. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

100-11. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-12. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_

100-13. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-14. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

100-15. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-16. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_

100-17. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-18. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

100-19. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-20. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_

100-21. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-22. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

100-23. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-24. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_

100-25. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-26. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

100-27. Name of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_  
100-28. Address of the person or organization to whom this report is being furnished: \_\_\_\_\_

100-29. Name of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_  
100-30. Address of the person or organization making this report: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_   
 \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

---

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2/ - Tolérances :

\* Dimensionnelles :

\* Interprétation des tolérances :

\* Particularités :

\* Pourcentage de rejets admis :

3/ - Traitements thermiques (pour le sous-traitant) :

\* Nature :

\* Caractéristiques :

4/ - Caractéristiques mécaniques ou physiques particulières :

5/ - Finition demandée :

\* État des pièces brutes  ébauchées  usinées

\* Peinture intérieure  extérieure  à spécifier

\* Autres opérations (protections diverses, etc...)  à spécifier

\* Retouches éventuellement admises.

6/ - Demande des pièces :

\* Repère du fournisseur

\* Repère du client

\* Étiquettes

\* Autres

7/ - Réception :

\* Contrôles par le sous-traitant  \* Par le client  \* Par un organisme agréé

\* Nature et durée des essais

LES PIÈCES ET CONTRÔLES INTERMÉDIAIRES SPÉCIAUX DEVRONT ÊTRE  
OBJET D'UN CONTRÔLE DES ÉTAPES PARTICULIÈRES DÉFINIES  
AUPRÈS DES PARTIES DES PIÈCES OU PRODUITS QUI SE  
SONT DÉTACHÉES D'UNE PIÈCE OU D'UN PRODUIT DE MANIÈRE À ÊTRE  
DÉTECTABLES.

16 - Équipement, conditionnement :

- \* En vrac  - présentoirs  - en containers
- o/ FOURNI PAR LE CLIENT
- o/ FOURNI PAR LE SOUS-TRAITANT
- Mode de facturation.

17 - Livraison et transport :

- Livraison assurée par le sous-traitant pour le compte du donneur d'ordres.
- Retèvement par le client
- Mode de transport
- Adresse de livraison

18 - Prix convenu (en cas de confirmation de commande) pour :

- Outillages.
- Pièces, produits ou ouvrages.
- Essais et contrôles.
- Prix temps  - Prix forfaitaire

19 - Paiement :

o/ Mode et conditions de paiement

- \* Outillages.
- \* Pièces, produits ou ouvrages.
- \* Essais et contrôles.

o/ Échéances :

OBSERVATIONS

-----



15/11/1977

15/11/1977

NOTE : 0004

CATALOGUE DES QUESTIONS A REGLER  
LORS DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT  
DE SOUS TRAITANCE

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un modele de catalogue dont nous pourrons nous referer lors de l'etablissement de contrat demande par un adherent.

J.M. BOHYER

28/10/87

B.S.T. CASABLANCA  
-----

## **CATALOGUE DES QUESTIONS A REGLER LORS DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

L'établissement d'un modèle-type de contrat, même limité à la sous-traitance telle qu'elle est définie dans le présent document, ne peut être envisagé sur un plan interprofessionnel, en raison notamment de la diversité des spécialités.

Cependant, le présent « catalogue » peut servir de base à la mise au point de « contrats-types » au plan d'une entreprise ou éventuellement d'une profession, son objet et sa seule prétention étant de rappeler les questions les plus essentielles qu'il peut être utile de prévoir et de régler lors de l'élaboration d'un contrat de sous-traitance.

Ce document esquisse à l'occasion certaines solutions que l'on rencontre en pratique. Mais il ne constitue qu'un cadre ; lors de l'établissement d'un contrat, les professions ou entreprises intéressées devront avoir une claire conception des principes qui régissent les relations de sous-traitance et des clauses contractuelles à prévoir en conformité avec ces principes. C'est pourquoi, en regard des principaux points énumérés dans le présent catalogue, ont été mentionnées les références des dispositions ou commentaires correspondants auxquels il y a lieu de se référer dans le document de base.

	References au document de base		References au document de base
<p><b>I — OBJET DU CONTRAT</b></p> <p><b>Dispositions commerciales ou juridiques</b></p> <p>a) Indication de la nature des produits, pièces ou prestations faisant l'objet du contrat</p> <p>b) Nature du travail sous-traité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit fabrication de pièces avec des matières fournies par le sous-traitant</li> <li>• soit exécution d'un travail avec des matières fournies par le donneur d'ordres</li> <li>• soit exécution d'un travail sur des pièces semi-élaborées fournies par le donneur d'ordres</li> </ul> <p>c) Nombre de pièces sur lequel porte l'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ou bien un nombre déterminé est fixé au départ.</li> <li>• ou bien une quantité minimum ou maximum est fixée</li> </ul> <p>Le donneur d'ordres peut s'engager à commander pendant la période contractuelle au minimum une quantité donnée de pièces de son côté le sous-traitant peut le cas échéant s'engager à exécuter toutes les pièces commandées jusqu'à un certain plafond</p> <p><b>II — SPECIFICATIONS TECHNIQUES</b></p> <p>a) Il convient sous cette rubrique d'énoncer d'une façon précise et complète l'ensemble des dispositions que doit comprendre le cahier des charges techniques</p> <p>b) Il y a lieu de prévoir également en annexe au contrat tous les documents techniques nécessaires à la bonne exécution du produit plans nomenclatures, normes de référence si possible contresignées par les deux parties</p> <p><b>III — DATE DE FORMATION DU CONTRAT</b></p> <p>En principe, celle de l'accuse de réception de la commande définitive sauf convention contraire</p>	<p>1 2 1 1 et 1 2 1 2</p> <p>2 et 3 à 3 1 1 6</p> <p>3 1 1 7</p>	<p><b>IV — REGIME DES MODELES ET OUTILLAGES SPECIAUX</b></p> <p>a) Mode de facturation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporation dans le prix des pièces sur un nombre convenu</li> <li>• Facturation distincte</li> <li>• Participation aux frais d'exécution</li> </ul> <p>b) Droits et obligations</p> <p>En ce qui concerne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>leur propriété</li> <li>leur entretien</li> <li>leur renouvellement</li> <li>leur assurance</li> </ul> <p>c) Cas où le donneur d'ordres remet des outillages au sous-traitant</p> <p><b>V — CADENCE DES COMMANDES - DELAIS DE LIVRAISON</b></p> <p>a) Fixation par période de temps d'un nombre donné de pièces ou d'un nombre minimum ou d'une fourchette</p> <p>b) Fixation du délai entre le moment où le donneur d'ordres doit aviser le sous-traitant du nombre exact de pièces commandées pour une période et le moment où le sous-traitant doit livrer</p> <p>Adoption le cas échéant d'un système de commandes prévisionnelles</p> <p>c) Fixation de tolérances pour livraison en plus ou en moins, soit en nombre soit en pourcentage</p> <p>d) Processus de modification de cadence et augmentation ou en diminution</p> <p>e) Obligation éventuelle du sous-traitant de conserver un stock de sécurité (matières ébauchées ou pièces finies)</p> <p><b>VI — NON RESPECT DES CADENCES, DES QUANTITES, DES DELAIS</b></p> <p>a) Prévoir ses conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— pour le donneur d'ordres</li> <li>— pour le sous-traitant</li> </ul> <p>b) Déterminer le point de départ du délai de livraison et les conséquences d'un retard à la livraison</p> <p>c) Cas de force majeure ou assimilable à celle-ci (en faire une énumération)</p>	<p>3 3 2 1 1 et 3 3 2 1 2</p> <p>3 3 2 1 1 et 3 3 2 1 2</p> <p>3 3 2 1 7</p> <p>3 3 2 1 7 et 3 1 2 3</p> <p>3 3 2 4</p> <p>3 3 1 et 3 3 2</p> <p>3 3 2 4</p> <p>3 3 1 et 3 3 2</p> <p>3 3 3</p>



	References au document de base		References au document de base
<p><b>VII — PRIX</b></p> <p>a) Détermination du prix Il convient de préciser les éléments que celui-ci comporte ou ne comporte pas : études (2.3 et 3.3.2.6), outillages (3.3.2.1), contrôles internes (3.3.2.2), chûtes de façonnage (3.3.2.3), emballage, transport, taxes.</p> <p>b) Éléments susceptibles de modifier le prix.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• formule de révision.</li> <li>• modification de prix pour grandes séries ou pour l'utilisation des périodes creuses.</li> <li>• ( s certains cas, le sous-traitant peut s'engager à conserver un stock de sécurité, dans ce cas prévoir son financement.</li> <li>• si le sous-traitant est obligé d'acquiescer les équipements ou outillages spéciaux, fixer les conditions de leur amortissement.</li> </ul>	<p>3 3</p> <p>3 3 1 2 1 1</p>	<p>d) A qui incombent les risques du transport de ces matières ?</p> <p>e) Problèmes relatifs aux emballages et au magasinage (notamment régime des emballages tels que conteneurs, cadres, palettes restant la propriété du sous-traitant)</p>	
<p><b>VIII — CONDITIONS ET RETARD DE PAIEMENT</b></p> <p>a) Conditions de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par cheque, traite acceptée ou billet à ordre (délai d'acceptation)</li> <li>• à la charge de qui sont les agios ? Y a-t-il une retenue de garantie ?</li> </ul> <p>b) Acomptes éventuels : à la commande, à l'acceptation des pièces types, à la réception en usine, à la mise à disposition</p> <p>c) Retard de paiement Fixation d'un intérêt conventionnel de retard et droit à résiliation du contrat après un certain délai avec retention des pièces modèles ou outillages appartenant au maître d'œuvre</p>	<p>3 3 1</p>	<p><b>X — CONTROLE DES MATIERES OU PIECES FOURNIES PAR LE DONNEUR D'ORDRES</b></p> <p>a) Le sous-traitant a-t-il une obligation de contrôle ? Dans quelles conditions et sous quel délai ?</p> <p>b) Obligation du donneur d'ordres quant au remplacement de la matière ou des pièces rebutées au contrôle</p> <p>c) Indemnisation du sous-traitant pour les vices non décelés par les moyens de contrôle prévus</p>	
<p><b>IX — LIVRAISON - TRANSPORT - EMBALLAGE</b></p> <p>a) Lieu de la livraison des pièces exécutées par le sous-traitant et date du transfert de propriété</p> <p>b) A qui incombent les risques du transport de ces pièces ?</p> <p>c) Lieu de mise à disposition des matières ou pièces fournies par le donneur d'ordres au sous-traitant</p>	<p>3 3 1</p>	<p><b>XI — RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT POUR LA PERTE OU LA DETERIORATION DES MATIERES OU PIECES FOURNIES PAR LE DONNEUR D'ORDRES AU COURS DE L'EXECUTION DU TRAVAIL</b></p> <p>a) Pourcentage de déchets ou rebuts admis</p> <p>b) A qui incombe la perte ou la détérioration de ces matières ou pièces ? Les diverses solutions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prise de ce risque par le donneur d'ordres.</li> <li>• prise de ce risque par le sous-traitant (en incorporant une prime de risque dans son prix).</li> <li>• prise de ce risque par l'un ou l'autre suivant qu'il y a ou non faute d'une certaine gravité de la part du sous-traitant</li> <li>• formules forfaitaires mettant le risque à la charge du sous-traitant lorsque par exemple la perte dépasse un certain pourcentage des pièces fournies</li> </ul> <p>c) Cas de la perte ou de la détérioration par un événement de force majeure ou assimilable</p>	<p>3 1 2 5 2 et 3 1 2 5 3</p>

	References au document de base		References au document de base
<b>XII — CONTROLE ET RECEPTION DES PIECES LIVREES PAR LE SOUS-TRAITANT</b>		— Frais d'usinage et de finition sur pieces rebutees (eventuellement: formules for- faitaires)	31251
a) Confection de pieces types remises a l'acceptation du donneur d'ordres avant exe- cution de la premiere commande	3114 et 3123	— Risques apres mise en service des pieces	31251
b) Delais de la remise et de l'acceptation des pieces-types	321 (54)	— Reparations de pieces non conformes	31254
c) Lieu et delai des operations de reception des pieces livrees		<b>XIV — CARACTERE CONFIDEN- TIEL DES DOCUMENTS TECHNI- QUES - PROPRIETE INTELLEC- TUELLE</b>	
d) Conditions techniques de la reception (cahier des charges) Prevoir notamment la nature des essais et contrôles internes ou speciaux, les parties des pieces qui en sont justiciables et les classes de severite applicables	3112	a) Engagement des deux parties de conser- ver le secret quant aux documents remis et secrets de fabrication de l'une ou l'autre	23
<b>XIII — CONSEQUENCES DE LA NON CONFORMITE DES PIECES LI- VREES PAR LE SOUS-TRAITANT FABRICANT</b>	3125	b) Engagement du donneur d'ordres de re- connaitre au sous-traitant la propriete intel- lectuelle des plans, etudes ou outillages spe- ciaux conçus par ce dernier	3122 3301 3300
— Nature de la garantie — Delai de la garantie	31251 et 31253 31255	c) Degagement de la responsabilité pour contrefaçon	3125
		<b>XV — CONTESTATIONS</b>  Prevoir le tribunal competent la loi appli- cable en cas de contrat international	



7	<b>Finition demandée</b>	a) Etat des pièces : Brutes <input type="checkbox"/> — Usinées <input type="checkbox"/> b) Peinture : Interieure <input type="checkbox"/> — Exterieur <input type="checkbox"/> c) Autres operations d) Retouches eventuellement admises
6	<b>Marquage des pièces</b>	— Repere du fournisseur <input type="checkbox"/> — Repere du client <input type="checkbox"/> — Etiquetage <input type="checkbox"/>
9	<b>Réception</b>	— Contrôles : par le sous-traitant <input type="checkbox"/> — par le client <input type="checkbox"/> — Nature et modalites de ces contrôles :  (Les essais et contrôles internes ou speciaux doivent faire l'objet d'un cahier des charges particulier definissant leur nature, les parties des pièces ou produits qui en sont justiciables ainsi que les classes de severite des defectuosités).
10	<b>Emballage :</b>	en vrac <input type="checkbox"/> en conteneurs <input type="checkbox"/> a) fourni par le client <input type="checkbox"/> b) fourni par le sous-traitant <input type="checkbox"/> — Mode de facturation
11	<b>Livraison et transport</b>	— Livraison assuree par le sous-traitant pour le compte du donneur d'ordres <input type="checkbox"/> — Enlèvement par le client <input type="checkbox"/> Mode de transport : Adresse de livraison :
12	<b>Paiement :</b>	a) Mode et conditions de paiement — Outillages — Pièces, produits ou ouvrages — Essais et contrôles b) Acomptes
13	<b>Prix convenu (en cas de confirmation de commande) pour</b>	— Outillages — Pièces, produits ou ouvrages — Essais et contrôles • Prix fermes <input type="checkbox"/> • Prix revisables <input type="checkbox"/>
<b>Observations :</b>		
Date Signature		

Le 26/10/87

ANNEXE N° 26  
B.S.T.Casablanca

NOTE : 0005

PROJET DE SOUS COMMISSION DE LA CHARTE  
DE SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE

Projet concernant une charte de sous-traitance

Il est bien evident que ce document peut subir toutes les modifications desirées . Il est necessaire de prevoir dans le temps la constitution d'une sous commission de la charte de sous-traitance industrielle marocaine en designant les organismes et les personnes qui la constituerons.

CONSTITUTION DE LA SOUS COMMISSION :

- \* President
- \* Membres
- \* Comite de redaction du Projet de Charte

J.M. BOUYER

SCUS - COMMISSION DE LA CHARTE  
DE SOUS - TRAITANCE INDUSTRIELLE

MAROCAINE

\*\*\*\*\*  
\*  
\* PROJET DE CHARTE \*  
\* \*  
\* DE LA \*  
\* \*  
\* SCUS - TRAITANCE \*  
\* \*  
\*\*\*\*\*

C H A R T E  
D E L A  
S C U S - T R A I T A N C E

La réussite de l'entreprise est sanctionnée, selon le cas, par la place qu'elle a su conquérir sur le marché ou par la rentabilité des capitaux qu'elle a investis. Cette réussite dépend, pour une grande part, de l'emploi judicieux de l'ensemble de ses moyens de production. C'est dans cette perspective qu'apparaissent le rôle et l'utilité de la sous-traitance.

Or, sous-traiter est encore, trop souvent, considéré comme un mal nécessaire et la cause de nombreux mécomptes.

L'objet de la présente Charte est donc double :

- \* Souligner l'importance de la "fonction sous-traitance" dans l'entreprise et, plus généralement, dans l'économie industrielle moderne ;
- \* Apporter aux entreprises, qu'elles agissent comme donneuses d'ordres ou comme sous-traitantes, les éléments de réflexion et d'orientation indispensables au développement harmonieux de leurs relations.

La "Charte" propose des règles de conduite ou de gestion ; elle n'impose aucune contrainte aux partenaires, son but étant seulement d'aider ceux-ci à mieux choisir et à mieux préparer le terrain de la sous-traitance en leur fournissant les règles essentielles de sa "déontologie". Elle devrait ainsi contribuer à l'optimisation des capacités disponibles, humaines et matérielles, à l'accroissement de la valeur ajoutée et à l'amélioration de la compétitivité, par une collaboration inter-entreprises plus suivie et plus efficace.

LA SOUS - TRAITANCEEST UNE FONCTION-PRINCIPES ET DEFINITIONS-

La sous-traitance, au sens large du terme, désigne l'ensemble des produits ou des travaux dont une entreprise donneuse d'ouvrages ou "donneuse d'ordres" peut confier la réalisation à une entreprise spécialisée dite "sous-traitante" travaillant en accord avec elle ou suivant ses directives.

1.1 Le domaine de la sous-traitance recouvre aussi bien l'exécution d'une partie d'un ensemble ou de certains de ses équipements que celle de pièces ou de composants entrant dans la fabrication de produits finis ; il concerne souvent des opérations exécutées "à façon" sur des pièces ou des produits confiés par le donneur d'ordres ; il peut s'étendre à certains services.

1.2 Il s'établit entre le sous-traitant et le donneur d'ordres une relation qui se caractérise par ce qui suit :

- Le sous-traitant, en vue de satisfaire les besoins spécifiques du donneur d'ordres, définit avec lui les caractéristiques de la commande et, si nécessaire, son mode d'exécution

- Le donneur d'ordres conçoit et réalise lui-même, par ses propres moyens ou en faisant appel à une assistance extérieure, ses propres fabrications en fonction des besoins du marché.

1.3 En fait, la sous-traitance constitue une forme de coopération dans le cadre de laquelle l'entreprise sous-traitante se conforme aux directives techniques de l'entreprise donneuse d'ordres et se substitue (totalement ou partiellement) à celle-ci en réalisant à sa place un produit ou un travail déterminé pour son compte exclusif ou dans la limite des objectifs particuliers qu'elle lui assigne.

.../...



- 1.4 La relation de sous-traitance ainsi définie entre deux entreprises implique une collaboration assez étroite entre le donneur d'ordres et le sous-traitant. Cette collaboration peut être permanente, plus ou moins régulière, ou simplement épisodique.
- 1.5 On distingue, généralement, deux formes de sous-traitance couramment appelées sous-traitance de spécialité et sous-traitance de capacité.
- 1.6 La sous-traitance est dite de spécialité lorsque l'entreprise donneuse d'ordres décide de faire appel à un "spécialiste" disposant d'équipements adaptés à ses besoins, parce qu'elle ne peut ou ne souhaite pas, pour des raisons relevant de sa stratégie propre, se doter des moyens nécessaires au lancement ou au développement d'une fabrication, ou encore parcequ'elle estime ses installations insuffisantes ou insuffisamment compétitives pour cette fabrication.
- 1.7 La sous-traitance est dite de capacité lorsque l'entreprise donneuse d'ordres, équipée elle-même pour exécuter un produit, a recours à une autre entreprise soit occasionnellement, en raison d'une pointe momentanée dans sa production ou d'un incident technique, soit de façon plus ou moins habituelle parce que, désireuse de conserver une capacité propre dans une fabrication déterminée, elle entend utiliser les capacités de production disponibles à l'extérieur.
- 1.8 La sous-traitance peut donc comporter des aspects et des degrés très différents, notamment selon que le sous-traitant est appelé ou non à participer à la conception initiale du produit ou des travaux et selon les conditions de réalisation qui lui sont prescrites.

.../...

Suivant les cas, en effet, le sous-traitant pourra avoir un rôle de simple exécutant en fonction de spécifications techniques imposées par le donneur d'ordres (cas très fréquent de la sous-traitance de capacité) ou, au contraire, collaborera à l'étude et proposera les solutions techniques adaptées aux besoins exprimés par son client donneur d'ordres (cas général de la sous-traitance de spécialité).

- 1.9 La sous-traitance constitue une fonction essentielle des entreprises qui a sa place à côté des autres fonctions (technique, commerciale, etc.) qu'elles exercent traditionnellement.

LA SOUS-TRAITANCE EST  
L'EXPRESSION D'UN CHOIX

L'entreprise qui s'engage dans une nouvelle activité de fabrication ou de service doit s'interroger sur l'intérêt de l'une ou l'autre solution : faire ou faire faire.

- 2.1 La décision de "faire ou faire faire" met en jeu chez le donneur d'ordres une stratégie dont les conséquences sont toujours importantes et qui relève des compétences des premiers responsables de l'entreprise. Ces derniers devront inclure cette décision dans la politique générale de l'entreprise et se garderont de la fonder sur des éléments trop fragmentaires (commandes isolées ou à très court terme).
- 2.2 Le choix entre "faire ou faire faire" s'impose en certaines circonstances de la vie industrielle, notamment :
- lors de toute création d'entreprise nouvelle,
  - lors d'opérations modifiant la structure de l'entreprise
  - lors de toute extension d'activité ou au cas de mutations techniques entraînant la mise en oeuvre de disciplines nouvelles pour l'entreprise.

En outre, le donneur d'ordres doit étudier régulièrement l'opportunité d'un appel à la sous-traitance compte-tenu des éléments suivants :

- Les conditions optimales d'exploitation eu égard à sa capacité financière.
- La rentabilité économique eu égard à l'utilisation rationnelle de ses équipements et des conditions de son environnement.

.../...

- Le facteur humain dont l'importance ne doit pas être négligée.

2.3 De son côté, l'entreprise appelée en sous-traitance doit examiner son aptitude à l'offre et mesurer à la fois les avantages et les obligations qui peuvent en résulter.

LA SOUS - TRAITANCE  
EST UN FACTEUR DU  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La sous-traitance fondée sur un choix judicieux, doit contribuer à une meilleure sélection des investissements.

L'entreprise qui a recours à la sous-traitance pourra concentrer ses moyens à la recherche d'innovation technique, au développement de ses circuits de commercialisation ou encore à la lutte contre la pollution et à l'amélioration des conditions de sécurité.

3.1 D'autre part, la sous-traitance permet d'atténuer les fluctuations d'effectifs en limitant :

3.1.1 Chez les donneurs d'ordres, le recrutement d'un personnel qui, ayant été engagé en surplus à l'occasion d'un marché donné, a tendance à devenir permanent après l'exécution de ce marché.

3.1.2 Chez les sous-traitants, le débauchage de personnel spécialisé.

3.2 Le recours à la sous-traitance facilite en outre l'adaptation des entreprises donneuses d'ordres aux changements d'ordre technique et leur apporte une garantie de qualité attachée à l'expérience d'entreprises spécialisées.

3.3 D'une façon générale, par ses effets directs ou indirects, elle contribue à améliorer les conditions d'exploitation des donneurs d'ordres et des sous-traitants. C'est ainsi qu'un marché concurrentiel, largement ouvert à la sous-traitance, offre aux premiers l'assurance de trouver pour les spécialités qu'ils n'exercent pas eux-mêmes des prix compétitifs, et aux seconds la possibilité d'utiliser leurs installations de façon plus régulière donc plus

.../...

rentable, et de fournir à leur personnel qualifié une plus grande sécurité d'emploi.

3.4. Enfin, du point de vue de l'économie générale, la sous-traitance est un facteur de développement équilibré :

3.4.1. En favorisant une répartition plus judicieuse des moyens de production et, par conséquent, l'amélioration de leur rentabilité et l'accélération de leur renouvellement ;

3.4.2. En contribuant à un meilleur équilibre économique entre les régions par l'intensification des courants d'échanges entre régions en expansion et régions de sous-emploi.

3.5. La sous-traitance a donc un rôle essentiel dans l'économie moderne :

- elle tend à décloisonner et renforcer le tissu industriel en favorisant la spécialisation des entreprises et une meilleure répartition des tâches tant sur le plan technique que sur le plan géographique ;
- elle tend également à assurer un meilleur équilibre dans le domaine social ;
- enfin, elle constitue l'élément de souplesse indispensable dans une économie appelée à faire face à des changements rapides et à s'y adapter pour des impératifs de compétitivité et de progrès.

LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT  
HARMONIEUX ET FRUCTUEUX  
DES RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE

Les relations de sous-traitance obéissent à des conditions différentes, selon le degré et les modalités de coopération recherchés par les partenaires.

- 4.1 Certaines formes de sous-traitance de capacité à caractère purement épisodique correspondent à des options initiales et à un mode de collaboration n'impliquant pas des liens de fidélité réciproque aussi étroits que dans le cas de la sous-traitance de spécialité et, en raison même de leur caractère circonstanciel, comportent des aléas plus importants, aussi bien pour les donneurs d'ordres que pour les sous-traitants.
- 4.2 L'intérêt économique de ce type de relations de sous-traitance est cependant évident, les conditions minimales indispensables à leur bon exercice étant :
  - 4.2.1. Pour les donneurs d'ordres, d'être en mesure de détecter rapidement les sous-traitants susceptibles de répondre à leurs besoins en consultant les organismes et les publications spécialisées en la matière.
  - 4.2.2. Pour les sous-traitants, d'être informés de façon précise sur les volumes des commandes à exécuter ; les contrats de sous-traitance devront comporter les programmes de fabrication y afférents.

.../...

4.3 La sous-traitance exige des donneurs d'ordres et des sous-traitants un engagement profond appelant la mise en oeuvre d'une véritable politique de coopération permanente avec toutes les conséquences qui en résultent, du point de vue de la confiance entre partenaires, de leur objectivité, de la précision et du respect de leurs obligations réciproques.

4.4 Plusieurs conditions doivent être réunies pour que cette politique de coopération permanente soit applicable :

4.4.1 En premier lieu, définition du cadre général des relations de sous-traitance sur des bases claires et solides, et notamment :

- Délimitation précise, pour chaque activité de sous-traitance, des droits et obligations des deux parties.
- Mise au point de méthodes appropriées à la pratique du travail en commun et à une compréhension identique des problèmes posés.
- Elaboration de plans de développement fixant autant que possible les étapes d'une collaboration régulière et constante.

4.4.2 En second lieu, établissement, entre les partenaires, d'un climat de confiance réciproque et d'une sorte de "contrat de fidélité" aux termes duquel donneurs d'ordres et sous-traitants viendront à considérer comme leur "chose" commune le potentiel industriel affecté à l'activité sous-traitée.

4.4.3 En troisième lieu, recherche en commun de l'amélioration constante du rapport qualité-prix, le sous-traitant ayant à proposer les solutions techniques appropriées pour y parvenir et le donneur d'ordres à lui faire crédit dans cette recherche.

.../...



4.5 En pratique, les donneurs d'ordres,

- 4.5.1 Apporteront un grand soin à la sélection des sous-traitants capables de répondre qualitativement et quantitativement à leurs besoins.
- 4.5.2 Préciseront sans ambiguïté, dès la consultation, tous les éléments et toutes les conditions de la commande future : quantités (mini et maxi) à livrer, délais et cadences, spécifications et qualités exigées, conditions de contrôle et de réception, conditions de règlement et, le cas échéant, conditions d'assistance.
- 4.5.3 Étudieront objectivement les conditions proposées par les sous-traitants et considèreront que la négociation sur le prix procède non pas d'un marchandage mais de la recherche du "juste prix", c'est-à-dire de conditions de rémunération qui, pour la qualité la meilleure possible, compte tenu de l'affectation donnée au produit, assurent aux partenaires un traitement équitable en fonction de leurs concours respectifs.
- 4.5.4 Arrêteront, après concertation avec le titulaire de l'offre retenue, les termes définitifs du cahier des charges, de telle façon qu'il soit aussi parfait et précis que possible, et négocieront avec lui les conditions du contrat, notamment du prix, qui doit tenir compte de sa contribution éventuelle à l'amélioration de la qualité et du prix de revient du produit fini.
- 4.5.5 Éviteront de faire subir aux sous-traitants des variations de production plus importantes que celles qu'ils supportent eux-mêmes et les informeront en temps opportun des modifications éventuelles de programme.

.../...

4.6 Pour leur part, les sous-traitants,

- 4.6.1. Proposeront, en toutes occasions, leurs conseils selon l'esprit précédemment défini et, au besoin, refuseront les commandes pour lesquelles ils sont mal placés techniquement, financièrement, ou au regard des quantités et délais demandés.
- 4.6.2. Respecteront scrupuleusement les engagements pris dans tous les domaines, notamment les délais, et préviendront immédiatement les clients des retards éventuels en cas d'incident imprévu.
- 4.6.3. Le cas échéant, se grouperont à plusieurs et se lieront par des accords de dépannage garantissant à un même donneur d'ordres la bonne exécution de sa commande.
- 4.6.4. Se tiendront au courant de l'évolution des techniques afin que leurs fabrications bénéficient des progrès réalisés dans leur spécialité.
- 4.6.5. Mèneront une action commerciale dynamique s'inspirant de méthodes modernes et devant plus spécialement les conduire :
  - à choisir judicieusement le "créneau" dans lequel ils pourront le plus utilement intervenir.
  - à étudier le marché et à chercher à se faire connaître en fonction des besoins et des désirs de leur clientèle.
  - à rechercher les différentes formes d'action commune leur permettant d'unir leurs moyens.

4.7 Donneurs d'ordres et sous-traitants.

- 4.7.1. Respecteront rigoureusement les conditions du contrat définies dans le cadre de chaque activité de sous-traitance.

.../...

- 4.7.2. Rechercheront, afin de simplifier leurs tâches respectives, la complémentarité de leurs moyens, notamment en facilitant la collaboration de leurs bureaux d'études et de leurs services de contrôle de fabrication.
- 4.7.3. Se concerteront avant tous investissements liés à la réalisation des programmes de production à moyen ou long terme et rechercheront les bases d'une coopération de longue durée : dans certains cas cette concertation pourra être envisagée sur le plan de la profession.
- 4.7.4. S'efforceront d'établir leurs relations sur une base d'indépendance, d'équilibre et de sécurité :
- Les sous-traitants, en diversifiant suffisamment leur clientèle (ils devraient par prudence n'affecter à un même donneur d'ordres ou à un même secteur d'activité qu'un pourcentage limité de leur potentiel de production).
  - Les donneurs d'ordres, en répartissant leurs commandes dans le même souci de sécurité entre plusieurs sous-traitants.
  - Et, si leur coopération débouche occasionnellement sur des concours financiers, en faisant en sorte qu'il n'en résulte aucune sujétion pour l'un ou l'autre des partenaires.
- 4.7.5. Les uns et les autres veilleront à s'informer mutuellement et en permanence, de tout élément propre à améliorer les produits sous-traités et le produit final.
- 4.7.6. Enfin, les deux parties s'engagent à conserver le secret quand aux documents remis et procédés de fabrication de l'une ou l'autre et à reconnaître la propriété intellectuelle des plans, études et outillages spéciaux conçus par l'autre.

LA SOUS-TRAITANCE,  
PLUS QU'UN ACTE DE COMMERCE,  
UN PARTENARIAT.

Les principes énoncés ci-dessus relatifs à la pratique de la sous-traitance constituent en fait un rappel de règles de bon sens que des entreprises essaient déjà de mettre en oeuvre. Cependant il faut bien voir que la relation de sous-traitance qui demeure une relation à caractère commercial comporte aussi un aspect autrement important de relation privilégiée entre deux partenaires liés par des objectifs communs.

- 5.1 L'acte de sous-traitance est un acte de commerce contractuel entre un fournisseur, le sous-traitant, et un client, le donneur d'ordres, et qui reste régi par la réglementation et les usages en vigueur en la matière.

La sous-traitance doit rester par ailleurs un système de relations fondé sur la concurrence, sous la seule responsabilité des chefs d'entreprise quand aux choix de leurs objectifs de gestion.

- 5.2 Toutefois, les rapports de sous-traitance doivent revêtir, au delà de l'aspect juridico-commercial, un caractère privilégié de relation entre partenaires liés par des objectifs et un intérêt commun dans un cadre d'égalité entre les parties, de confiance réciproque et de sécurisation mutuelle dans la connaissance et le respect des droits et des devoirs de chacun.

Ce partenariat suppose donc l'établissement entre deux industriels organisés et responsables, de relations fondées sur la continuité et la planification de la production compte tenu des objectifs précis retenus, en dehors de toute improvisation ou caprice en cours d'exécution des engagements mutuels.

.../...

5.3. La relation de sous-traitance implique une certaine maîtrise technologique de la part des partenaires, au niveau de la connaissance de son produit, en ce qui concerne le donneur d'ordres, et au niveau de la mise en place des contrôles suffisants à chacune des étapes du processus de fabrication, en ce qui concerne le sous-traitant.

Pour mieux assurer cette maîtrise technologique, chacune des deux parties pourra, si elle le juge utile, se faire assister par un organisme technique extérieur, tel qu'un bureau d'études, un centre technique spécialisé etc... Cette assistance pourra même être envisagée d'un commun accord entre les parties lors de l'établissement du contrat de sous-traitance.

Toutefois la relation de sous-traitance doit se limiter à un rapport entre deux partenaires, le donneur d'ordres et le sous-traitant, sans jamais devenir multipartite, le ou les organismes d'assistance technique ne devant intervenir qu'aux côtés du partenaire qui les a choisis sans devenir pour autant les interlocuteurs de l'autre partenaire.

En outre, les organismes d'assistance technique devront se donner comme objectif de se retirer de la relation de sous-traitance, une fois leur mission accomplie auprès de la partie ayant fait appel à eux.

5.4. L'établissement de relations de sous-traitance implique de distinguer très nettement deux phases :

- La première phase de négociation technico-commerciale au cours de laquelle seront fixés de façon exhaustive les éléments contractuels régissant les rapports d'un fournisseur avec son client.
- La deuxième phase d'exécution du programme convenu, après conclusion du contrat, au cours de laquelle s'instaure un partenariat soucieux de la réussite technique d'un objectif commun, en dehors de tout aléa commercial qui devra être réglé de façon quasi-automatique par les dispositions arrêtées lors de la première phase.

A N N E X ELISTE GUIDE D'ELABORATION D'UN CAHIER DES  
CHARGES OU D'UN CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Le but de cette liste-guide est de faciliter la mise au point des contrats types au plan d'une entreprise ou éventuellement d'une profession.

6.01 Désignation des travaux :

6.01.1 Désigner les produits, pièces ou prestations faisant l'objet du contrat.

6.01.2 Préciser la nature du travail prévu, par exemple :

-exécution d'opérations précises sur des pièces brutes ou semi-finies fournies par le donneur d'ordres,

-fabrication de pièces dont la matière première est fournie par le sous-traitant,

-production d'ensemble ou sous-ensemble dont les matières et fournitures du commerce (visserie, roulements, joint etc.) sont à la charge de l'un ou l'autre. A préciser. Indiquer le nombre de pièces, éventuellement avec une tolérance de quantité, ou le nombre minimum. Le donneur d'ordres peut s'engager à commander pendant la période contractuelle un nombre minimum de pièces ; de son côté, le sous-traitant peut s'engager sur un nombre maximum.

Indiquer les modèles et outillages spécifiques en précisant qui doit les fournir et quand.

6.02 Spécifications techniques :

6.02.1 Enumérer tous les documents techniques liés au contrat.

.../...

6.02.2 Les joindre en annexe au contrat. Il s'agit, selon les cas, de :

- descriptif technique
- plan de pièces et d'ensemble
- nomenclatures
- normes ou extraits de normes
- éventuellement gamme de fabrication
- spécifications d'assistance
- spécifications de contrôle des outillages et premières pièces qui en sont issues
- spécifications de contrôle qualitatif
- spécifications des modalités de réception, transport, emballage, livraison.

Si possible, ces documents annexes seront contresignés par les deux parties.

6.03 Date du contrat :

C'est la date à laquelle les deux parties considèrent que le contrat est conclu, les opérations correspondantes devant être réalisées dans les conditions qu'il précise. Sauf convention contraire, c'est la date de l'accusé de réception de commande établi par le sous-traitant pour le donneur d'ordres.

6.04 Propriétés des modèles et outillage spécifiques :

Les énumérer avec désignation et numéro (éventuellement gravé sur le modèle, le moule, l'outillage).

Préciser, pour l'ensemble ou par ligne ou groupe, à qui sont imputées les contraintes et dépenses de :

- leur propriété
- leur entretien
- leur renouvellement (durée d'usage, nombre de pièces, etc...)
- leur assurance

Indiquer comment ces dépenses sont incorporées ou non dans le prix des pièces, sur quel nombre convenu, comment la facturation

.../...

en tiendra compte.

Toutes les modalités sont possibles, l'accord établi entre les deux parties doit être clairement écrit pour éviter toute ambiguïté au moment de la facturation des travaux par le sous-traitant.

#### 6.05 Cadences et dates de livraison :

- Préciser l'origine des délais : tout délai de livraison indiqué en durée doit être complété par l'indication de la date d'origine de ce délai faute de quoi la date de livraison est mal déterminée ; l'origine du délai est généralement la date de l'accusé de réception de commande.
- Indiquer quel événement tel que réception d'un outillage spécifique, de matière première ou de fourniture spéciale peut aussi être le point de départ du délai de livraison.
- Indiquer éventuellement la possibilité de livraison en plusieurs lots dont quantités et délais doivent être précisés.
- Prévoir, dans le cas de commandes prévisionnelles, le délai entre le moment où le donneur d'ordre doit aviser le sous-traitant du nombre exact d'un lot et le moment où le sous-traitant doit livrer.
- Fixer les tolérances sur les quantités livrées, en plus ou en moins, ou les quantités mini et maxi.
- Déterminer le processus de modification de cadence, en augmentation ou en diminution.
- Préciser éventuellement l'obligation du sous-traitant de maintenir un stock de sécurité (matières, ébauches, pièces ou produits finis).

#### 6.06 Non respect des délais et quantités :

- Prévoir les conséquences, pour les deux parties, de livraison non conforme.

.../...



- Prévoir les éventuelles pénalités de retard.
- Enumérer les cas de force majeure non imputables au sous-traitant.

6.07 Prix :

Le prix convenu est complété des indications complémentaires qui le conditionnent selon les cas, par exemple :

- taxes
- conditionnement, emballage, transport
- modalités de révision des prix

Indiquer les causes éventuelles de modification du prix, telles que quantités commandées, cours de matières, périodes creuses, et prévoir la formule de révision de prix.

- conditions de paiement
- outillages de fabrication (approvisionnement par qui ?, propriété, maintenance, réparation, assurance...),
- contrôle
- chutes et déchets (propriété, restitution...)
- tolérance de poids et quantités du lot livré
- participation aux frais de devis si sa préparation nécessite des études et essais.
- fixer les conditions d'amortissement des équipements ou outillages spécifiques que le sous-traitant est obligé d'acquérir.

6.08 Conditions de paiement :

- Préciser le mode : chèque, traite acceptée ou billet à ordre, et indiquer en cas d'agios qui les supporte.
- Indiquer une éventuelle retenue de garantie
- Détailler les acomptes éventuels : à la commande, à l'acceptation des pièces types, à la mise à disposition, à la réception chez le fabricant .

.../...

- Préciser les conséquences d'un retard de paiement : intérêt, droit à résiliation du contrat après un certain retard, avec rétention des pièces, modèles et outillages appartenant au donneur d'ordres.

6.09 Emballage, transport, livraison :

- Indiquer le type d'emballage : emballage par produit, caisse, palette, conteneur ou cadre.
- Préciser à qui incombent les risques et frais du transport
- Préciser le lieu de mise à disposition des matières et autres éléments fournis par le donneur d'ordres.
- Préciser le lieu de livraison des produits
- Préciser l'événement qui constitue le transfert de propriété.

6.10 Contrôle des matières ou pièces fournies par le donneur d'ordres.

- Préciser si le sous-traitant a une obligation de contrôle, dans quelles conditions et quel délai.
- Préciser les conditions d'indemnisation quand la pièce est rebutée par suite de défaut matière non décelé par les moyens de contrôle prévus.
- Indiquer les modalités prévues en cas de rejets matière : soit remplacement par le donneur d'ordres, soit diminution de la quantité de produits à livrer par le sous-traitant.

.../...

6.11 Pertes matières ou pièces par le sous-traitant :

- \* Prévoir le taux de déchets et rebuts admis
- \* Au delà de ce taux, préciser les conditions, par exemple :

- risque assumé par le donneur d'ordres,
- risque assumé par le sous-traitant, en incorporant une prime de risque dans son prix,
- C - risque attribué à l'un ou à l'autre selon que les rebuts supplémentaires ne sont pas, ou sont, dus à une faute d'une certaine gravité de la part du sous-traitant,
- formule forfaitaire imputant le risque au sous-traitant si la perte dépasse un taux déterminé,
- Prévoir les cas de perte ou détérioration par force majeure qui libèrent le sous-traitant.

6.12 Contrôle et réception des travaux :

- \* Prévoir le cas de pièces types remises à l'acceptation du donneur d'ordres avant exécution de la première commande.
- \* Indiquer dans ce cas la date de remise des pièces types et le délai de contrôle d'acceptation.
- \* Préciser lieu et délai des opérations de contrôle des travaux réalisés par le sous-traitant.
- \* Indiquer les conditions techniques des contrôles de réception (voir paragraphe 6.02 : spécifications techniques).

6.13 Non conformité des travaux :

- \* Examiner les conséquences.
- \* Préciser la garantie : nature, délai.
- \* Imputation des frais éventuels de reprise des pièces non conformes.
- \* Risques après mise en service des pièces.

.../...

6.14 Secret professionnel :

- Les deux parties s'engagent à conserver le secret quand aux documents remis et procédés de fabrication de l'une ou l'autre et à reconnaître la propriété intellectuelle des plans, études, outillages spécialement conçus par l'autre.
- Prévoir un dégagement de responsabilité pour contrefaçon.

6.15 Contestation :

Prévoir la procédure d'arbitrage ou contentieuse ainsi que la cour ou le tribunal compétent en cas de contestation.

6.16 \* EXEMPLE DE DEMANDE DE PRIX OU DE COMMANDE  
(à remplir par le donneur d'ordres)

- 6.16.01. Identification du donneur d'ordres :  
dénomination, siège social, N° R.C., téléphone,  
personne à contacter...
- 6.16.02. Identification du fournisseur et de son représentant éventuel.
- 6.16.03. Demande de prix (ou commande), N°, date, délai de réponse.
- 6.16.04. Désignation des produits, pièces ou travaux demandés.
- 6.16.05. Quantités, tolérances sur quantités, délais de livraison :
  - pièces types
  - pré-série
  - série, éventuellement cadencée.
- 6.16.06. Stock de sécurité

.../...

- 6.16.07. Coutillage ou modèle :  
fourni par le donneur d'ordre :  
en bon état  
à vérifier )  
à adapter ( devis à préparer  
à retoucher )  
à créer ou à exécuter par le fournisseur, devis à  
inclure dans le prix, ou à convenir en partici-  
pation.
- 6.16.08. Descriptif technique : documents joints en  
annexes :  
Plans et nomenclatures avec numéros, indices,  
dates, précisant en particulier les qualités et  
nuances de matières, normes, dimensions et tolé-  
rances, qualités d'usinage (état de surface),  
traitements thermiques et de surface, caracté-  
ristiques particulières (dureté, coefficient de  
frottement, conductivité, etc...)  
Conditions de fonctionnement de la pièce dans  
son environnement.  
- Description des travaux à façon sur pièce  
semi-finie, à préciser en détail  
- Spécifications techniques de contrôle.
- 6.16.09. Marquage des pièces :  
sans marquage,  
avec marquage ou étiquetage,  
le ou les N° pouvant concerner la pièce, le sous-  
traitant ou le contrôleur.
- 6.16.10. Réception :  
Contrôles par le sous-traitant, par le donneur  
d'ordres, par un organisme extérieur. Selon spé-  
cifications techniques convenues : nature, lieu,  
modalités (délais, prix, conséquences).

.../...

- 6.16.11. Emballage :  
nature,  
fourni par :  
mode de facturation.
- 6.16.12. Transport :  
- enlèvement par le donneur d'ordres.  
- mode de transport et adresse de livraison :  
transport par le sous-traitant à ses frais (inclus  
dans le prix) ou pour le compte du donneur d'ordres.
- 6.16.13. Paiement :  
Mode et conditions :  
- outillages,  
- ouvrage ou pièces,  
- essais et contrôle.  
acomptes.
- 6.16.14. Prix :  
Outillages et Equipements (Amortissement).  
ouvrage ou pièces, emballées éventuellement, essais  
et contrôle, prix fermes ou révisables (formule)
- 6.16.15. Observations
- 6.16.16. Date et signature.

./.

M I D E S T 1 9 8 7

1

AFREXCO 3187R  
TELEX NR 46300 DGL/3.1. . DU 11.10.1987  
MAG/DEET

A  
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

-CASABLANCA-

RELEVANT QUE VOYAGE ETUDE A MIDEST MARCHÉ INTERNATIONAL  
DE SOUS TRAITANCE\*\* ORGANISE DANS CADRE PAR/RG/4/1 SE  
DEVELOPPE A PARIS DU 18 AU 21 NOV 1987 STOP  
BUREAU PHOD A RABAT SERAIT AVOIR COMMUNICATION AVANT  
22 COURANT NOMS DE QUELLES PARTICIPANTS :

- DEUX MEMBRES DU COMITE DU DIRECTEUR DESIGNE NOUSSE SOUS  
TRAITANCE NATIONALE DONT PERDIEM AVION ET PERDIEM SERONT  
A LA CHARGE DU PROJET
- DEUX AUTRES PARTICIPANTS (INDUSTRIELS PONS SOUS TRAITANTS  
POUR EUROPE) DONT SEULEMENT PERDIEM SERA A CHARGE DES  
PROJETS TANDIS QUE VOYAGE SERA A LEURS FRAIS STOP

PRIERE BIEN VOULOIR COMMUNIQUER D'URGENCE VOTRE REPONSE A  
CE SUJET STOP ET FIDELIERS COMPLIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE

SIGNE : RAFIK HAUGAARDI

CHANCIE 2463RM  
AFREXCO 3187INT  
CHANCIE 2463RM  
CHANCIE 2463RM  
1987.10.17

16/10/87  
LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

PAR/SE/4/1 - PROGRAMME REGIONAL SOUS TRAITANCE.  
NE REFERE PARTICIPATION VOYAGE ETUDE A MIDEST  
DU NOUVEAU PROJET. NE CONNAISSANT VIER VOUCHER  
BILLET D'AVION CONVENANCE NOUSSE :  
PARTICIPANTS MEMBRES DU COMITE DU DIRECTEUR PONS  
SOUS TRAITANCE NATIONALES SONT PERDIEM AVION ET  
PERDIEM A LA CHARGE DU PROJET.  
DEUX PARTICIPANTS (INDUSTRIELS PONS SOUS TRAITANTS  
POUR EUROPE) DONT SEULEMENT PERDIEM SERA A CHARGE DES  
PROJETS TANDIS QUE VOYAGE SERA A LEURS FRAIS. DATE  
SIGN. RAFIK HAUGAARDI REPRESENTANT RESIDENT LO

1638M  
1052RM  
1638M



4

3

\*7 317  
 \*7 318  
 \*7 319  
 \*7 318  
 301 40.5  
 NC  
 \*7 318  
 AFEREX 3187IM  
 301 40.5  
 CHANCIC 2463QM

CASABLANCA LE 27/10/87

TLX N° 31

A L'ATT DE MR RAFIK HADDAOUI DIRECTEUR GENERAL  
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE.

FAISANT SUITE VOTRE TELEX N° 4620 DGC 31 DU 21/10/87,  
HONNEUR VOUS COMMUNIQUER NOMS PARTICIPANTS VOYAGE ETUDE  
AU MIDEST PARIS 16.20 NOV 87.

1) PARTICIPANTS OFFICIELS DE LA CCIC ( BILLET + PERDIENS )  
A - MOHAMED BERRADA MEMBRE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
CASABLANCA PRESIDENT HONNEUR FEDERATION INDUSTRIELLE METAL-  
LURGIQUE, METALLIQUE ET ELECTRONIQUE.

2) MR CHRAÏBI ( OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL )  
2) INDUSTRIEL ( PERDIENS )  
A - MR BOUHLAL JAMIL ADMINISTRATEUR SOCIETES :  
INTERTRONIC MAROC - FAST - ET MASCOR  
B - MR ANSELIN : STE CAPAUTO

SALUTATIONS DISTINGUEES.

PRESIDENT MR LANCEN EL WAFI

DE LA CCIC  
 AFEREX 3187IM  
 CHANCIC 2463QM  
 AFEREX 3187IM  
 CHANCIC 2463QM

\*7 318  
 UNDEVPRO 31952M  
 300 19.44  
 CHANCIC 2463QM  
 \*7 31952  
 UNDEVPRO 31952M  
 300 19.44  
 CHANCIC 2463QM

CASABLANCA LE 27/10/87

TLX N° 185

A L'ATT DE MR CHRISTOPH JALGER  
REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD A RABAT

EN REPONSE A VOTRE TLX 1771 RABAT 06/081, HONNEUR VOUS  
COMMUNIQUER NOMS PARTICIPANTS VOYAGE ETUDE AU MIDEST PARIS  
16.20. NOV 87.

1) PARTICIPANTS OFFICIELS DE LA CCIC ( BILLET + PERDIENS )  
A - MOHAMED BERRADA MEMBRE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
CASABLANCA PRESIDENT HONNEUR FEDERATION INDUSTRIELLE METAL-  
LURGIQUE, METALLIQUE ET ELECTRONIQUE.

B - MR CHRAÏBI ( OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL )  
2) INDUSTRIEL : ( PERDIENS )  
A - MR BOUHLAL JAMIL ADMINISTRATEUR SOCIETES :  
INTERTRONIC MAROC - FAST - ET MASCOR.  
B - MR ANSELIN : STE CAPAUTO.

SALUTATIONS DISTINGUEES.

LE PRESIDENT DE LA CCIC CASABLANCA

MR LANCEN EL WAFI  
 UNDEVPRO 31952M  
 CHANCIC 2463QM  
 UNDEVPRO 31952M

RABAT, LE 27 SEP 1987

MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES ET DE LA  
COOPERATION

N° .....  
DIRECTION DE LA COOPERATION  
ECONOMIQUE MULTILATERALE

D.G.C./3.1.2

4/3/1827

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

/-)

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

- CASABLANCA

C B J E T : MOR/87/017 Bourse de Sous-Traitance Nationale.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors de la mission qu'il a effectuée au Maroc du 31 au 12 septembre 1987, Mr BOUYER a relevé les points suivants :

- D'une part, la distribution des responsabilités entre les différents partenaires techniques concernés (Direction de l'Industrie, FMCCI, CCI de Casa, CDI) n'a pas été définie d'une manière précise.

- D'autre part, le budget de la contribution gouvernementale n'a pas encore été arrêté.

Cette situation risque de compromettre le démarrage du projet dans les délais impartis, compte tenu que ce dernier a été envisagé en étroite connexion avec les objectifs du projet Régional arabe du développement de la Sous-Traitance R.3/86/001. ✓)

Directeur Général de la Coopération  
Internationale

Signé : RAFIQ HADDAOUI

22 SEP 1987

DIRECTION DE LA COOPERATION  
ECONOMIQUE MULTILATERALE

D.G.C./3.1.2

4/3/1827

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

(-)

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

- CASABLANC

O B J E T: MOR/87/017 Bourse de Sous-Traitance Nationale.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors de la mission qu'il a effectuée au Maroc du 31 au 12 septembre 1987, Mr BOUYER a relevé les points suivants :

- D'une part, la distribution des responsabilités entre les différents partenaires techniques concernés (Direction de l'Industrie, FMCCI, CCI de Casa, ODI) n'a pas été définie d'une manière précise.

- D'autre part, le budget de la contribution gouvernementale n'est pas encore arrêté.

Cette situation risque de compromettre le démarrage du projet dans les délais impartis, compte tenu que ce dernier a été envisagé en étroite connection avec les objectifs du projet Régional arabe du développement de la Sous-Traitance RAB/86/001.

Directeur Général de la Coopération  
Internationale

Signé : RAFIQ HADDAOUI

MINISTÈRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

وزارة التجارة والصناعة

RABAT, le 10 NOV. 1967

N° 4292 OGI/DEP/DP<sup>2</sup>  
REFERENCE A RAPPELER

رقم  
تتبعه الاشارة الى: المرجع

/E DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE

\_-/-)

/))ONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA WILAYA DU  
GRAND CASABLANCA


OBJET/ - Projet MOR/87/017 - Bourse de Sous-traitance Nationale.

/))onsieur le Président,

J'ai été destinataire de la version corrigée du projet en objet et qui prend en considération les suggestions de mon département, relatives à l'emplacement de la Bourse Nationale au niveau de votre chambre, en tant que bureau principal et bourse pilote pour tout le Royaume.

Dans ce sens, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire part de l'engagement, de votre chambre, sur les attributions qui lui ont été assignées par le projet, afin que le démarrage de la bourse s'effectue dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma haute considération.

Signature  
Signé :  MO. SADEO

3 NOV. 1967  
1251

غرفة التجارة والصناعة وندار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 26 NOV. 1987

N/Réel.

289

V/Réel

V/Lettre n° 4292 DGI/DEP/DP  
Datée du 10.11.87 reçue à  
la C.C.I.C le 23.11.87

MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

- R A B A T -

**OBJET:** Projet MOR/87/017 Bourse de  
SOUS-TRAITANCE

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre citée en référence relative à l'objet visé en sus et de vous confirmer par la présente l'engagement de notre Chambre à abriter et à mettre en place la Bourse de Sous-traitance conformément aux attributions qui lui ont été assignées par le projet en objet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération./.

Iec. VICE PRÉSIDENT

A L'ATTENTION PARTICULIERE DE  
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE  
L'ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE

ANDALOUSSI ABDELMAJID

26 NOV. 1987

289

V/Lettre n° 4292 DGI/DEP/DP  
Datée du 10.11.87 reçue à  
la C.C.I.C le 23.11.87

MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

- R A B A T -

**OBJET:** Projet MOR/87/017 Bourse de  
SOUS-TRAITANCE

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre citée en référence relative à l'objet visé en marge et de vous confirmer par la présente l'engagement de notre Chambre à abriter et à mettre en place la Bourse de Sous-traitance conformément aux attributions qui lui ont été assignées par le projet en objet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération./.

A L'ATTENTION PARTICULIERE DE  
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE  
L'ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE

*M. P. C. Président*  
*A. K. D. S. M. H.*

RECHERCHE DIRECTEUR BSTC

---

TELEX : CONVOCATIONS CANDIDATS

---



21214.  
66 CASA TELEX  
CHANCIC 2463RM

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR BERNANI MOHAMED

71 BD DE LA RESISTANCE CASABLANCA

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 9 H  
ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS  
PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ N°  
26.43.27/71 A MR BOUYER.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

66 CASA TELEX  
CHANCIC 2463RM

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR MOHAMED HEBRI

BD IBN SINA 3 RUE IBNOU CHAKIR

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 9 H  
ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS  
PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ N°  
26.43.27 / 71 A MONSIEUR BOUYER

VEUILLEZ AGREER MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

66 CASA TELEX  
CHANCIC 2463RM

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR EL KIRDI MOHAMED  
BP 11005 SANDOUG CASABLANCA

OBJET : CONVOCATION

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A  
11 H ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE  
VOUS PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ  
AU 26.43.27 / 72 A MONSIEUR BOUYER.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

+  
06 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR IKHOUANE MUSTAPHA

N° 3, RUE DU PRADO APPT N° 4 HAARIF CASA

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26.11.87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS DEMANDER  
DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 14H30 ET DEMANDER  
MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS PRESENTER AU  
RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ AU 26.43.27 / 71  
A MONSIEUR BOUYER.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS SALUTATIONS  
DISTINGUEES.+

06 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR BAHOUSSI ALI

APPT 557 CITE EL HASSANIA EL ALIA MOHAMMEDIA

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87  
A 15H30 ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE  
VOUS PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ  
AU 26.43.27 / 71 A MONSIEUR BOUYER

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR L'EXPRESSION  
DE NOS SALUTATIONS DISTINGUEES..

+  
06 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

21214  
66 CASA TELEX  
305 15.43  
CHAMCIC 24634M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR BERNANI MOHAMED

71 BD DE LA RESISTANCE CASABLANCA

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 9 H.  
ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS  
PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ AU  
26.43.27/71 A MR BOUYER.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

66 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR MOHAMED HEBRI

BD IBN SINA 3 RUE IBRAHIM CHAKIR

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 16 H.  
ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS  
PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ AU  
26.43.27 / 71 A MONSIEUR BOUYER

VEUILLEZ AGREER MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

66 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR EL KIRDI MOHAMED  
BP 11005 BANDOUG CASABLANCA

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87. NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A  
11 H ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE  
VOUS PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ  
AU 26.43.27 / 72 A MONSIEUR BOUYER.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

\*  
06 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR IKHOUANE MUSTAPHA

-----  
N° 3, RUE DU PRADO APPT N° 4 MAARIF CASA

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26.11.87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS DEMANDER  
DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 14H30 ET DEMANDER  
MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS PRESENTER AU  
RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ AU 26.43.27 / 73  
A MONSIEUR BOUYER.

VEUILLEZ-AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS SALUTATIONS  
DISTINGUEES.\*

06 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR BAHOUSSI ALI

-----  
APPT 557 CITE EL HASSANIA EL ALIA MOHAMMEDIA

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26/11/87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87  
A 15H30 ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE  
VOUS PRESENTER AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ  
AU 26.43.27 / 71 A MONSIEUR BOUYER

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR L'EXPRESSION  
DE NOS SALUTATIONS DISTINGUEES..

06 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° 227

A MONSIEUR LAFRIDI M'HAMMED

18 AVENUE MOULAY TAYEB LAHCINI SIDI AMAR MEKNES

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26.11.87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA LE 3/12/87 A 16H30  
ET DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS PRESENTER  
AU RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE N , TELEPHONEZ AU 26.43.27 / 71  
A MONSIEUR BOUYER.

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES  
N° CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 1/12/87  
TLX N° A 227

A MONSIEUR HAFIDI ABDELLAH

VILLA N° 4 RUE MED EL QORRI KENITRA

OBJET : CONVOCATION

MONSIEUR,

SUITE A NOTRE DEMANDE D'EMPLOI PARUE DANS LE MATIN  
DU SAHARA LE 26.11.87, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS  
DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER A LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE 3.12.87 A 17H30, ET  
DEMANDER MONSIEUR BOUYER. SI IMPOSSIBILITE DE VOUS PRESENTER AU  
RENDEZ-VOUS A L'HEURE DEMANDEE TELEPHONEZ AU 26.43.27 / 71 A  
MONSIEUR BOUYER

VEUILLEZ AGREER, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS  
SALUTATIONS DISTINGUEES.

N° CASA TELEX  
CHAMCIC 24630MD  
N° CASA TELEX

\*? 21214.  
18 CASA TELEX  
342 11.11 \*  
CHAMCIC 24630M

ATT. MR. EL BOUHALI MUSTAPHA  
BLOC 31 MAISON 432  
DAOUYAT - MARRAKECH  
-----

PRIERE CONTACTER MR. BOUYER POUR PRENDRE RDV. A PARTIR DU  
MERCREDI 9 9H - TEL C 26.43.27

CHAMCIC 24630M\*  
18 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CHAMCIC 24630M\*  
18 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

ZOUAQUI DRISS  
9 RUE DE DOUAI  
APT. 9  
CASABLANCA  
-----

PRIERE CONTACTER MR. BOUYER POUR PRENDRE RDV A PARTIR DU  
MERCREDI 9 - 9H. TEL.: 26.43.27.

CHAMCIC 24630M\*  
18 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

\*? 21214.  
10 CASA TELEX  
342 11.11 €  
CHAMCIC 24630M

ATT. MR. EL BOUHALI MUSTAPHA  
BLOC 31 MAISON 432  
DAOUDYAT - MARRAKECH  
-----

PRIERE CONTACTER MR. BOUYER POUR PRENDRE RDV, A PARTIR DU  
MERCREDI 9 9H - TEL C 26.43.27

CHAMCIC 24630M  
10 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CHAMCIC 24630M  
10 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

ZOUAOUI DRISS  
9 RUE DE DOUAI  
APT. 9  
CASABLANCA  
-----

PRIERE CONTACTER MR. BOUYER POUR PRENDRE RDV APARTIR DU  
MERCREDI 9 - 9H. TEL.: 26.43.27.

CHAMCIC 24630M  
10 CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M

CANDIDATS A REVOIR

---





غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le.....II/12/87.....الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

OBJET : Département de  
soustraitance.

Monsieur ZOUZOU DRISS

9, rue de Douai Apt.9

C/S BL/NC/

-0-

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature à retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous en pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immédiat, nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI Lahcen, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre offre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.

M. BOYER.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 04/10/87 في الدار البيضاء

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur EL KKERI MOHAMED  
BP. 11005 BANDOENG

CASABLANCA

OBJET : Département de  
soustraitance.

-0-

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature à retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous ne pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immediat nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter a notre offre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.

M. BOUYER



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le ..... 04/12/87 ..... الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur BAHOUSSE ALI

APPT. 557

CITE EL HASSANI EL ALIA

MCHAMEDIA

OBJET : Département de  
soustraitance.

-0-

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature à retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous ne pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immediat nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre offre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.

M. BOUYER



رفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 04/10/88 البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur HAFIDI ABDELLAH  
VILLA N° 4 RUE MOHAMMED EL GORRI

OBJET : Département de  
soustraitance.

KENITRA

-o-

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature à retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous ne pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immediat nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter a notre offre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.

M. BOUYER



رفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 04/12/87 البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur MOHAMED HEBRI  
ED. IBN SINA  
3 RUE ISMOU CHAKIR

OBJET : Département de  
soustraitance.

CASABLANCA

-0-

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature à retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous ne pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immediat nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter a notre offre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.

M. BOUYER



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 04/12/87 الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur BENNANI MOHAMED  
71 BD. DE LA RESISTANCE

CASABLANCA

OBJET : Département de  
soustraitance.

-o-

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature à retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous ne pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immediat nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre offre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.

M. BOUYER

09/12/87

Monsieur SLIMANI H.  
77 LOTISSEMENT LA GARE

OBJET : Département de  
soustraitance.

MOHAMMEDIA

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien ayant pour objet la création d'un poste de directeur chargé d'animer la bourse de soustraitance de Casablanca, nous avons le plaisir de vous informer que votre candidature a retenu tout notre intérêt.

Toutefois nous ne pouvons vous donner notre accord définitif dans l'immédiat nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin que vous puissiez rencontrer Monsieur EL WAFI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca, pour un second entretien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre offre.

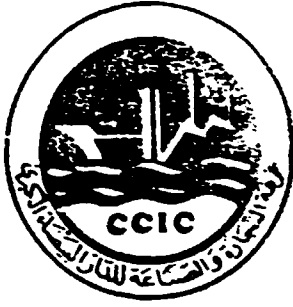
Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées./.-

M. BOYER.

PROFIL : NE CORRESPOND PAS

---





غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le ..... 11/11/87 ..... الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur bouhali mustapha  
Bloc 3I MAISON 437

OBJET : Département bourse de  
soustraitance.

DE OUD'YAT MARRAKECH

—o—

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier de candidature concernant notre annonce du 06/11/87, parue dans le journal du MATIN DU S.H.R.

Après de prise de connaissance de votre dossier nous avons le regret de vous informer que votre profil ne correspond pas tout à fait au poste à pourvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prions Monsieur, d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées././.

M. BOYER.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le ..... 4/2 /87 ..... الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

OBJET : Département bourse de  
soustraitance.

Monsieur LAHKIM Mostafa

II SICUR JDAD

SIDI BABA

NEKINES

-0-

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier  
de candidature concernant notre annonce du 26/II/87  
parue dans le journal du Matin du Sahara.

Après prise de connaissance de votre dossier,  
nous avons le regret de vous informer que votre profil ne  
correspond pas tout à fait au poste à pouvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prions  
Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations dis-  
tinguées./.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le.....04/12/87.....الدار البيضاء في

J/Ref.

V/Ref.

Monsieur LAHKIM ABDOURRAHMANE  
378 ROUTE D'EL JABIDA

OBJET : Département bourse de  
soustraitance.

CASABLANCA

-o-

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier  
de candidature concernant notre annonce du 26/II/87  
parue dans le journal du Matin du Sahara.

Après prise de connaissance de votre dossier,  
nous avons le regret de vous informer que votre profil ne  
correspond pas tout à fait au poste à pourvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prions  
Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations dis-  
tinguées./.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 04/12/87 في الدار البيضاء

N/Réf.

V/Réf.

OBJET : Département bourse de  
soustraitance.

Monsieur HOUSSELI EL HOUSSEINE  
LCT ABLELI IM. N° 4  
APPT. I DAOUDEATE  
MARRAKECH

-0-

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier  
de candidature concernant notre annonce du 26/II/87  
parue dans le journal du Matin du Sahara.

Après prise de connaissance de votre dossier,  
nous avons le regret de vous informer que votre profil ne  
correspond pas tout à fait au poste à pouvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prions  
Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations dis-  
tinguées./.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 04/12/87 هـ دار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

Monsieur BKHOUANE MUSTAPHA  
N°3 RUE DU PRADO APPT.4

OBJET : Département bourse de  
soustraitance.

MARIT/CASABLANCA

-0-

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier de candidature concernant notre annonce du 26/II/87 parue dans le journal du Matin du Sahara.

Après prise de connaissance de votre dossier, nous avons le regret de vous informer que votre profil ne correspond pas tout à fait au poste à pouvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prions Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées./.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le ..... 04/12/87 ..... الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

OBJET : Département bourse de  
soustraitance.

Monsieur WAHBI ABDELKEBIR

RUE 89 N° 6

CITE EL PARAH

-0-

CASABLANCA

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier  
de candidature concernant notre annonce du 26/II/87  
parue dans le journal du Matin du Sahara.

Après prise de connaissance de votre dossier,  
nous avons le regret de vous informer que votre profil ne  
correspond pas tout à fait au poste à pourvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prions  
Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations dis-  
tinguées./.



غرفة التجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le.....الدار البيضاء في

N/Réf.

V/Réf.

**OBJET** : Département bourse  
de soustraitance.

MONSIEUR JALLANE KACEM  
BLOC RIAD RUE B. N° 130  
CITE MOHAMEDIE

CASABLANCA 05

-o-

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier de candidature concernant notre annonce du 26/11/87, parue dans le journal du MATIN DU SAHARA.

Après prise de connaissance de votre dossier, nous avons le regret devons informer que votre profil ne correspond pas tout à fait au poste à pourvoir.

Nous le regrettons vivement et vous prie Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées./.

SEMINAIRE CAIRE 1987



CASABLANCA LE 16/11/87

ATTENTION MONSIEUR LAHCEN EL VAFI  
PRESIDENT

CHAMCIC 24630M

328 12.16 - 24-11-87

UNDEVPRO 31952M

S.E. MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA  
COOPERATION

ATTENTION : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE - RABAT -

CC : S.E. MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

ATTENTION : MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INDUSTRIE - RABAT -

CC : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE POUR LE DEVELOPPE-  
MENT INDUSTRIEL - RABAT -

CC : MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CASABLANCA  
MISC1968 RAB/86/001 - PROGRAMME NATIONAL SOUS-TRAITANCE. HONNEUR  
ME REFERER NOTLET N° 1066 DU 18 AOUT 1987 DONT L'ANNEXE IV CONTIENT  
PROGRAMME SECOND SEMINAIRE D'INITIATION A LA SOUS-TRAITANCE AUPRES  
'INDUSTRIAL DESIGN AND DEVELOPMENT CENTRE' AU CAIRE EGYPTE 6-10  
DECEMBRE 1987. HONNEUR VOUS TRANSMETTRE INVITATION ONUDI A L'INTER-  
TION PERSONNEL TECHNIQUE DE LA BOURSE DE SOUS-TRAITANCE NATIONALE  
AU SEIN CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE CASABLANCA ET ODI PARTICIPER  
SEMINAIRE CAIRE 6-10 DECEMBRE 1987. RECONNAISSANT BTEK VOULGIR  
NOUS INDIGUER NOMS ET TITRES DES DEUX PERSONNES DESIGNES PARMY  
PERSONNEL TECHNIQUE AVANT 21 NOVEMBRE DERNIER DELAI IMPOSE PAR ONUDI.  
HAUTE CONSIDERATION (C. JAEGER REPRESENTANT RESIDENT PNUD RABAT)

S.E. MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA  
COOPERATION

ATTENTION : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE - RABAT -

CC : S.E. MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

ATTENTION : MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INDUSTRIE - RABAT -

CC : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE POUR LE DEVELOPPE-  
MENT INDUSTRIEL - RABAT -

CC : MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CASABLANCA  
MISC1967 RAB/86/001 - PROGRAMME NATIONAL SOUS-TRAITANCE. TROISIEME  
SESSION COMITE REGIONAL ARABE DE COORDINATION SOUS-TRAITANCE  
CAIRE 8 ET 9 DECEMBRE 1987. HONNEUR VOUS TRANSMETTRE INVITATION  
ONU DI A NOMMER DEUX PARTICIPANTS EMANANT CCIC ET ODI AFIN Y  
PARTICIPER. RECONNAISSANT NOUS FAIRE SAVOIR AVANT 25 NOVEMBRE 1987  
DATE IMPOSEE PAR ONU DI, NOMS ET TITRES DEUX DELEGUES DONT PROFIL  
DECRIE DANS ANNEXE I PARAGRAPHE III, MEMBRE A NOTLET N° 1066 DU  
18 AOUT 1987. HAUTE CONSIDERATION (C. JAEGER REPRESENTANT RESI-  
DENT PNUD RABAT)

CHAMCIC 24630M  
UNDEVPRO 31952M

Cooperation

7 21214  
130 15.15  
DER V  
7 21214  
130 15.15  
DER M  
7 21214  
11 CASA TELEX  
130 15.16 +  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 26/11/87

LX NR 226

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE RAFIQ AL HADAQI.

MMEUBLES SAADA ANGLE BLD MOHAMED V ET HASSAN II RABAT

SUITE VOTRE TLX NR 4148 DGC 3.1.2. DU 23.11.87 HONNEUR VOUS  
INFORMER QUE MONSIEUR BERRADA MOHAMED MEMBRE CCI CASA ET  
COLLABORATEUR A LA MISE EN PLACE ET GESTION BOURSE SOUS-  
TRAITEMENT NATIONAL REPRÉSENTERA LA CCIC AU SEMINAIRE DU  
CAIRE 6-10 DECEMBRE 1987

PAR AILLEURS MR ABDELHAY ANDALOUSSI 1ER VICE PRESIDENT CCIC  
REPRÉSENTERA NOTRE INSTITUTION A LA 3EME SESSION COMITE REGIONAL  
ARABE DE COORDINATION SOUS-TRAITEMENT QUI AURA LIEU AU CAIRE 8 ET  
9 DECEMBRE.

SIGNE : ABDELHAY ANDALOUSSI

COPIES POUR INFORMATION  
MR MINISTRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE.  
MR C. JAEGER REPRESENTANT RESIDENT PNUD RABAT. +  
CASA TELEX  
CHAMCIC 24630M +  
CASA TELEX

PNUD.

7 31871.  
330 10.46  
DER V  
7 31952.  
UNDEVPRO 31952M  
330 10.47 +  
CHAMCIC 24630M

CASABLANCA LE 26/11/87

TLX NR 226

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE RAFIQ AL HADAQI.

SUITE VOTRE TLX NR 4148 DGC 3.1.2. DU 23.11.87 HONNEUR VOUS  
INFORMER QUE MONSIEUR BERRADA MOHAMED MEMBRE CCI CASA ET  
COLLABORATEUR A LA MISE EN PLACE ET GESTION BOURSE SOUS-  
TRAITEMENT NATIONAL REPRÉSENTERA LA CCIC AU SEMINAIRE DU  
CAIRE 6-10 DECEMBRE 1987

PAR AILLEURS MR ABDELHAY ANDALOUSSI 1ER VICE PRESIDENT CCIC  
REPRÉSENTERA NOTRE INSTITUTION A LA 3EME SESSION COMITE REGIONAL  
ARABE DE COORDINATION SOUS-TRAITEMENT QUI AURA LIEU AU CAIRE 8 ET  
9 DECEMBRE.

SIGNE : ABDELHAY ANDALOUSSI

COPIES POUR INFORMATION  
MR MINISTRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE.  
MR C. JAEGER REPRESENTANT RESIDENT PNUD RABAT. +  
UNDEVPRO 31952M  
CHAMCIC 24630M +  
UNDEVPRO 31952M

3

2

CHAMCIC 2463QM  
330 08.41  
MCI DI 31872M  
RABAT, LE 26/11/1987.  
TELEX 4498-

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA

SUITE TELEEX MISC 1968 SP/FTN RAB/86/001 EMANANT BUREAU PNUD RABAT  
DONT COMME VOUS A ETE ADRESSE H.V.D.B.V. NE COMMUNIQUER D'URGENCE  
NOM ET TITRE DE LA PERSONNE DESIGNEE POUR PARTICIPER A SECOND  
SEMINAIRE ORGANISE PAR ONUDI DANS CADRE PROJET RAB/86/001  
-PROGRAMME NATIONAL DE BOURSE DE SOUS-TRAITANCE.

CE SECOND SEMINAIRE D'INITIATION A LA SOUS-TRAITANCE SE DEROULERA  
AU CAIRE (EGYPTE) AUPRES D'INDUSTRIAL DESIGN AN DEVELOPMENT  
CENTRE DU 6 AU 10 DECEMBRE 1987.

SALUTATIONS DISTINGUEES.

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION  
DE L'INDUSTRIE.  
SIGNE : ABDERAZZAK EL MOSSADEQ.

CHAMCIC 2463QM  
MCI DI 31872M  
CHAMCIC 2463QM

\*7 31952\*  
UNDEVPRO 31952M  
329 16.20 \*  
CHAMCIC 2463QM  
\*7 31952\*  
329 16.21  
NC  
\*7 31872\*  
MCI DI 31872M  
329 16.22 \*  
CHAMCIC 2463QM

CASABLANCA LE 25/11/87

TLX NO 226

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE RAFIQ AL HADAQI.

SUITE VOTRE TLX NO 4148 DGC 3.1.2. DU 23.11.87 HONNEUR VOUS  
INFORMER QUE MONSIEUR BERRADA MOHAMED MEMBRE CCI CASA ET  
COLLABORATEUR A LA MISE EN PLACE ET GESTION BOURSE SOUS-  
TRAITANCE NATIONALE REPRESENTERA LA CCIC AU SEMINAIRE DU  
CAIRE 6-10 DECEMBRE 1987

PAR AILLEURS MR ABDELHAY ANDALOUSSI 1ER VICE PRESIDENT CCIC  
REPRESENTERA NOTRE INSTITUTION A LA 3EME SESSION COMITE REGIONAL  
ARABE DE COORDINATION SOUS-TRAITANCE QUI AURA LIEU AU CAIRE 8 ET  
9 DECEMBRE.

SIGNE : ABDELHAY ANDALOUSSI

COPIES POUR INFORMATION  
MR MINISTRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE.  
MR C. JAEGER REPRESENTANT RESIDENT PNUD RABAT.\*  
MCI DI 31872M  
CHAMCIC 2463QM  
MCI DI 31872M

Ministre CI

21259 A CASA M  
300 12.1.9 11/28  
RA TAURA WIEN 121 18.9 11/28  
ZCZC XGB338 TXAQ252  
MPCA CG AUWI 115  
WIEN-RA/TLX 115/127 26 1829 PAGE 1/54/58

*Handwritten notes and signatures in the top right corner, including Arabic script and a signature.*

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA  
98 BOULEVARD MOHAMMED V CASABLANCA (C1)  
CASABLANCA

*Handwritten signature and notes on the right side of the page.*

86771 JAEGER INFO AL-WAFI DE HAMDY/DE CROMBRUGGE  
DP/RAB/86/381 RENOTTEL 86834.

- \* AAA PRIERE NOTER 3EME REUNION COMITE REGIONAL ARABE AURA LIEU 9 ET 12 DECEMBRE (AU LIEU 6-8 DECEMBRE.) DATES 2EME SEMINAIRE D'INITIATION INCHANGEES (6-12)
- \* BSB PRIERE

COL 93 (C1) 86771 DP/RAB/86/381 86834. 3EME 9 12 6-8 2EME (6-12)

TXAQ252 CHAMBRE PAGE 2/54/58

DESIGNER URGEMENT

(I) 2 PERSONNES POUR 3EME REUNION COMITE REGIONAL ARABE (9-12 DEC)  
(II) 2 PERSONNES POUR 2EME SEMINAIRE D'INITIATION (6 AU 12 DECEMBRE)  
AU CAIRE.

- \* C.C POUR RESERVATION HOTEL PRIERE CONTACTER DIRECTEMENT M. SOLIHAN, EN CHARGE SOUSTRAITANCE AUPRES DE JDDC 213 PYRAMIDS ROAD, GIZA B.P. 2267. LE CAIRE TELEX 9 2739. E7DDC

COL 2 3EME (9-12) 2 2EME (6 12) 223 2267.

TXAQ252 CHAMBRE PAGE 3/7

92739 E7DDC UN MERCI  
(VASSILTEV UNIDG VIENNA)

COL 92739

NNNN  
21259 A CASA M  
RA TAURA WIEN 121 18.9 11/28

1987  
25 17.11 / 11/11/87  
A TAURAVIEN 120 1413 12/81  
CZC XGAP 7 TXAQ285  
PCA CC MWI 856  
TKR-RAV LX 56/50 2.1 1985



6  
E314

HAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
CASABLANCA  
2 BOULEVARD MOHAMMED V CASABLANCA (41)  
CASABLANCA

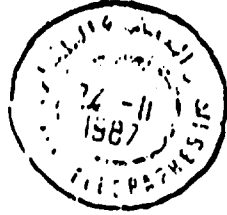
8714 AL WAFI INFO JAEGER DE HANDY/DE COGNBRUGHE  
R/RAB/ /001 PRIERE NOMMER URGEMMENT 2 PARTICIPANTS AU 2EME  
SEMINAIRE D'INITIATION (6-12 DECEMBRE) ET 2 PARTICIPANTS A LA 3EME  
REUNION DU COMITE REGIONAL ARABE(9-15 DECEMBRE) AU CAIRE  
(COMITE UNIDO VIENNA)

DL 08 1) 8714 DP/RAB/18/001 2 2EME (6-12) 2 3EME ARABE(9-15)

A TAURAVIEN 120 1415 12/81

DIJ  
ERG

5



ZCZC DD13739  
CASATELEY 82/79 23 1740

URGENT  
M.D.F. PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
2 BOULEVARD MOHAMMED V CASA  
CASABLANCA

NR 414P DGC/3.1.2. DU 23/11/87  
MAEC/DGCI

SUITE TELEY MISC 1988 SR/ETM RAB/06/001 ENHANT BUREAU  
PHUD RABAT DONT COPIE VOUS A ETE ADRESSE H.V.D.R.V ME  
COMMUNIQUEUR D'URGENCE NOMS ET TITRES DES DEUX PERSONNES  
DESIGNEES POUR PARTICIPER A SECOND SEMINAIRE SEMINAIRE  
ORGANISE PAR ONUDI DANS CADRE PROJET RAB/06/001 LE CAIRE  
(EGYPTE) DU 6 AU 10 DECEMBRE 1987 STOP ET FIN  
COMPLIMENTS  
LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE  
RAFIK HADDAOUI

7 E292

2020 24001  
CICOT TELEX 1107170 RA 1111



À  
MR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DU COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
CASABLANCA

HONNÊTE VS TRANSMETTRE POUR INFORMATION COPIE DE TLX ADRESSÉ  
CE JOUR À MR LE DIR. GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

DEBUT CITATION

OBJET : PROGRAMME SAB/CC/121  
FAISANT SUITE À VÔTRE TLX DU 25 SOUDANT, HONNÊTE VS INFORMER QUE :  
- BERRADA MOHAMED : CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
CASABLANCA  
SIFEDDINE BEN ABDELLAH : INGÉNIEUR À L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL

ASSISTERONT AU SECONDE SEMINAIRE ORGANISÉ DU 9 AU 17 DÉCEMBRE  
1967 PAR ONUDI DS CADRE PROJET SUS-VISÉ.

PAR AILLEURS, MESSIEURS :  
- MILIA DOUSSELHAN : CHEF DE LA DIVISION DES INDUSTRIES  
ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES.  
- ANDALUCCI : VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA

ASSISTERONT À LA RÉUNION DE SUITE ARABE DE COOPÉRATION QUI  
SE TIENDRA LES 9 ET 10 DÉCEMBRES ÉGALEMENT AU CAIRO, EGYPTE.

COMPLIMENTS COTR ET FIN

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE  
SIGNÉ : ABDELRAZZAK EL MOHAMMED  
FIN CITATION

CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA

COTR 101

\*\*\*\*\*

عرشة تجارة والصناعة للدار البيضاء الكبرى  
 Chambre de Commerce & d'Industrie du grand Casablanca

Casablanca, le 09 DEC 1987

N/Réf.

V/Réf.

MR MOHAMED EL AOUD  
 Président de la Fédération des  
 Industries Métallurgiques  
 Mécaniques et Electriques

Lors de la réunion tenue avec vous le lundi 7 Décembre 1987, nous avons recueilli des informations d'un grand intérêt pour la réalisation de notre projet.

Nous vous remercions pour l'accueil chaleureux que vous avez bien voulu nous réserver ainsi que pour tous les renseignements qui nous ont été communiqués.

Nous vous confirmons que la CCIC prendra en considération toutes les recommandations émises lors de cette rencontre.

Vous remerciant pour votre collaboration je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'expression de nos salutations distinguées.



JH. BOUJEP

P.J. : PV réunion du 7 Décembre 87  
 - Copie relatant les contacts pris par  
 MR CUNY expert U N U D I avec MR MOHAMED  
 BERRADA ex Président FIMME.

## TABLE DES MATIERES

### Introduction :

- A - Le 1er Salon des I.M.M.E. du MAROC
- B - Le Programme National au MAROC
- C - Le Programme Régional au MAROC.
- D - Résultats

### I - Activités et Résultats :

- A - Salon des IMME à CASABLANCA du 27 au 29 Novembre 1986
- B - Entretiens avec les services du PNUD à RABAT.
- C - Entretiens avec les représentants du Ministère de l'Industrie Marocain.
- D - Entretiens avec les représentants de l'O.D.I.
- E - Entretiens avec Fédération Marocaine des C.C.I.
- F - Entretiens avec Fédération des I.M.M.E.
- G - Entretiens avec des entreprises.

### II - Recommandations :

- 1 - Intégration du Projet National dans la programmation PNUD.
- 2 - Formalisation du Cadre Institutionnel.
- 3 - Formalisation du Cadre Structurel.
- 4 - Définition du Financement.
- 5 - Programme Chronologique.

### Annexes :

- 1 - Modèle de questionnaire de la C.C.I. de CASABLANCA.
- 2 - Liste des Références.
- 3 - Tableau de répartition géographiques des I.M.M.E. au MAROC  
(Source Ministère de l'INDUSTRIE)



**F - Fédérations des Industries Mécaniques, Métallurgiques et Electriques du MAROC.**

Président Mr Mohamed BERRADA,

La FIMME est constituée par diverses associations :

AFFICCH, Association de Fabricants et d'Installateurs de Cuisines des Collectivités et de l'Hôtellerie.

AFOM, Association des Fondateurs et Modeleurs du MAROC.

AIMA, Association des Industries de la Menuiserie Métallique et de Transformation de Profils d'Aluminium et Fer.

ASMIR, Association de la Mécanique Générale Industrielle et Rectification.

COMECH, Association des Industries de la Construction Métalliques, Chaudronnerie Tôlerie.

CORENA, Association professionnelle des Constructeurs et Réparateurs Navals.

TRAMECELEC, Association des Industries Diverses de Transformation des Métaux et de la Construction Electrique.

Toutes les entreprises concernées ne sont pas adhérentes de la FIMME.(1)

Mr BERRADA Président de la FIMME est également Président de la Commission Industrie de la C.C.I., il approuve pleinement le projet national et formule quelques réserves pour le projet régional compte tenu des difficultés potentielles.

1991.

La FIMME a réalisé avec le concours d'un expert de l'O.N.U.D.I. un annuaire de sous-traitance regroupant 80 entreprises, ce qui mériterait une actualisation que le projet présenté concrétiserait.

Mr BERRADA souligne la nécessité de créer des circuits d'information et de promotion des P.M.I. il estime que le financement ne devrait pas manquer grâce à une intégration dans le cadre de la C.C.I. En tout état de cause, il apporte son soutien au projet.

Mr BERRADA qui est industriel (Mécanique générale, taillage d'engrenages) est particulièrement conscient du problème posé par le choix et la formation du personnel qui aura en charge le fonctionnement du centre de sous-traitance et de partenariat.

---

(1) Il existe parallèlement l'AMICA (Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile) qui n'est pas membre de la FIMME mais un rapprochement serait en vue. (le rendez-vous programmé de l'expert avec l'AMICA n'a pu avoir lieu par suite de l'indisponibilité momentanée de son Président Mr MOUMILE).

Procès verbal de la réunion tenue  
à la CGE MAROC le 7 Decembre 1967

Dans le cadre de la réalisation du projet national de bourse de sous-traitance, une réunion de concertation groupant les responsables de la FIMME de l'ONUUDI et de la CCIC s'est tenue au siège de la CGE Maroc.

Ont pris part à cette réunion,  
Messieurs

Mohamed EL AOUD Président de la FIMME  
Abdelouahab LAHRICHI Secrétaire Général  
Jean Michel BOUYER Expert ONUUDI  
Chakib ZERHOUNI Responsable du Commerce Extérieur et  
affaires Internationales à la CCIC.

Après une brève présentation du cadre général du projet de sous-traitance, MR BOUYER a précisé qu'il est nécessaire d'instaurer une collaboration étroite avec la FIMME du fait que cette Fédération est susceptible de constituer une source d'information précieuse pour la Bourse notamment en ce qui concerne

- Le recrutement de personnel technique expérimenté
- Les besoins, capacités et compétence des entreprises IMME
- La connaissance de cette branche d'activité (base pour l'établissement de notre fichier de recensement des entreprises).

Le Président de la FIMME a souligné qu'il existe d'ores et déjà des cas concrets à traiter ce qui aurait pour effet de mettre en valeur dès le départ l'efficacité de la BSTC.

MR EL AOUD souhaite par ailleurs la création d'une cellule de réflexion et de travail composée conjointement de représentants de la FIMME et de la BSTC et ce, dans le but d'optimiser l'efficacité et aussi d'éviter un double emploi dans la mesure où la FIMME envisage de créer une bourse de sous-traitance inter-adhérents.

A la fin de la rencontre il a été recommandé à Monsieur BOUYER de faire un exposé détaillé sur la BSTC lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration de la FIMME.

Tous les participants ont insisté sur la nécessité voir même l'obligation d'une collaboration étroite entre la FIMME, la CCIC et la BSTC.

.../...

Recommandation de Monsieur BOUYER :

-----  
Il serait souhaitable d'établir un contact direct entre le Président de la CCIC et le Président de la FIMME en vue de préciser les actions conjointes à entreprendre pour aboutir à une plus grande efficacité



J.M BOUYER

Destinataires :

-----

Président EL WAFI  
BERRADA  
BOUYER  
EL AOUD ( pour Information )